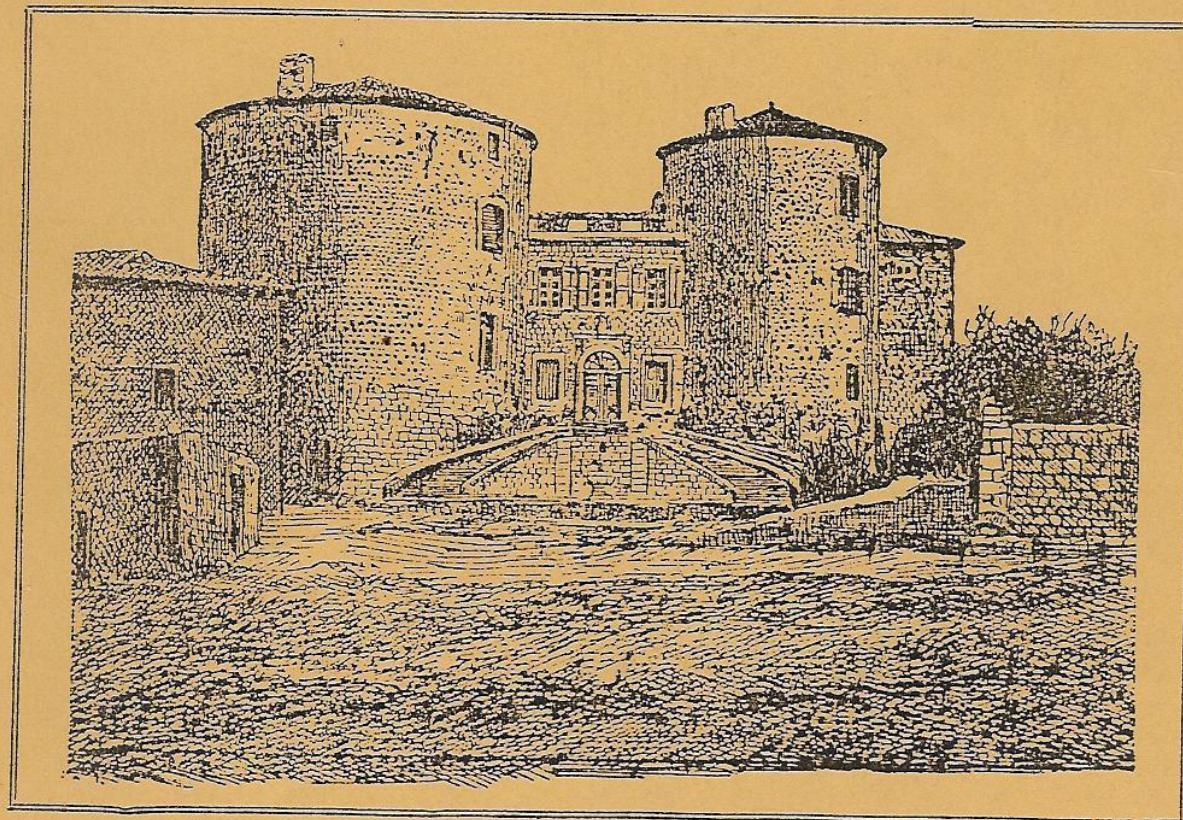


# Chroniques Monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

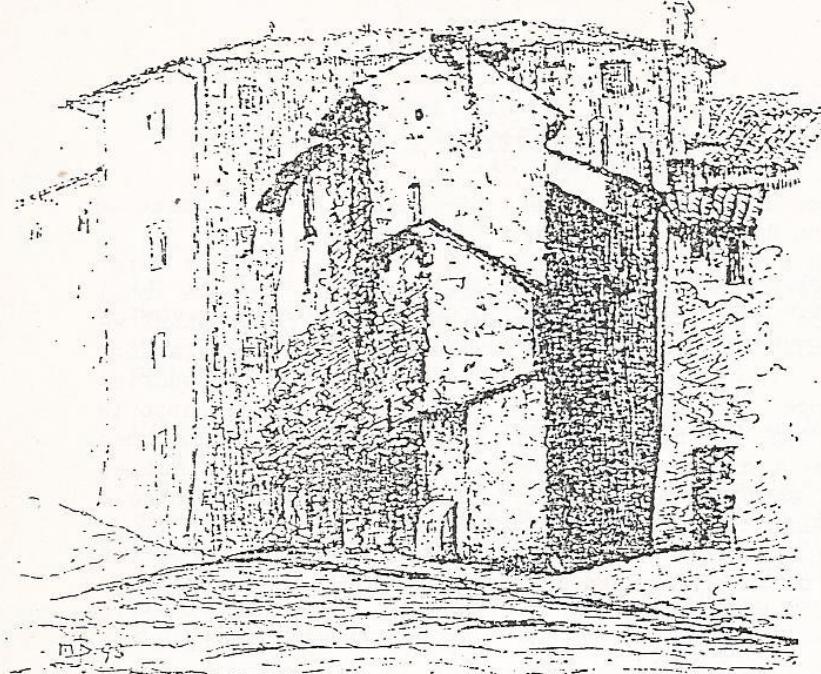
Quatrième Année  
n°s 19-20  
Automne-Hiver 1988-1989

*Pour la Mise en Valeur  
du Patrimoine Historique  
et Culturel  
de la Cité.*



CHATEAU DE MONISTROL-SUR-LOIRE, RÉSIDENCE D'ÉTÉ DE L'ÉVÈQUE DU PUY.

Prix : 40 Francs.



## Chroniques Monistrolloises

ISSN 0761-7011

QUATRIÈME ANNÉE

N°s 19-20

AUTOMNE-HIVER 1988-1989

### Sommaire...



LE MOT DU PRESIDENT	P. Bonche	Page 2
DEMAIN, UN LOCAL POUR LA SOCIETE D'HISTOIRE :	LE DONJON	3
LE VELAY EN L'AN MIL	C. Lauranson-Rosaz	5
DES TRIPLES A MONISTROL...	"	33
LES MARIAGES DE MONISTROL (1793-1801)	"	35/43
INDEX DES ARTICLES PARUS DU N°1 AU N° 18		39/42
CARTE CASSINI XVIII <sup>e</sup> s. REGION DE MONISTROL. CADEAU AUX LECTEURS		40
LE CALENDRIER REVOLUTIONNAIRE	Ph. M. / C. L.-R.	47
1793 A MONISTROL OU LES CONTRASTES DE LA REVOLUTION	F-H Forestier	54
LA POPULAION DE MONISTROL 1820-1983	Ph. M. / C. L.-R.	56
L'ETAT DE MONISTROL EN 1865	Ph. Moret	65
LA MORT D'UN GEANT	P. Bonche	78
LES MAIRES DE MONISTROL		79
CHRONIQUE : LE MOT DU SECRETAIRE		80

CHRONIQUES MONISTROLIENNES. Bulletin de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire. Directeurs de la Publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-Rosaz. Prix au numéro : 18 francs. Abonnement-adhésion à la Société d'Histoire : 60 francs (résidents Monistroliens), 75 francs (non résidents, frais d'envoi inclus).

SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE, pour la Mise en Valeur et la Défense du Patrimoine Historique et Culturel de la Cité. Siège social : Chez le Secrétaire, la Rivoire-Basse, 43120 MONISTROL SUR LOIRE (71.66.00.36) - Renseignements, informations : SYNDICAT D'INITIATIVE, Rue de l'Eglise (71.66.03.14). Trésorerie : Le Flachat (71.66.55.08). Compte bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL S.E. n°17144784000.



## LE MOT DU PRESIDENT

En cette année 89 où l'on commémore le « Bi-centenaire », comment ne pas parler de Révolution dans nos Chroniques ?

Déjà, lors de notre assemblée générale du 17 février, Philippe Moret nous parlait de certains épisodes dramatiques de 1794, qui se sont terminés par la mort de deux Monistroliens et de quatre fonctionnaires du district de Monistrol, guillotinés à Paris. Ce numéro 19-20 sera donc « révolutionnaire » : les mariages de 1793 à 1801, le calendrier révolutionnaire, l'éloge de Monistrol en 1793 (que nous rapporte Monsieur Forestier). Même l'article de Christian Lauranson-Rosaz nous parle de révolution, mais d'une autre que la « grande », celle qui en l'an mil vit se mettre en place la société féodale, précisément jetée à bas - ou ce qu'il en restait - dans la nuit du 4 août.

Si la Révolution nous a apporté les droits de l'homme, l'abolition des priviléges et tant d'autres choses bien respectables, que d'abus et de crimes perpétrés en son nom, que de destructions inutiles de notre patrimoine commises par des gens simples ou trop excessifs. Ils nous ont privé, à Monistrol, de choses que nous avons de la peine à imaginer : œuvres d'art rassemblées par les évêques, mobilier, fontaines et statues du parc qui, du temps de Mgr de Gallard, avaient fait surnommer le château « le petit Chantilly », toutes choses dont nous n'avons hélas plus de traces.

PORTRAIT DE Mgr DE GALARD



**DEMAIN, UN LOCAL  
POUR LA SOCIETE D'HISTOIRE :  
LE DONJON**

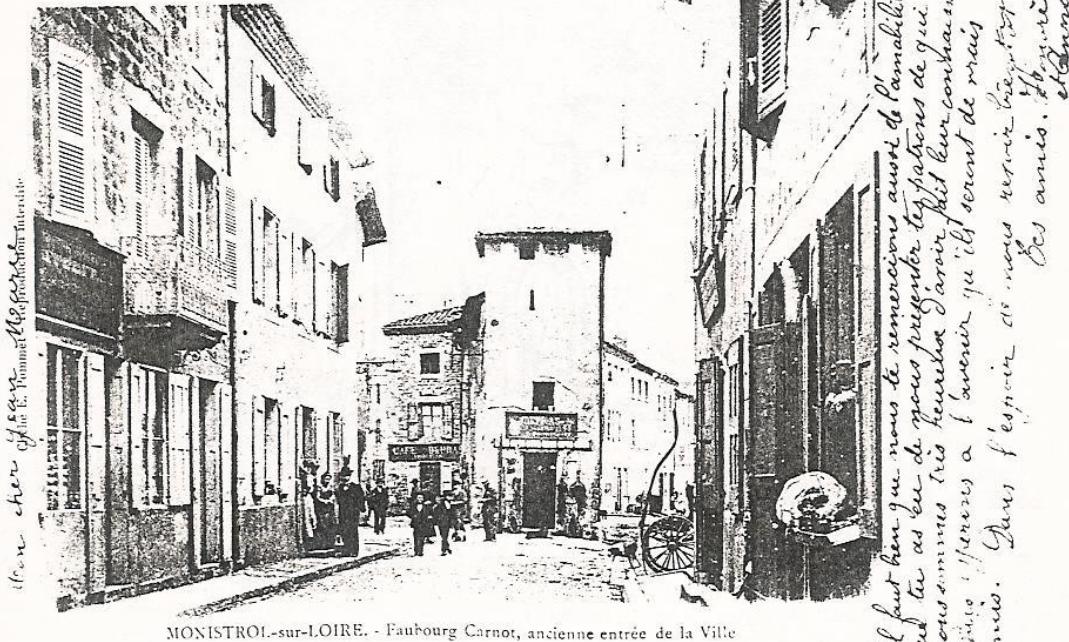
En décembre 1988, la municipalité, alors dirigée par M. Yves Néron-Bancel, a acquis le *Donjon*, ce bâtiment pittoresque qui signale l'entrée du vieux bourg. Cher au cœur des Monistroliens, le Donjon sera donc sauvégarde.

Ce serait déjà une bonne nouvelle. En voici une meilleure.

Cette acquisition a été rendue possible grâce à une généreuse donation, demeurée anonyme, qui a doublé l'apport financier que pouvait consentir la commune. Or, ce don a été fait pour le compte de la Société d'Histoire et du Syndicat d'initiative, comme la délibération municipale du 9 décembre 1988 l'a précisé, et il assure ainsi à ces deux associations l'usage du bâtiment.

La mise en état se fera progressivement, avec le concours des stagiaires de la formation professionnelle des adultes. Cela nous laissera un peu de temps pour réfléchir, de concert avec le Syndicat d'initiative, à la meilleure utilisation possible de ces locaux: salle d'archives et de bibliothèque, lieu de réunion du conseil d'administration ou de séminaires d'étude, présentation permanente du Monistrol historique ou petites expositions temporaires? Nous en reparlerons.

Pour le moment, exprimons notre reconnaissance à la municipalité de Monistrol et à cette générosité discrète et efficace.



### QU'EST-CE QUE LE DONJON ?

*Le donjon doit son nom au fait qu'il est le reste de la tour d'angle des fortifications de Monistrol, formant comme un pivot entre le "fossé des Religieuses" (l'actuelle rue du général de Chabron) et le "fossé des Capucins" (l'actuelle rue de Charbonnel). L'une des quatre portes de la ville, la porte de l'Arbret, fermant la rue du même nom, s'appuyait d'un côté sur notre "Donjon", de l'autre sur l'immeuble du magasin de photographie.*

*Sur la rue de l'Arbret, l'immeuble présente des fenêtres à linteau cintré, du 17ème ou du 18ème siècle. Sur la rue de Charbonnel au contraire, la façade est presque aveugle: c'est l'aspect qu'ont longtemps dû respecter les constructions autorisées sur les anciens remparts: défense oblige ! Face au faubourg Carnot, on aperçoit encore la fente d'une meurtrière...*

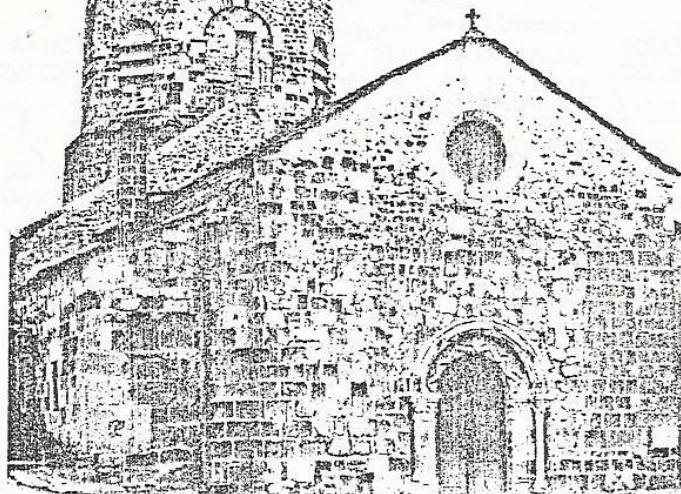
*Notre album Monistrol d'antan montre le Donjon dans les années 1900, quand M. Depraz y tenait boutique de bourrelier. Il reproduit aussi une évocation du Donjon tel qu'il était peut-être à l'époque de Monistrol "ville close".*



LE VELAY EN L'AN MIL \*

*/Le diocèse du Puy à la fin du Xe siècle*

L'EGLISE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE  
(XI<sup>e</sup> s.)



\* Cet article est le texte d'une conférence faite en septembre 1987 au Puy-en-Velay, dans le cadre du Colloque organisé par le Conseil Général de la Haute-Loire dans les locaux du Grand Séminaire, pour le "millénaire" de Saint-Germain-Laprade. Il est paru dans les actes du dit colloque intitulé "LA PAIX DE DIEU, Xe-XI<sup>e</sup> siècles", 1988. Nous remercions Mr. Auguste Rivet et le Centre Départemental de Prospective et de Liaison Culturel et Social pour leur aimable autorisation de reproduction. On peut se procurer l'intégralité des actes du colloque au Centre : 4 avenue Général de Gaulle, 43000 LE PUY, tél. 71.05.41.41. Christian Lauranson-Rosaz avait aussi prononcé cette conférence devant le public de la Société d'Histoire à la fin de l'année 1987.

## Le Velay de l'An Mil



- Abbaye
- Prieuré
- Chapitre
- ★ Forteresse publique (privatisée)
- ★ Château du Xe siècle
- \* Château de la 1ère moitié du XIe
- Eglise
- Autre lieu, cité par la documentation

L'année 1987, comme chacun sait, est celle de la commémoration du millénaire de l'élection de Hugues Capet. Les historiens réalistes ont détourné l'évènement en célébrant plutôt de manière générale la France de l'An Mil, l'avènement d'Hugues Capet n'ayant pas été à l'époque un scoop journalistique, si tant est qu'il ait même été perçu par la majorité de nos lointains ancêtres du X<sup>e</sup> siècle. Les colloques scientifiques du C.N.R.S. de Paris, Senlis et Auxerre, de Barcelone, de Metz ont donc fait plus un bilan, un inventaire de la France de l'An Mil qu'une commémoration millénariste et patriotique.

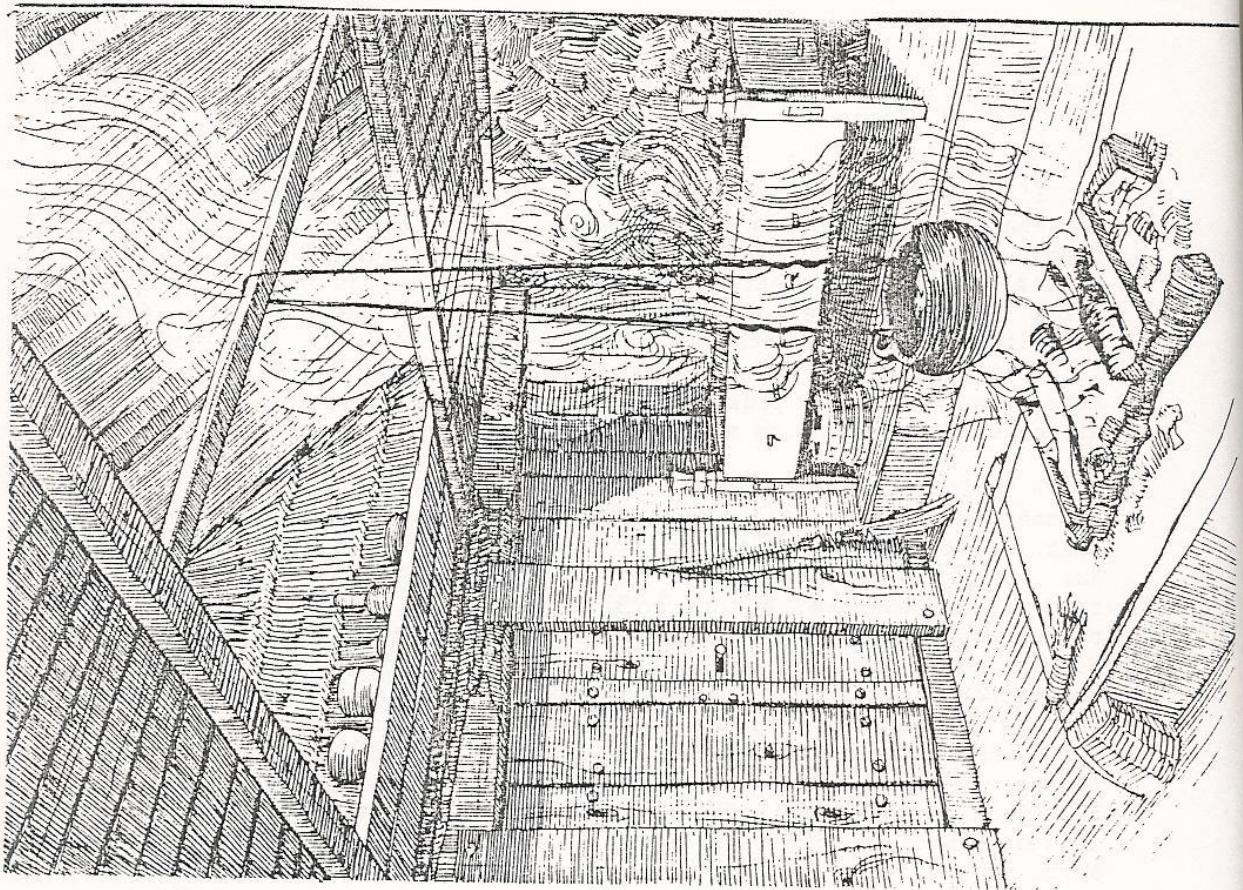
A Saint-Germain-Laprade, une heureuse initiative a fait de 87 l'année d'un autre millénaire, celui de la cité et de son concile de Paix. C'est un choix tout aussi symbolique, précurseur pour 1989 non pas du fameux Bicentenaire, mais du millénaire de Charroux, traditionnellement et à tort considéré comme LE premier Concile - mais n'entrons pas dans la polémique. L'intérêt de tous ces colloques, passés, présents ou àvenir, réside en fait dans une meilleure connaissance des hautes époques, si capitales pour la formation de notre société occidentale. Pour le Velay, les seules études sérieuses récentes sont celles du regretté chanoine Auguste Fayard auquel nous rendons hommage ici <sup>2</sup>. Il est donc grand temps de s'intéresser de plus près au haut Moyen-Age, de faire notre propre bilan, régional. Que savons-nous du Velay de l'an Mil, celui qui vit naître la Paix de Dieu alors qu'au Nord prenaient le pouvoir les Capétiens ? Celui qui vit aussi, comme tous les pays d'Occident, un bouleversement total, complet, de la société, le passage d'un haut Moyen Age carolingien encore bien antique dans ses structures et ses mentalités, à un autre monde, la féodalité, le Moyen Age classique que nous connaissons mieux.

---

Les instruments de connaissance, les sources, sont rares, mais elles existent. Ce sont tout d'abord des sources traditionnelles, les chartes et notices des monastères (St.Chaffre du Monastier, Chamalières, Cluny, Brioude), les actes publics officiels (diplômes royaux, bulles pontificales), les annales et chroniques des historiens du temps, hélas étrangers et subjectifs; ce sont aussi des sources marginales, celles qui relèvent des sciences dites auxiliaires de l'Histoire, qui demandent à être exploitées, avec circonspection : textes hagiographiques (les vies de saints, livres de miracles, et même légendes folkloriques), la toponymie, l'archéologie (je pense aux grottes toutes proches de Couteaux) <sup>3</sup>.

Et puis, en dernier recours, il y a l'imagination ! Imagination à laquelle l'historien peut légitimement recourir, sans perdre bien sûr de vue l'histoire. Des sites comme ceux d'Arlempdes, de Goudet ou de Polignac, à simplement les contempler, laissent aller cette imagination à la rencontre de l'histoire. Laissons-nous donc aller à l'imagination. Tentons un aller-retour dans le temps. Guidés par les lignes fameuses de l'Occident de l'an mil de Georges Duby <sup>4</sup>, essayons tout d'abord de dresser le cadre de vie de nos ancêtres du X<sup>e</sup> siècle, avant d'examiner de plus près leur société, alors en pleine mutation.

RECONSTITUTIONS (EXTERIEURES ET INTERIEURE) D'HABITATTS PAYSANS DU HAUT MOYEN AGE. DANEMARK.



### I. UN PAYS ENCORE SAUVAGE.

Très peu d'hommes d'abord. Dix, vingt fois moins qu'aujourd'hui. La sauvagerie domine, tenace. Ici et là, par paquets, des clairières, des cabanes de paysans qu'évoquent les chaumières de Saint-Front/Moudeyres ou les chibottes de Vals, des villages cinturés de jardins d'où vient le plus clair de la nourriture; des champs dont le sol rend fort peu malgré les repos qu'on lui laisse; et très vite, démesurément étendue, les étendues sauvages : le saltus, aire de la chasse, de la cueillette, de la pâture divaguante, des forêts terrifiantes, de hauts plateaux désolés, des chalmes balayées par la burle, des gorges inaccessibles.

L'empreinte laissée par le peuplement gallo-romain a été déterminante, reconnaissable aux vestiges enfouis dans le sol et aux nombreux noms de lieux dont l'origine remonte aux premiers siècles de notre ère, les fameux toponymes en -ac, correspondant aux noms de domaines gallo-romains, même si la prudence invite à ne pas tous les assimiler. Je n'insisterai pas sur ce premier peuplement, la récente thèse de Louis Simonnet nous renseigne fort à propos <sup>5</sup>.

De grandes exploitations agricoles se répartissent la majeure partie du sol cultivé, qui appartient ainsi presque exclusivement aux membres de l'aristocratie laïque ou ecclésiastique. Nous en reparlerons. Sur ces exploitations, des paysans: Il en reste encore quantité de non libres, hommes et femmes dont le corps est la propriété de quelqu'un, que l'on vend, que l'on donne, qui doivent obéir à tout. La persistance de troupes serviles sur les propriétés des grands est un fait indéniable dans nos régions jusqu'à l'an mille, Pierre Bonnassie l'a récemment rappelé <sup>6</sup>, même si l'exploitation des terres en faire-valoir direct, caractéristique du grand domaine du Bas Empire est depuis longtemps supplantée par le système des tenures: On ne retient plus les hommes entassés dans des chiourmes; leurs maîtres, pour qu'ils se reproduisent, ont accepté de les voir s'établir sur une terre, où ils vivent en ménage et prolifèrent. A côté d'eux, des libres, mais dont le sort s'est dégradé dès le Bas-Empire, attachés à la terre, dispersés en hameaux, sur des manses ou des colonges, astreints à des redevances fixes. Deux catégories qui n'en feront bientôt qu'une, celle des serfs du Moyen Age féodal <sup>7</sup>.

Ce peuple a faim. La nature des redevances exigées, en céréales ou en bêtes, nous met en présence d'une économie mixte, où l'élevage tient la place importante, dans une région peu fertile. Chaque grain de seigle semé ne doit en donner guère plus de trois, quatre lorsque l'année est vraiment bonne. La hantise: passer l'hiver, tenir jusqu'au printemps, au moment où l'on peut, prendre sa nourriture dans la nature libre, tendre des pièges, lancer des filets, chercher les baies, les herbes, les racines. Il faudrait défricher, élargir les vieux terroirs, en créer de nouveaux au milieu des solitudes. La conquête a timidement commencé, avec un outillage dérisoire; une sorte de respect subsiste devant la nature vierge, qui retient de l'attaquer trop violemment. Le monde est à prendre.



Une certaine idée de la paysannerie du haut Moyen Age à travers le costume :

Ci-contre, vierge "rustique", et ci-dessous costumes masculins du Xe s.

Bibl. de Clermont-Fd, ms. 145, Xe s.

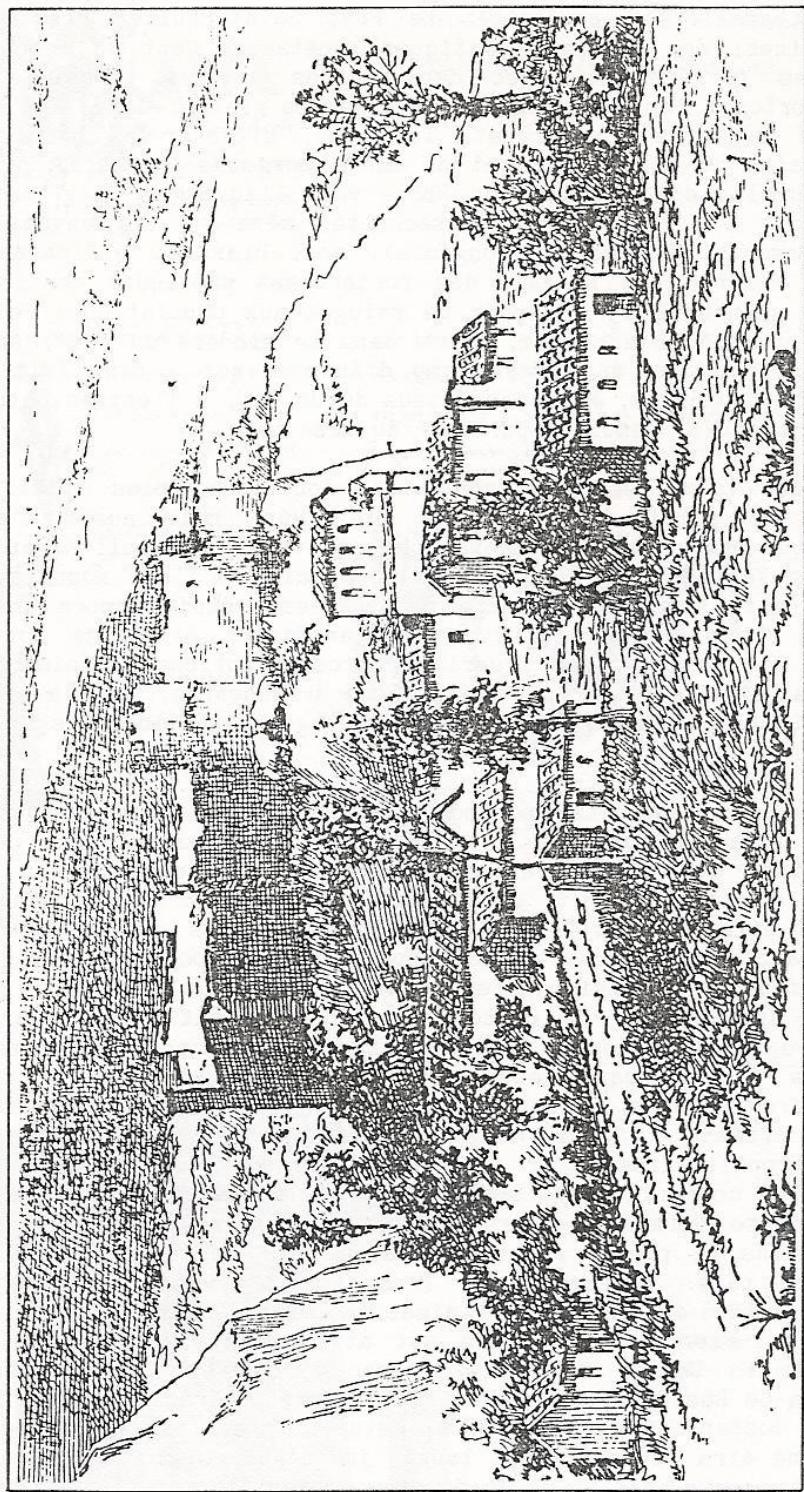


Ci-contre,  
pièces de costume paysan  
retrouvées en Auvergne.  
Musée Bargoin. Clermont-Fd.

Des pistes s'enchevêtrent, où subsistent les bornes milliaires romaines. De loin en loin, une agglomération. Un monastère: Saint-Chaffré, Chamalières; une cité: Le Puy, Saint-Paulien, résidus de villes romaines; des monuments antiques rapetassés dont on a fait des églises, des forteresses, avec des prêtres et des guerriers, des artisans fabriquant les armes ou les parures des grands; Comme à l'époque de Grégoire de Tours l'auvergnat, le Velay, situé à la charnière du monde aquitain, du monde franc et du monde *burgando-provençal*, voie de passage naturelle de la vallée du Rhône vers l'Auvergne, de l'Auvergne vers le Midi, vit en relative insécurité, même si les envahisseurs d'alors (Normands, Sarrasins, Hongrois), sont bien peu efficaces chez nous. On a malgré tout aménagé des forteresses publiques destinées à abriter des garnisons et à servir de refuges aux populations. Polignac ou Usson (aujourd'hui en Forez, alors dans le diocèse du Puy), en sont des exemples; le site du fameux Camp d'Antouine qui a tant fait rêver Albert Boudon-Lashermes, situé au-dessus de Goudet, à l'entrée naturelle du Velay méridional, semble appartenir au même type.

Certaines localités exercent des fonctions plus pacifiques, collectives et publiques : Le Puy bien sûr, mais aussi d'autres bourgades, qui ont rang d'agglomérations, de *vici* : St.Paulien, ancienne capitale des Vellaves, la Ruessium gallo-romaine où des monnaies d'or (triens) furent frappées aux temps mérovingiens, était encore une cité notable de l'époque carolingienne. Bas-en-Basset et Tence sont des chefs-lieux de vicairies ou vigueries, circonscriptions administratives à caractère civil, aussi chères à Boudon-Lashermes, où la justice comtale était théoriquement rendue, par des agents publics, les vicaires ou viguiers.

C'est au cours de cette période qu'est mise en place une première ébauche de cadre paroissial à partir des forteresses, des centres administratifs, des grandes exploitations rurales, en fonction de la répartition du peuplement \*. Saint-Paulien, Solignac et Craponne sans doute, peut-être Monistrol-sur-Loire, seraient les sièges des plus anciennes paroisses, créées au Bas-Empire ou à l'époque mérovingienne, quand la diffusion du Christianisme dans le *dioecesis Aniciensis* rendit nécessaires des centres de culte autres que la cathédrale, dans les secteurs les plus fortement peuplés. Leurs très anciennes fonctions paroissiales y expliquent leurs vocables archaïques. Dès la fin de l'époque mérovingienne, ces premiers centres de vie chrétienne se révèlent insuffisants: de nouveaux foyers sont créés, principalement par de grands propriétaires, pour desservir les communautés rurales entre lesquelles les communications sont difficiles en raison du relief et du climat. A cette deuxième génération doivent appartenir les paroisses installées dans la partie amont des vallées de la Loire et du Lignon découpant le pays: Yssingeaux et Tence, citées respectivement comme paroisses en 985 et 999 sont vraisemblablement de cette génération. L'église Saint-Pierre de Salettes est attestée dès 870 sur le cours supérieur de la Loire. Celle de Beauzac existe en 923, la paroisse Saint-Martin de Rosières vers 940, Saint-Pierre de Grazac en 962. Si ces chefs-lieux desservent un territoire, celui-ci n'est pas bien déterminé, englobant une aire de peuplement large, jusqu'aux no man's lands qui la circonscrivent, et les mailles du réseau paroissial sont encore lâches.



Château d'Arlempdes

Dès avant l'an mil, l'occupation humaine a ainsi profondément pénétré jusqu'au cœur de nos montagnes vellaves, chaque vallée abritant une église, une résidence aristocratique, des exploitations paysannes. Examinons à présent de plus près ces hommes qui vivent là et forment la société vellave du X<sup>e</sup> siècle. Qui sont-ils et quelles sont leurs mentalités ?

## II. DE LA SOCIETE ANTIQUE...

L'aristocratie est illustrée par des lignages restés célèbres dans l'histoire du pays: les *Folignac*, les *Beaumont*, les *Fay-Chapteuil*, familles qui n'ont pas encore ces noms, donnés plus tard par leurs châteaux féodaux <sup>9</sup>. Ce sont de grandes lignées, rattachées à l'aristocratie du très haut Moyen Age, des principes, qui vivent dans l'entourage du duc d'Aquitaine et que distinguent du commun des mortels des titres bien précis (*Vir nobilis, inluster vir*). Ce qui caractérise le plus cette aristocratie "authentique", c'est son antiquité, qui ressort sous bien des rapports: Elle a de grands domaines aux structures d'*exploitation* encore proches de celles du Bas-Empire, elle a des relations familiales lointaines, elle a enfin une culture et un univers mental tournés vers la romanité de la Gaule du Sud.

Exemple d'aristocrate vellave typique de cette époque, Ithier, l'ancêtre de la famille des Mercoeur. Grand propriétaire terrien, il lègue à Saint-Julien de Brioude dans son testament de 926, plus de 70 unités d'*exploitation* (*mances*), églises, chapelles, de la Margeride aux hautes terres du plateau vivarois, près du Lac d'Issarlès <sup>10</sup>.

La noblesse est affaire d'ancêtres. Elle revendique des origines illustres, gallo-romaines. Les *Folignac* n'ont-ils pas prétendu longtemps descendre de Sidoine Apollinaire et même d'Apollon ? La noblesse est aussi, conséquemment, affaire de noms, qui précisément par leur permanence dans la succession généalogique, appuient les revendications historiques, comme le prouve l'étude du *corpus anthroponymique nobiliaire*. Sans parler des noms à résonance romaine "snobe" (*Sulpice, Sufficien, Stable, Placence, Claire*), l'examen de l'origine historique de noms propres à un ou deux lignages particuliers, est instructive: *Itherius/Ithier*, nom des *Mercoeur*, dont nous venons de parler, outre le fait qu'il n'est pas germanique malgré son air (c'est le nom latin *Aetherius*), renvoie à de grands personnages: un patrice d'Auvergne à la fin du VI<sup>e</sup> siècle et un archevêque de Lyon au début du VII<sup>e</sup>, le comte Ithier "installé" à Clermont par Charlemagne en 778, bien local, et un autre grand du IX<sup>e</sup> siècle cité dans un diplôme de Charles le Chauve <sup>11</sup>. Il y a fort à parier que tous ces Ithier soient les ancêtres de nos *Mercoeur*. *Heraclius*, chez les *Brioude*, qui "trafiquent" en Velay, nous ramène à un empereur d'Orient du VII<sup>e</sup> siècle, pseudo-ancêtre de saint Ménélée de Menat et à la puissante famille des *Héraclides*, établis en Orient comme en Afrique. C'est aussi le nom d'un maire du palais de Gondebaud au VI<sup>e</sup> siècle, membre de la haute aristocratie romaine de la Burgondie toute proche. *Silvius* et *Redemptus*, chez les *Fay-Chapteuil*, *Dalmatius* chez les *Beaumont*, rappellent des noms de saints et martyrs des premiers siècles mais aussi les noms de grands aristocrates ou évêques de l'Antiquité tardive. L'étude des noms germaniques "purs" au pourcentage somme toute élevé n'est pas moins riche d'enseignements et

## AUX FRONTIERES DU PAGANISME ET DU CHRISTIANISME ...



Chapiteau provenant de l'église St.Vézelay (?) au Puy, conservé au Musée Crozatier.  
Scène de conversion des "pagani" (= païens et paysans) par un pasteur (évêque).

Gravure de Félix Thiollie  
(L'Architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy, Paris, 1900).



Ci-contre, la première représentation connue de vierge en majesté, celle de l'évêque Etienne II de Clermont (946). Sans doute l'"ancêtre" de notre Vierge noire du Puy ou d'ailleurs.  
Bibl. de Clermont-Ferrand Ms. 145. Xe s.

nous prouve, tout en nuançant la traditionnelle image du conflit entre romanité et germanité, le vrai sens de l'anthroponymie nobiliaire préféodale par leurs références au passé historique du pays ou du Midi: les grands ne répugnent en effet pas au port de noms francs, ceux de la haute aristocratie d'Empire: noms archaïques, signe de conservatisme (Goufaud, Hildegaire/Audigier, Rodran/Rorave, Rostaing...), noms importés au Sud par des princes qui se sont acculturés (Bernard, Guillaume, Gérard/Géraud, Guy/Guigue, Hugues, Hu(m)bert), enfin noms germaniques méridionalisés depuis longtemps, et qui renvoient à l'aristocratie gothique (Amblard, Godechaud), lombarde (Armand, Albuin) ou autre (les souabes Beraud ou Odilon). On voit par là que les références culturelles sont plus fortes que les revendications purement ethniques; elles sont de toute façon méridionales, quand elles ne sont pas franchement romaines. Une aristocratie décidément bien typique.

---

L'Eglise du Velay, dont les membres sont issus de l'aristocratie, procède du même esprit, et de manière encore plus évidente. Elle est romanisante : de par ses institutions et ses pratiques, de par sa conception de la société. A la tête du diocèse l'évêque, chef de toute son Eglise: la distinction traditionnelle entre Eglise séculière et Eglise régulière, consommée par la Réforme grégorienne au XI<sup>e</sup> siècle, n'existe pas, ce qui explique les conflits entre les moines et l'évêque, souvent leur abbé. Théoriquement dépendant de l'archevêque métropolitain de Bourges, le chef du diocèse jouit en fait d'une entière autonomie, consacrée au début du XI<sup>e</sup> siècle par l'octroi du *pallium* à l'évêque Etienne de Mercoeur par le Souverain Pontife. L'évêque est assisté du chapitre cathédral, dont la structure est en soi signe de la confusion entre réguliers et séculiers: Les chanoines sont abbés, et il est bien difficile de dire à quels établissements répondent ces titres. C'est une véritable cour (*curia*) qui entoure l'évêque du Puy Guy d'Anjou. Ses chanoines-abbés, qu'il place sur les sièges épiscopaux du Midi, restent étroitement liés à leur chapitre d'origine, et c'est ce qui permettra une action réformatrice commune dans le cadre de la Paix de Dieu <sup>12</sup>.

Les abbés et chanoines du Puy ou de Brioude dont les lectures vont des Livres saints à Virgile en passant par Prudence et le Code Théodosien n'ont guère à voir avec leurs successeurs grégoriens coupés du monde ou trop dans le monde. Le qualificatif de séculier caractérisant leur mode de vie est à prendre au bon sens du terme: l'organisation, la culture, la vie de leurs chapitres dénotent une conception particulière de la société qui rappelle les curies municipales du Bas-Empire, présidées ou animées par de nobles prélat-sstoïciens, tel l'évêque Sidoine Apollinaire de Clermont. Cette *visio mundi* n'est pas étrangère à la permanence de la romanité dans le milieu aristocratique dont procèdent nos clercs. Avant que ne surgisse une nouvelle conception de la noblesse fondée sur la force et une coupure conséquente entre Eglise et monde, la frontière est faible entre clergie et laïcat : on a des laïcs à l'ancienne qui paraissent aussi corrects que leurs parents clercs. Tous sont en fait des aristocrates, reliés par une même mentalité antique faisant leur dignité. C'est le critère culturel qui définit le mieux ces grands de l'époque pré-féodale, et qui justifie leur pouvoir sur les autres couches de la société:



BUSTE RELIQUAIRE OU MAJESTE DE SAINT THEOFREDE / CHAFFRE  
TRESOR DE L'EGLISE DU MONASTIER  
XIe-XIIe s.

En tant qu'institution et corps social, l'Eglise est l'affaire de la noblesse, au sens large. Le chorépiscopat et l'abbatiat multiple, particularités de l'Eglise méridionale, ne font que traduire une manière pour l'aristocratie locale de se structurer, d'organiser dignement la dévolution des charges ecclésiastiques tout en tenant compte des pratiques et des traditions locales, des priviléges bien établis d'un nombre restreint de familles. Révélatrice de cet état de choses est l'affaire historico-légendaire de l'élection à l'évêché du Puy de Norbert, à la fin du IX<sup>e</sup>, qui illustre bien la tension des rapports entre autorités locales (*l'episcopatus*) et autorités centrales (*le comitatus*) <sup>13</sup>.

C'est toute la question de l'abbatiat laïque et de l'abbatiat multiple. Il y a dans le Sud des abbés d'abbayes, gestionnaires clercs ou laïques dignes, obédienciers, *commendataires* au sens romain du mot (ils ont un contrat de gestion, la *commenda*), des avoués à la *méridionale* qui utilisent le droit romain dont on a décidément sous-estimé la permanence dans nos régions entre le V<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. L'aristocratie considère comme biens de famille les établissements jadis fondés par un aïeul, enrichi et doté par plusieurs générations de ses descendants. Les domaines d'Eglise, ce sont ses domaines, et elle se doit d'en assurer correctement la gestion et la prospérité. Les monastères du diocèse sont des fondations aristocratiques: Goudet, plus tard prieuré, est un domaine donné vers 870 par un certain Didier, *vassal royal*, aux moines de Noirmoutiers fuyant les Normands avec leurs reliques de st Philibert, et la dévotion des descendants probables de Didier, pour ce saint, les Armand bientôt Polignac, ne se démentira pas pendant au moins 3 siècles. Au début du X<sup>e</sup> s., le monastère de Chamalières est fondé sur les terres de famille des Beaumont par l'un des leurs, l'abbé Dalmas, artisan de la restauration de St. Chaffre <sup>14</sup>.

Contrôler le rayonnement spirituel des établissements religieux est aussi important que de gérer leur patrimoine foncier; c'est tenir en plus du pouvoir économique non négligeable qu'elles procurent, la sainteté, et par le contrôle des dévotions populaires maîtriser la sociabilité paysanne, régner sur la population. La religiosité est un des supports fondamentaux de la *nobilitas*, et celle-ci joue sur ses manifestations les plus vivaces, culte des saints et des reliques. Les aristocrates auvergnats puisent dans le christianisme en même temps qu'une des sources de l'antiquité de leurs origines (leurs ancêtres ont été les 1<sup>ers</sup> convertis), la justification de leur pouvoir sur les *pagani*, bases sacrées que véhiculent vies de saints et livres de miracles et que rappellent lieux de cultes, chapelles domaniales privées dédiées à un st ancêtre de la famille, statues reliquaires en conservant l'*image*. Le buste de saint Théofrède/Chaffre au Monastier, sans doute dans l'abbaye dès cette époque, est un témoignage éclatant de l'ambiguité du christianisme des habitants des hauts plateaux vellaves, théâtre cinq ou six siècles auparavant du martyre de l'évangélisateur. Pareil au st Baudime de St. Nectaire ou à la ste Foy de Conques, on pourrait sans hésiter lui appliquer les réflexions étonnées de l'écolâtre Bernard d'Angers qui, début XI<sup>e</sup> découvrait avec stupeur la statue de Géraud d'Aurillac objet d'un culte d'adoration outrancier de la part des *pagani* de Hte Auvergne <sup>15</sup>.

Voilà donc bien des mentalités antiques, qui sous-tendent des structures antiques et conditionnent la société vellave pré-féodale. Telle est la situation à l'approche du millénaire. Et pourtant ... depuis quelque temps, rien ne va plus comme avant, s'exclament sans doute les anciens. Les fameuses terreurs de l'an mil, en Velay comme dans tout l'Occident, ne sont pas qu'un mythe : Si l'An Mil fut l'âge des Peurs, c'est parce qu'il fut l'époque de grands bouleversements, justifiant ces peurs. Bouleversements qui affectèrent tant la société que les institutions, et que les historiens ont coutume d'appeler, suivant leur propre optique, la mutation ou la révolution féodale, passage d'une société sinon "antique" au sens strict, du moins carolingienne dans ses structures de pouvoir à une société totalement différente, la société féodale, le passage d'un Moyen Âge à un autre.

### *III. ... A L'ORDRE FEODAL.*

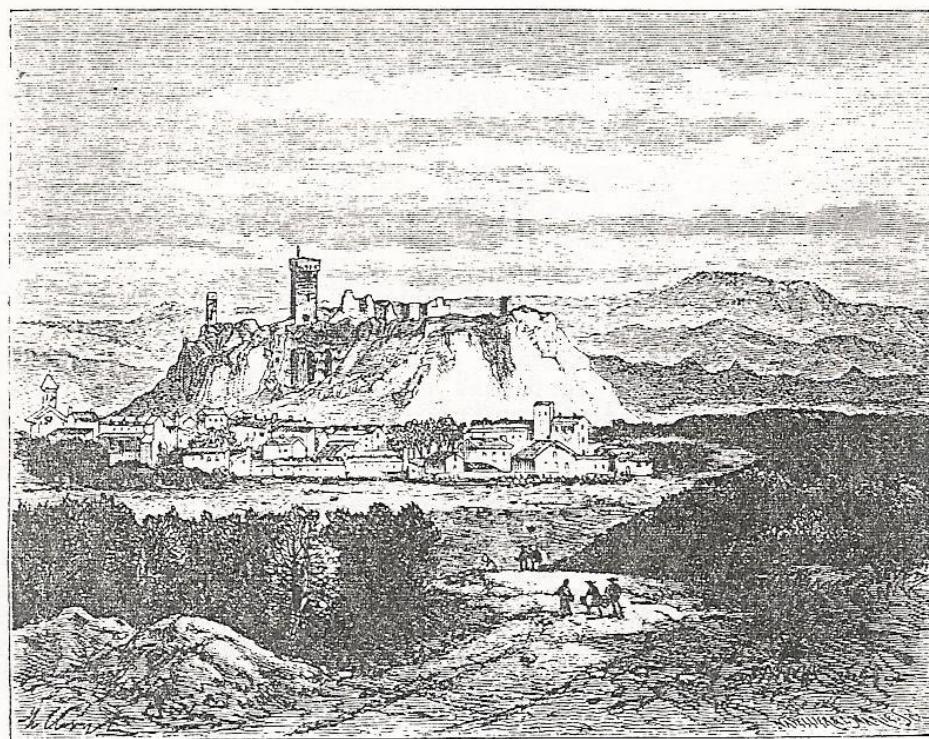
Au X<sup>e</sup> siècle, les structures sont encore antiques, en fait carolingien-nes, et leur progressive dénaturation est le signe avant-coureur de la crise féodale. Le comté carolingien, ou *comitatus*, héritier direct du "fisc" du Bas-Empire, recouvre l'ensemble des prérogatives publiques: impôts bien sûr, mais aussi profits de justice, monnaie, domaine (fiscs proprement dits: terres, forêts, forteresses, abbayes). Le détenteur de ces droits au nom du roi, c'est théoriquement en Velay au X<sup>e</sup> siècle, le duc d'Aquitaine. Depuis Charles le Chauve, sous le règne duquel (840-877) se constituent ce qu'on a appelé les principautés territoriales, regroupements de comtés sous l'autorité de ducs ou de marquis, ce sont les Guilhemides, princes francs de culture philo-romane qui, construisant leur propre *dominium*, ont le Velay dans leur orbite: Bernard Plantevelue, son fils Guillaume le Pieux, le fondateur de Cluny, duc d'Aquitaine et marquis de Gothie, puis à sa mort en 918 ses neveux, successivement Guillaume II le Jeune et Acfred, qui terminent leurs courts règnes dans la révolte contre le pouvoir central. Une véritable Guerre de Succession au titre de duc d'Aquitaine oppose alors les deux maisons concurrentes de Poitiers, avec Guillaume Tête d'Etope, et de Toulouse, avec Raymond-Pons, qui notamment chez nous mène une active politique religieuse, "sponsorisant" les restaurations de Saint-Chaffre et de Chamalières. Luttes princières dérisoires: Le Velay, comme tous les autres comtés aquitains, se détache en fait progressivement de la tutelle ducale, détachement favorisé par l'anarchie qui gagne la société et les structures carolingiennes <sup>16</sup>.

Déjà en 924 l'évêque du Puy Adalard se voit concéder par le roi Raoul le droit de battre monnaie et reconnaître son autorité sur la *civitas vellavensis*. Le Puy, comme Mende ou Nîmes, est un évêché royal, "légitimiste", un point d'appui traditionnel de la royauté qui en a maintenant bien besoin. L'évêque prend le relais des autorités civiles défaillantes, comme le faisait en tant que *defensor civitatis* son lointain prédecesseur du Bas-Empire, autre époque troublée. Le diplôme de 924, bien que controversé parce qu'interpolé, n'est pas à remettre en cause sur le fond, le Professeur Robert-Henri Bautier l'a montré <sup>17</sup>, même si l'étendue des droits ne concerne que la cité même du Puy, le

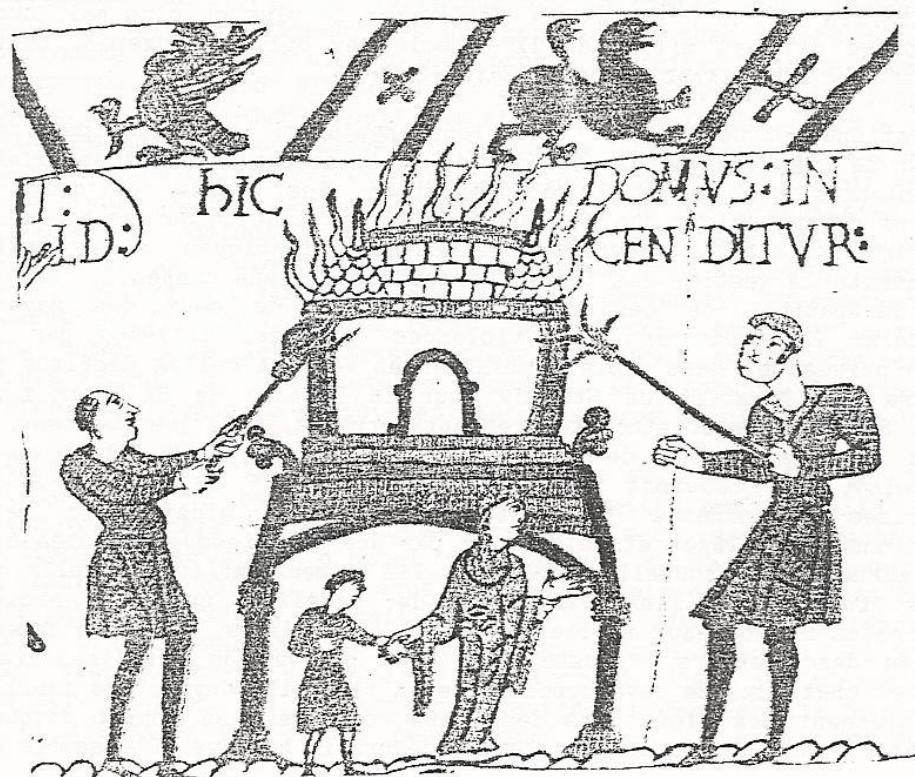
*burgus*, et non tout le comté: il s'agit bien d'un des premiers exemples de concession royale à l'autorité épiscopale. Cette double autorité que va exercer l'évêque se retrouvera symboliquement dans les armes du Velay associant la crosse et l'épée.

Le pouvoir comtal est bien amoindri au début du X<sup>e</sup> siècle comme le prouvent les mentions de plus en plus rares de son action et même l'absence du nom du comte dans les actes <sup>18</sup>. Des incertitudes gênantes entourent la question des agents du pouvoir comtal, les vicomtes : Armand que connaissent les chartes de Brioude dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle, premier vicomte auvergnat connu, et ancêtre des futurs *Folignac*, a des intérêts en Velay, mais apparemment aucune charge. Après lui existe un vicomte Etienne, dont on a fait sans preuves le descendant, et sur le pouvoir duquel planent beaucoup d'interrogations. Baignent dans un flou encore plus suspect les ressorts théoriques de nos vicomtes ou *vicariae*, les fameuses vigueries carolingiennes ! Impossible de cerner vraiment ces circonscriptions administratives de base ayant un *vicus* pour chef-lieu, et dans le cadre desquelles s'exerçait notamment la justice. La documentation nous permet de ramener le chiffre fantaisiste de Boudon-Lashermes d'une vingtaine à seulement six connues. Le mot *vicaria* sert avant tout à localiser un lieu dans les textes. La dénaturation sera complète lorsqu'il sera synonyme de seigneurie féodale, c'est-à-dire banale (économique) et justicière, le *vicarius* ou *viguier/voyer* étant l'agent du seigneur local. Si on affirme encore l'autorité de la loi, la *Lex*, si des professionnels de son interprétation et de son application existent sans doute encore comme en Auvergne, *legis doctores*, experts en droit de l'entourage des princes, ou, plus simplement *boni homines*, bonshommes, prudhommes, qui assistent les tribunaux (on en a mention à Saint-Chaffre en 840), la justice fonctionne de plus en plus mal, comme en témoigne déjà au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, en 851, un jugement comtal rendu au fisc d'Antignac, près de Saint-Haon <sup>19</sup>.

Mutations structurelles, mutations mentales, pour ne pas dire morales: Le premier symptôme concret de la crise fut en effet une montée des violences que trahit la documentation. Les grands, en quête de meilleurs revenus alors que de nouvelles terres sont conquises et que la population augmente, se livrent à de mauvaises pratiques : dénaturation des contrats de gestion des terres, reprise des biens donnés à l'Eglise, enfin usurpations de ces biens d'Eglise et de ceux des paysans alleutiers. Le tout par des violences ouvertes, attisées par les guerres privées et sans doute semblables en Velay à celles décrites par le Livre des Miracles de Ste.Foy pour la Planèze de St.Flour toute proche. Si certains aristocrates restent corrects, tels les *Mercoeur*, la plupart (les *Fay* autour de St.Chaffre, les *Brioude* à St.Julien ou en haut Velay, les *Beaumont* près de Chamalières) <sup>20</sup> se livrent à des entreprises malhonnêtes (le mot est gentil), aidés dans leurs expéditions de pillages et de razzias par une soldatesque recrutée à la base, germe d'une nouvelle noblesse, les fameux *milites* révélés par Georges Duby. Des liens nouveaux de fidélité unissent anciens aristocrates et nouveaux nobles parvenus, ces *milites*, hommes d'armes à la solde des premiers, "chassés" par eux, pourvus de bénéfices/fiefs, terres et châteaux. Le développement de la féodalité engage les familles qui détiennent ces fiefs dans des liens complexes, au sommet desquels est l'évêque du Puy, à qui l'on rendra désormais hommage. L'ensemble des



Château de Polignac.



Misères du temps... (Tapisserie de Bayeux)

féodaux forme un groupe homogène, uni par ce réseau vassalique et par des liens étroits de parenté.

Un peu partout apparaissent alors les châteaux <sup>21</sup>: Le premier *castrum* mentionné en Velay au X<sup>e</sup> siècle est la forteresse publique de Polignac, dans l'enceinte de laquelle a lieu vers 923 l'exécution du testament du duc d'Aqu. Guillaume. Il s'agit donc d'un centre public, à fonction de défense. Sont cités ensuite dans la seconde moitié du siècle les *castra* du Mezenc et d'Usson, qui, eux sont les premiers châteaux "privés". Le XI<sup>e</sup> siècle voit surgir dans l'ordre Le Béage, Lardeyrol, Chapteuil, Chalencon et Lafarre. A la même époque, mais sans précisions de dates, seraient apparus les châteaux de Chomelix, St. Didier-en-Velay, Ceyssac et Fay, Solignac, Saussac et Vertamise/Carry. C'est une véritable floraison *castrale* qui marque donc les alentours de l'an mil. Ces châteaux de l'an mil sont des châteaux d'un type nouveau. Comme résidences des grands, ils prennent le relais des domaines aristocratiques hérités du Bas-Empire, les antiques *villae*, comme lieux de casernement de fidèles fiefs, ils sont les berceaux de nouvelles familles de potentiats locaux, de "chefferies lkocales" pour reprendre l'expression de Pierre Bonnassie. Dans l'un et l'autre cas, ils déplacèrent les centres de pouvoir, et conséquemment les centres de vie: C'est "l'enchâtellement" (*l'incastellamento* de Pierre Toubert), perçu par certains de manière prosaïque comme un encellulement des hommes dans le domaine des grands, protecteurs des petits; vu par d'autres de manière parfois sombre comme une mainmise autoritaire des puissants sur les humbles par la seigneurie. Les châteaux auraient été de véritables Q.G., plus centres d'*exactio*n que de protection pour les populations soumises à leur domination. En tout état de cause, les châtellenies, devinrent les nouveaux centres d'exploitation agricoles, les nouveaux chefs-lieux administratifs et politiques, bref le siège du pouvoir, du ban. C'est ce qu'on a appelé l'avènement de la seigneurie banale ou justicière. L'influence des châteaux sur le peuplement fut cependant limitée. Si certains châteaux ont vraiment "aidé" au peuplement des campagnes, tel celui de St. Didier qui donne paroisse, beaucoup restèrent isolés (Vertamise) ou ne donnèrent naissance qu'à des hameaux plus ou moins importants (Roche-en-Régnier) qui souvent disparurent avec la forteresse qui leur avait donné naissance (Rochebaron, Artias).

L'aspect le plus important par ses conséquences non seulement politique mais social de l'enchâtellement, c'est l'extension du pouvoir du châtelain à tous les habitants de sa châtellenie, quelle que soit leur condition juridique. Le système précédent connaissait des esclaves et des libres; le nouveau, avec de la fameuse théorie des trois ordres, sépare définitivement les puissants (nobles et clercs) des humbles: l'esclavage et sa forme atténuée parce que libre, le colonat, firent place à une nouvelle forme de dép., le servage, qui agrégea aux anciens exploités les paysans libres, alleutiers, même si certains purent échapper à la logique féodale, comme le suggère la permanence de communautés paysannes organisées (les *parsonniers vellaves*); ils furent sans doute peu nombreux, et de toute façon devinrent justiciables des détenteurs de seigneuries. Jean Perrel, dans son étude sur les seigneurs de Chapteuil, a bien décrit la situation dans le Velay central <sup>22</sup>: Au XI<sup>e</sup> siècle est apparu le nom nouveau de mandement pour désigner les seigneuries justicières. Partages et aliénations font qu'il y aura, à la

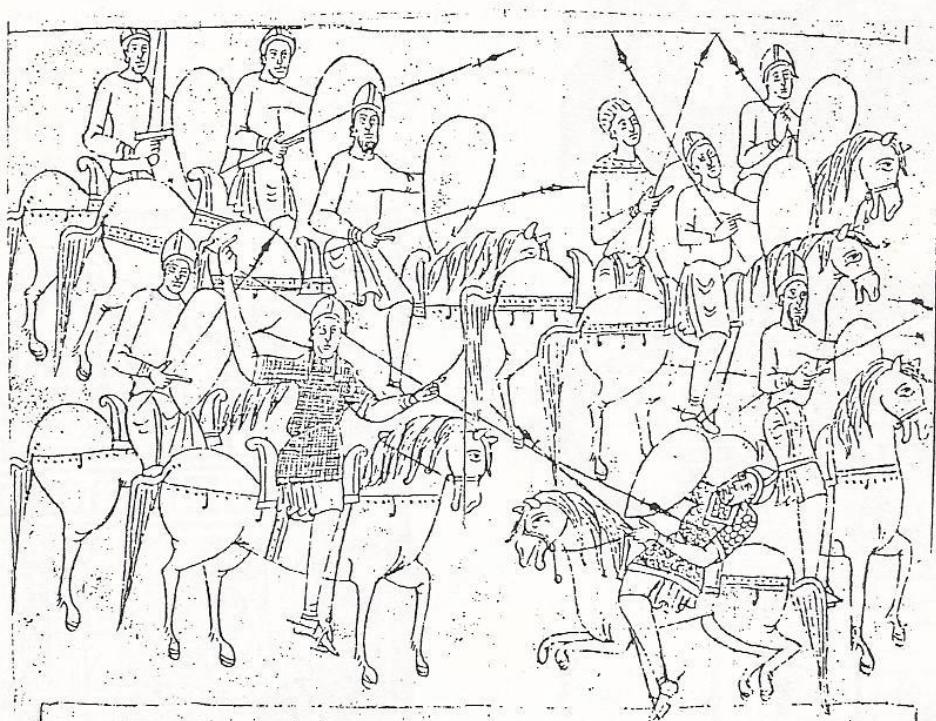
fin du XII<sup>e</sup>, des centres de mandement non seulement à Chapteuil, Bonnas et Saussac, mais aussi à Montusclat et Montvert, à Queyrières, à Eynac, à Lardeyrol, à Glavenas, etc. Chaque mdmt a son *castrum*, son territoire et ses hommes. Le château construit en bordure de son territoire peut contrôler et le *saltus* boisé, considéré comme réserve de chasse et de matériaux, et l'ager travaillé, estimé comme réserve de main d'œuvre.

Le châtelain, ayant hérité ou plutôt usurpé l'exercice des fonctions publiques, bénéficie des revenus ou profits qui s'y rattachent (raison de son usurpation). Rendant la justice, il a droit aux amendes, compositions, confiscations; assurant la sécurité de ses justiciables, il a droit à être logé et hébergé avec sa suite là où il passe, et en contrepartie a droit à l'approvisionnement et l'entretien de son château à la charge de ces justiciables. Protecteur de leurs moissons, de la sécurité des marchandises, des transactions, il a droit à des redevances diverses, anciennes d'ailleurs, coutumières (donc consenties). Le fait nouveau est que le châtelain dont le territoire est plus exigu que celui du comte d'autrefois, exige trop souvent des prestations ou des livraisons déraisonnables, trop lourdes et trop fréquentes, et ce sans grande justification. Il taxe arbitrairement. C'est ce que les textes appellent si souvent *exactiones*, *malas consuetudines*, taxation injustes, mauvaises coutumes, ce que traduit bien la déformation péjorative du mot *exaction*. Contre ses demandes exagérées, on oppose la coutume *consuetudo*, ce qui est habituel, traditionnel, inchangé de mémoire d'homme. On proclame coutume le niveau de prestations qui constituait le point d'équilibre entre l'exigence du châtelain et la résistance passive des administrés. Et puis parfois, sans doute, on se révolte, même si les textes officiels, ne nous le disent pas <sup>23</sup>.

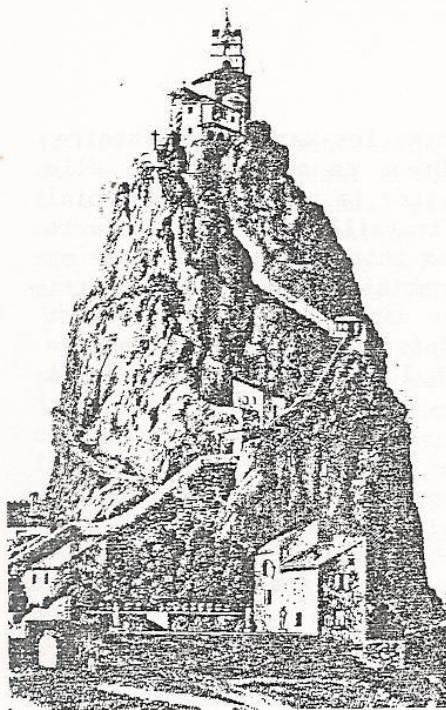
#### *CONCLUSION : LA PAIX DE DIEU.*

La seule force d'opposition au pouvoir seigneurial, dans ce qu'il avait d'injuste, fut l'Eglise, elle-même menacée dans ses biens. Et c'est la Paix de Dieu, dont la signification ne fut donc pas seulement religieuse. Nous réaffirmons notre conviction, contrairement aux thèses officielles, que le mouvement n'est pas parti de Charroux, mais de nos régions, à l'initiative de l'évêque Guy d'Anjou, et que les motivations en furent politiques, soutenues par un élan populaire que traduisent processions et translations de reliques <sup>24</sup>. Il convient bien sûr comme l'a fait le chanoine Fayard de distinguer deux assemblées traditionnellement confondues, celle de St.Germain-Laprade et celle du Puy-Saint-Paulien, respectivement tenues vers 976 et 994. L'extension du mouvement en Aquitaine, dans le Midi, en Bourgogne, trahit derrière les agissements de son promoteur les motivations cachées qui le poussent, à partir d'allusions documentaires assez nettes. L'action de Guy d'Anjou se révèle logique, conditionnée par les alliances et les rivalités princières qui croient encore mener les destinées politiques du pays. Lorsque mourra le prélat et que sera terni le prestige des siens, les "Angevins" qui forment alors un véritable "trust" politique en Velay, le mouvement sera repris par les princes (le duc d'Aquitaine), puis enfin par Cluny, avec Odilon de Mercoeur, lequel fera de la Paix

l'institution d'Eglise dont on se souvient dans les manuels d'histoire. Mais ce qui demeure, c'est que la Paix de Dieu, en même temps qu'elle met un frein aux violences des milites, légitime le nouvel ordre social qui sépare désormais guerriers, prêtres et travailleurs. Elle conforte le double constat d'échec des princes face aux châtelains, et de mise en place de l'ordre féodal par ces derniers. Constat que dut faire le roi Robert le Pieux lors de son pseudo-pèlerinage dans le Midi et notamment en Velay, dans les années 1020<sup>25</sup>; ce fut la dernière chevauchée diplomatique d'un roi de France au Sud avant longtemps. Le Velay était devenu féodal...



Illustr. / L'institution de la Paix de Dieu,  
Livre des Macchabées, Bible de Roda, XIe s.  
(Bibliothèque Nationale)

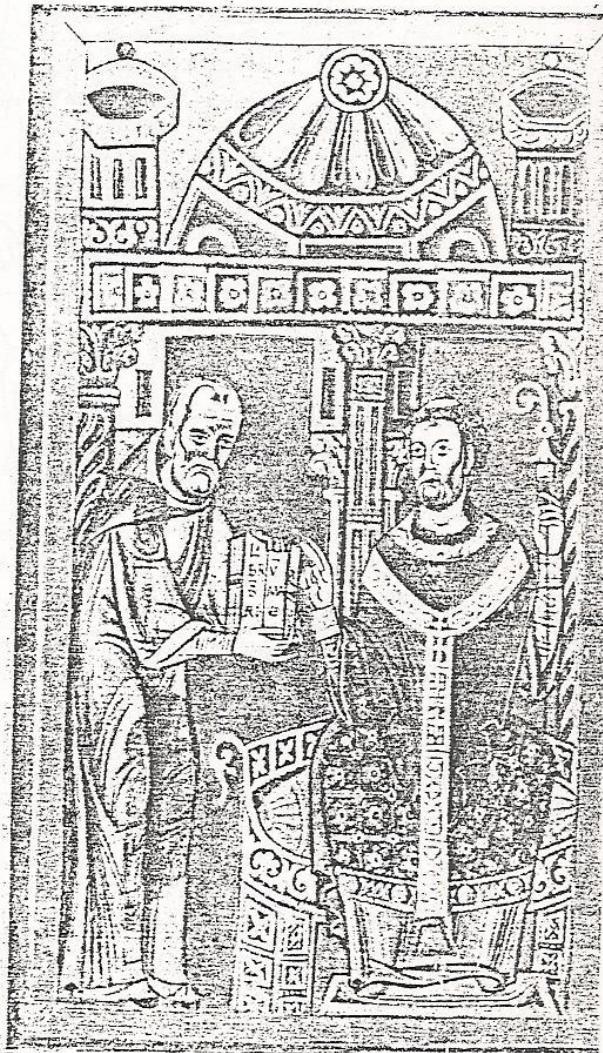
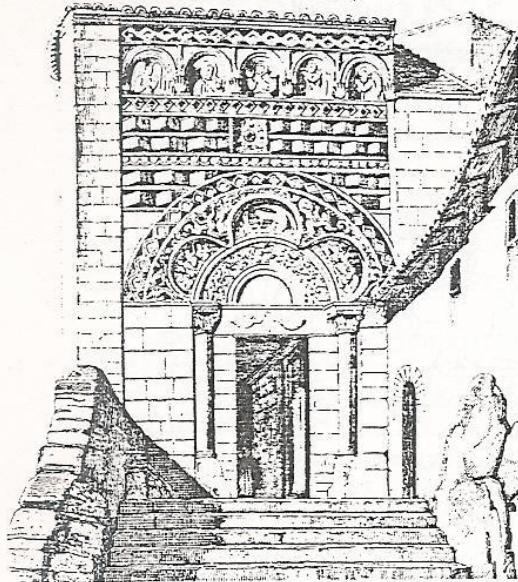


#### SAINT MICHEL D'AIGUILHE AU PUY.

Ci-contre, le "dyke" sur lequel fut édifié au Xe s. le sanctuaire dédié à l'archange. En-dessous, détail de l'entrée.

Ci-dessous, l'évêque Godechaud, artisan de la construction. Il reçoit du moine Gomesan d'Albelda (monastère navarrais) le traité de saint Ildefonse de Tolède sur la virginité de Marie, commandé lors de son pèlerinage à St.Jacques de Compostelle en 951. L'ouvrage lui servira à rehausser le lustre de la cité mariale du Puy-Anis.

Gravures du XIXe s. et  
Ms. 1650 de la Bibl. Palatine de Parme.



## NOTES

1. Les colloques de l'an mil auront leurs actes, d'ores et déjà sont parus ; *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil*, sous la direction de X.BARRAL I ALTET, Paris, 1987, *X<sup>e</sup> siècle, recherches nouvelles*, du Centre de Recherches sur l'Antiquité tardive et de haut Moyen Age, Cahier VI, 1987, recueil d'études publié par Pierre RICHE, Carol HEITZ et François HUBERT-SUFFRIN, Université de PARIS X-NANTERRE, *Les marches méridionales du royaume aux alentours de l'an mil*, Inventaire typologique des sources documentaires établi sous la direction de Michel ZIMMERMANN, ARTEMis, Les Cahiers de l'A.R.T.E.M., Presses Universitaires de Nancy, 1987.

2. Les œuvres du regretté chanoine FAYARD pour le Velay du Haut Moyen Âge, sont, par ordre chronologique de parution : *La charte de Saint-Michel d'Aiguilhe*, dans *Bulletin de la Société Académique du Puy* (B.S.A.P.), 1962, *Les premiers évêques du Puy*, dans *Cahiers de la Haute-Loire* (C.H.L.), 1966, *Saint-Hilaire au Puy et l'église Saint-Georges*, C.H.L., 1966, *Saint-Georges évêque du Puy*, C.H.L., 1969, *Saint-Georges; les légendes et l'histoire*, C.H.L., 1971, *Aux origines du Monastier*, B.S.A.P., 1971, *Saint Agrève évêque et apôtre*, C.H.L., 1971 spécial, *Saint Théofrède du Monastier*, B.S.A.P., 1973, *Le Puy Anicium*, C.H.L., 1974, *De Ruessium à Saint-Paulien*, C.H.L., 1976, *Faustin évêque du Puy*, B.S.A.P., 1977, *La Vierge et le dolmen*, C.H.L., 1978 spécial..

3. Citons comme sources textuelles principales :

1°) les cartulaires ; *Cartulaire du Monastier Saint-Chaffre, suivi de la Chronique de Saint-Pierre du Puy* (p.151), éd. CHASSAING, Paris-Le Puy, 1884, *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire en Velay*, éd. CHASSAING, Paris, 1895, *Cartulaire de Brioude*, éd. DONIOL, Clermont-Ferrand-Paris, 1863, revu et complété par *Essai de restitution du Liber de Honoribus Sancto Juliano collatis*, par A.M. et M.BAUDOT, *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1935, t.35, *Cartulaire de Sauxillanges*, éd. DONIOL, 1864, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, éd. BERNARD et BRUEL, t.1, 1976, Pour les autres sources vellaves, voyez notre thèse *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, Le Puy, C.H.L., 1987, p.14.

2°) les histoires, annales ou chroniques : RICHER, *Histoire de France (888-995)*, éd. et trad. LATOUCHE, Paris, 2 tomes, 1967 et 1964, Raoul GLABER, *Les cinq livres de ses histoires*, éd. PROU, Paris, 1886, ADEMAR DE CHABANNES, *Chronique*, éd. CHAVANON, Paris, 1897, Et la *Chronique de Saint-Pierre du Puy*, citée ci-dessus.

3°) les diplômes royaux et bulles pontificales ; Pour les premiers, voyez les *Recueils des actes des rois* Raoul (éd. DUFOUR, Paris, 1977), Louis IV (éd. LAUER, Paris, 1914), Lothaire et Louis V (éd. LOT et HALPHEN, Paris, 1908), et Robert II le Pieux (éd. NEWMAN, Paris, 1937). Pour les bulles, *Monumenta Pontificia Arverniae recurrentibus IX,X,XI,XII saeculis, correspondance diplomatique des papes concernant l'Auvergne depuis le pontificat de Nicolas I<sup>r</sup> jusqu'à celui d'Innocent III*, éd. CHAIX DE LAVARENE, Clermont-Ferrand, 1886.

4°) les vies de saints et livres de miracles ; - AGREVE et URSICIN = *De sanctis martyribus Agrippano episcopo et Ursicino Podii in Gallia* : AA,SS., Feb. I, pp.204-205, - CALMIN = *Vita S. Calminis duris Aquitaniae, Mosaci in Arvernia, auctore anonymo* : AA,SS., Aug.XIX, p.759-762, - THEOFREDE ou CHAFFRE = *Vita S.Theofredi abbatis Calmeliacensis et martyris apud Velaunos in Gallia, circa annum 732, auctore anonymo* : AA,SS., Oct.XIX, pp.527-533, AA,SS.O.S.B., Soec.III, pars I, pp.477-485, MEDICIS, *Chroniques*, éd. CHASSAING, t.I, p.48, *Passio S.Theofredi mart, a quondam recentiore conscripta mendisque infecta* : LABBE, *Nov.Bibl.mss.libr.*, t.II, pp.684-688, Actes fabriqués fin XI<sup>e</sup> s., fixant la légende relative à ce personnage, - GEORGES = *De translatione beatissimi Georgii, primi vallavensium episcopi et presulis d'après un sanctoral (Liber legendarum scolaris)* de l'église du Puy ; MEDICIS, *Chroniques*, t.I, éd. CHASSAING, Le Puy 1869, pp.56-62,

Pour la toponymie, voyez Fr. DE LA CONTERIE, *Noms de terroirs vellaves*, Brioude, 1978.

Pour l'archéologie, cf., J.P.BEAL, J.CI.BESQUEUT, A.FROMANT, J.R.MESTRE, *Le troglodytisme en Haute-Loire (haut et bas Moyen Âge, époque moderne)*, Dans *La recherche archéologique en Haute-Loire, Histoire et Préhistoire*, Annales du Centre régional de documentation pédagogique de Clermont-Ferrand, Ouvrage collectif, collection *Documents régionaux*, CNDP, CRDP Clermont-Ferrand, 1983, p.49,

4. DUBY, *Le temps des cathédrales, L'art et la société, 980-1420*, Paris, 1976, suivi de *L'Europe au Moyen Âge, art roman, art gothique*, Paris, 1981, à qui nous avons largement emprunté nos premières lignes, et FOURNIER *Peuplement et paysages au Moyen Âge*, dans *Les Monts d'Auvergne : de la montagne à l'homme*, dir. BRESSOLETTE, Toulouse, 1983, p.111,

5. SIMONNET, *Le peuplement dans l'Antiquité en Velay, Occupation des sols et économie*, C.H.L., 1984,

6. BONNASSIE *Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du haut moyen âge (IV<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup>s.)*, dans *Cahiers de civilisation médiévale X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Poitiers, XXVIII<sup>e</sup> année, n°4, Oct.-Déc., 1985, p.307.

7. Sur la question des structures foncières, voyez POLY, *Régime domanial et rapports de production "féodalistes" dans le Midi de la France (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque de l'Ecole Française de Rome des 10-13 octobre 1978, Rome, 1980, p.57, et nos constatations pour l'Auvergne, aux chapitres 2 et 4 de notre thèse, *cit.*

8. Pour le peuplement "haut-médiéval", il n'y a pas d'études sérieuses de faites, ni par les historiens, ni par les archéologues. Notre seule source, vieillie et lacunaire, est le *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, rédigé par M.Augustin Chassaing, archiviste-paléographe, juge au tribunal civil du Puy, complété et publié par M.Antoine Jacotin, archiviste du département de la Haute-Loire, correspondant du ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, lauréat de l'Institut, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCCVII (soit 1907), avec une introduction et une table des formes anciennes, XLIII, 393 pages. Voyez, en attendant mieux, en annexe de cette étude, notre répertoire chronologique des noms de lieux antérieurs à 1050, tiré de ce dictionnaire topographique,

9. Voir le chapitre 2 de notre thèse, *cit.*, consacré à la noblesse, et notamment les questions d'anthroponymie,

10. Cartulaire de Brioude; Br,285,

11. Sur les *Ithier*, LAURANSON-ROSAY, *loc.cit.*

12. Pour l'Eglise arverno-vellave, ses institutions et sa culture bien typées, voir notre thèse, chapitre 3,

13. L'affaire mouvementée de l'élection au siège épiscopal de Norbert nous est relatée par la *Translatio sancti Georgii*, éd. CHASSAING, dans *Chroniques d'Estienne Médicis*, t.I, Le Puy, 1869, p.56, Sur l'accroissement du pouvoir temporel de l'évêque du Puy, voyez Pierre PEYVEL, *La puissance féodale de l'évêché du Puy aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise ronéo, sous la dir. de P.R.GAUSSIN, St.Etienne, 1971, Résumé dans *Cahiers de la Haute-Loire*, 1972, p.7, (*Aspects de ,,,*)

- 14, La donation de Goudet nous est relatée par le diplôme de Charles le Chauve de 870 (éd, TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France, 840-877*, 3 tomes, Paris, 1943, n°344). Elle a été dernièrement étudiée par Mme F. DE LA CONTERIE, dans son article intitulé : *Autour d'un diplôme de Charles le Chauve concernant le Velay (870, 24 novembre)*, dans *Mélanges d'onomastique, de linguistique et de philologie offerts au professeur Raymond Sindou*, Clermont-Ferrand, 1987. Pour les restaurations de Saint-Chaffre et de Chamalières, voyez les cartulaires de Saint-Chaffre (SCh,LXXIV), et de Chamalières (Cham,2 et 339). Sur le développement de l'abbaye de Saint-Chaffre, cf, Pierre-Roger GAUSSIN, *L'influence du Monastier-Saint-Chaffre au Moyen-Age*, Cahiers de la Haute-Loire, 1967, pp.7-46.
- 15, *Liber Miraculorum Sancte Fidis*, Miracles de Sainte Foy de Conques, éd, BOUILLET, Paris, 1897.
- 16, Une synthèse de l'événementiel a été faite dans le chapitre 1<sup>er</sup> de notre ouvrage, *cit.*
- 17, *Recueil des actes de Robert I<sup>er</sup> et de Raoul*, n°4, p.22, 8 ou 9 avril 924.
- 18, Pour la question des structures et de leur dénaturation, voyez POLY et BOURNAZEL, *La mutation féodale*, Paris, 1980, et notre chapitre 4.
- 19, Le plaid de St.Haon est relaté par la charte n°CXIV du *Cartulaire de Brioude*.
- 20, Pour les violences en Velay, voir notamment dans le *Cartulaire de St.Chaffre* les actes CCXXVIII et CCCXI concernant les sires de Fay-Chapteuil.
- 21, Carte de l'enchâtellement vellave dans notre thèse, pages 370-371 et p.189 dans *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil* (dir, X.BARRAL I ALTET), Paris, 1987, article AUVERGNE (sous la dir, de G.FOURNIER, avec A.COURTILLÉ), p.173.
- 22, PERREL, *Le troubadour Pons, seigneur de Chapteuil et de Vertaizon; son temps, sa vie, son oeuvre*, Revue d'Auvergne, t.90, 1976, p.97.
- 23, Sur ces questions économiques, cf, FOURNIER, *Peuplement et paysages au Moyen Age*, dans *Les Monts d'Auvergne* (sous la dir, de R. BRESSOLETTE), Toulouse, 1984, dont nous nous sommes largement inspiré. Et POLY-BOURNAZEL, *op.cit.*
- 24, Pour la paix, cf, FAYARD, *De Ruassum à saint-Paulien*, C.H.L., 1976 et 1978, et nos hypothèses, au chapitre 5.
- 25, Sur le voyage du roi Robert, notre chapitre 5, *in fine* (p.442 et ss.)



## LE VELAY DE L'AN MIL

ANNEXE...

### REPERTOIRE DES NOMS DE LIEUX DE L'ANCIEN DIOCESE DU PUY ANTERIEURS A 1050

#### Répertoire chronologique

Ce répertoire chronologique n'est qu'un rapide essai de comptabilisation des toponymes de l'ancien diocèse du Puy attestés aux alentours de l'an mil, élaboré dans le cadre de la célébration du millénaire du Plaid de Paix de Saint-Germain-Laprade (12-13 septembre 1987). Un essai imparfait et fort lacunaire, basé sur des travaux antérieurs qui demanderaient à être « actualisés », tel le *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire* d'Augustin Chassaing, publié par Antoine Jacotin, en 1907, fort utile mais bien vieux (1).

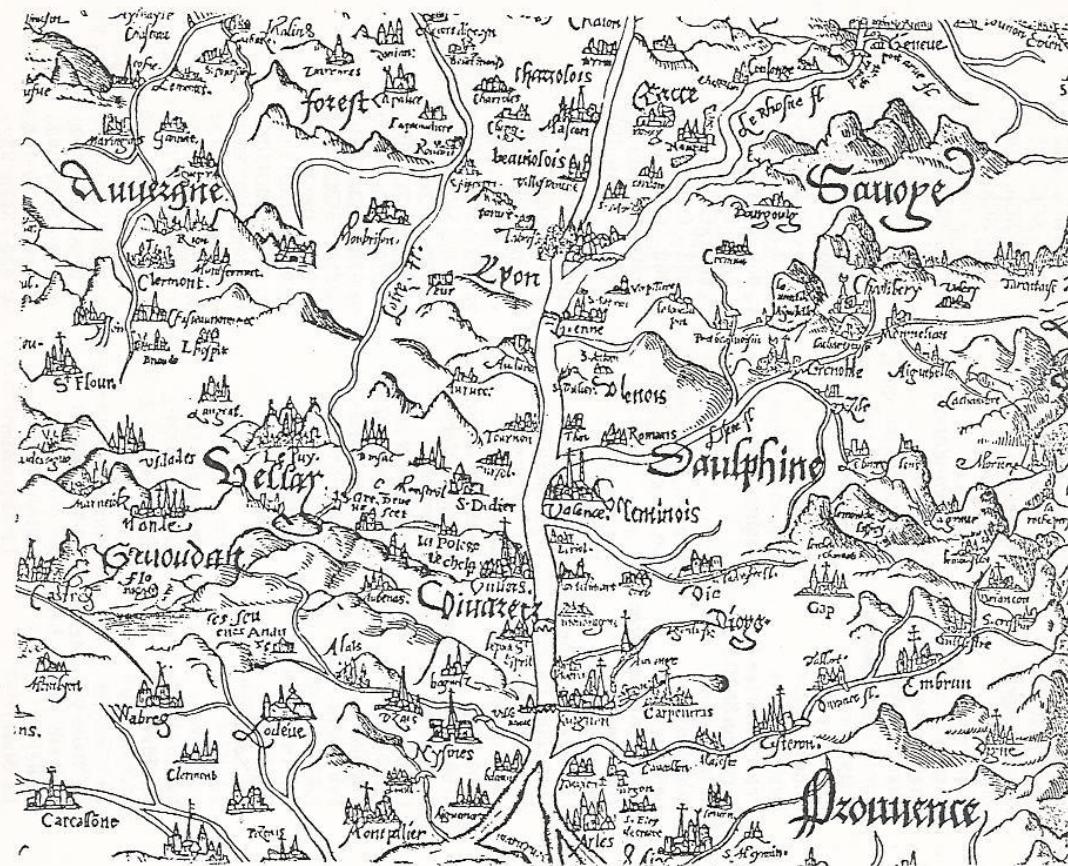
On n'a pas consulté le *Dictionnaire topographique de la Loire*, de M. Dufour, qui compléterait le tableau pour les paroisses sises dans l'actuel département de la Loire (Usson-en-Forez, Montarcher, Estivailles, Apinac, Merle, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmite, Jonzieux, Marilhes) ni celui du Puy-de-Dôme, pour la paroisse de Sauvessanges.

Dans un autre ordre d'idées, il faudrait aussi revoir la datation, hélas trop floue des chartes de Saint-Chaffre et de Chamalières, datation fondée sur les abbatiats, pour des documents qui ne sont pas des chartes contemporaines des transactions relatées, mais des notices, postérieurement rédigées.

Quant à l'aspect imparfait que présente en elle-même la carte tirée de ce travail, avec des zones vides, est-ce une illusion de la documentation (les établissements religieux n'y ont pas de biens) ou un reflet bien réel du peuplement ? Nous penchons bien sûr plutôt pour la première hypothèse, qui laisse le champ largement ouvert aux investigations futures, textuelles, toponymiques ou archéologiques.

Voici, en l'état, le résultat de notre propre recherche...

(1) *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, rédigé par M. Augustin Chassaing, archiviste-paléographe, juge au tribunal civil du Puy, complété et publié par M. Antoine Jacotin, archiviste du département de la Haute-Loire, correspondant du ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, lauréat de l'*Institut*, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCCVII, avec une introduction et une table des formes anciennes, XLIII, 393 pages.



## ABREVIATIONS

- AA. SS. *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, éd. Mabillon, 1668-1702.
- Br. *Cartulaire de Brioude*, éd. Doniol, 1863, revu et complété Baudot, 1935.
- César Bell. Gall. Jules César, *De Bello Gallico*;
- Cham. *Cartulaire de Chamalières*, éd. Chassaing et Jacotin, 1895.
- Chifflet *Chifflet, Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus...*, Dijon, 1664.
- Chron. S. Petr. *Chronique de Saint-Pierre du Puy*, éd. Chassaing (Voir Cart. de St-Chaffre : SCh.).
- Anic. *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, éd. Bernard et Bruel, t. 1, 1876.
- CLU. *Gallia Christiana*, t. II, 1715.
- Gr. Tur. HF./SJ. Grég. de Tours, *Historia Francorum et Mirac. S. Juliani*.
- Juénin Juénin, *Nouvelle histoire de Tournus*, 1733.
- La Mure La Mure, *Histoire des Ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, 1868.
- Mir. S. Fid. *Liber Miraculorum Sancte Fidis de Conques*, éd. Bouillet, 1897.
- Pébrac *Cartulaire de Pébrac*, éd. Payrard, 1875.
- Ptolémée Ptolémée, *Géographie*.
- Saux. *Cartulaire de Sauxillanges*, éd. Doniol, 1864.
- SCh. *Cartulaire du Monastier Saint-Chaffre*, éd. Chassaing, 1884.
- Spic Br. *Spicilegium Briavatense*, Chassaing, 1886.
- SSauv. *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue*, éd. de Charpin-Feuguerolles et Guigue, 1881.
- Vita Rob. *Vita S. Roberti*, AA. SS., apr. III.

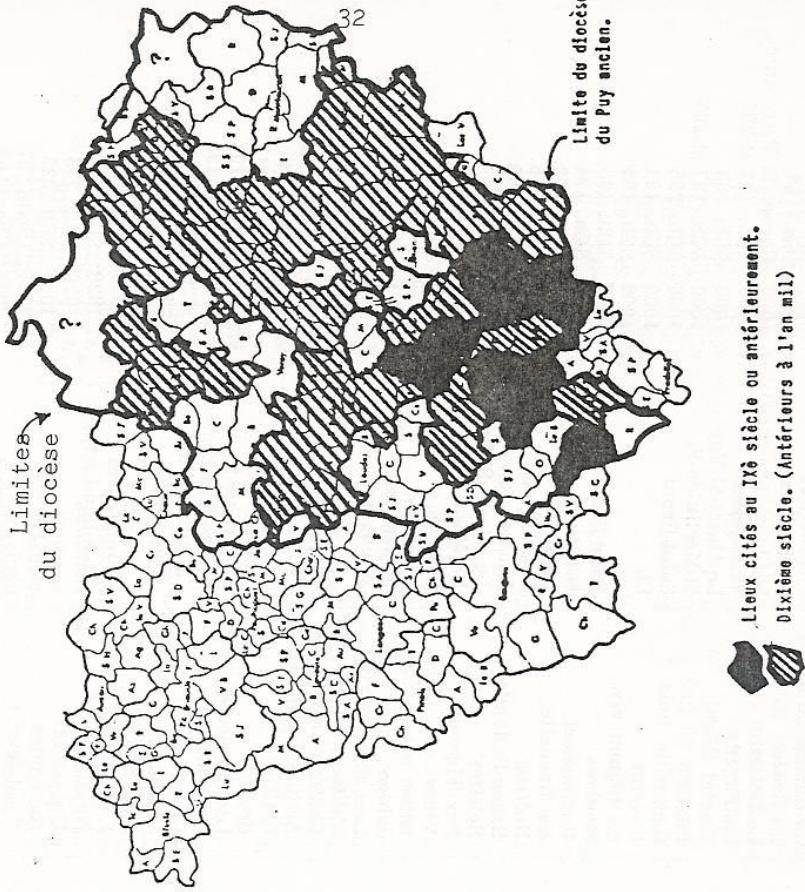
LIEU CITE	COM. ACTUELLE	DATE	SOURCE
Velay peuples		1 <sup>er</sup> s. av. JC	César Bell. Gall. VII
Saint-Paulien		v. 140	Ptolémée liv. II, 6
Allier riv.	Saint-Haon	580	Gr. Tur. HF V. 34
Le Puy	(Anicium)	591	Gr. Tur. HF X. 25
Velay pays		VI <sup>s.</sup>	Id. IV. 27, X. 25, SJ. 7
Saint-Haon		825	Br. 341
Ayouac	Le Monastier	840	SCh. 58
Les Engouyeux	Lausonne	857	SCh. 69
L'Herme	Lausonne	857	SCh. 69
Colence	Freyenet-la-Tour	857	SCh. 69
Chabanelles	Le Brignon	866	SCh. 62
Chassilhac	Solignac-sur-Loire	870	Chifflet, 210
Espinasse	Salettes	870	Chifflet, 210
La Farre	Salettes	870	Chifflet, 210
L'Herm	Salettes	870	Chifflet, 210
Mézeyrac	Le Brignon	870	Chifflet, 210
Salettes	Le Brignon	870	Chifflet, 210
Soubrey	Le Brignon	870	Chifflet, 210
Tarret	Le Brignon	870	Chifflet, 210
Tourtinhac	Saint-Pierre-La-Tour	870	Chifflet, 210
abb.	Le Puy	876	SCh. 71
Vallis Angusta	Goudet	877	Juinin, pr., 97
Freyenet-la-Tour		v. 880	SCh. 65
Massibrand	Présailles	v. 880	SCh. 66
Cordaget	Lausonne	v. 889	SCh. 67
Farges	Coubon	v. 889	SCh. 67
La Gagne riv.	Gayres	v. 889	SCh. 67
Malafosse	Coubon	v. 889	SCh. 67
Salces	Le Monastier	889	SCh. 67
Beauzac	Beauzac	927	La Mure III, p. 17
Bransac	Aurec	v. 927	La Mure III, pr. 16
Ollanières		v. 930	Br. 28
Polignac		937	Cham. 338
Chamalières		937	SCh. 53
Ventressac		939	SCh. 76
Crouziols		940	Cham. 106
Bas-en-Basset			
Saint-Maurice-de-Lignon		940	Cham. 106
Emblavès	Lavolte-sur-Loire	v. 940	SCh. 75
Rosières		v. 940	SCh. 75
Fix (le-Bas)	Fix-St-Genys	v. 943	Br. 293
Mans-Haut	Roche-en-Régnier	946	Cham. 168
Chazzaux	Yssingeaux	946	Cham. 267
Allègre		946	Saux. 431
Arzac	St-Pierre-Duch.	947	Cham. 226
Souïls	Saint-Haon	947	SCh. 79
Bonnas	Araules	950	SCh. 120
Le Bouchet	Présailles	v. 950	SCh. 117
Ganoules	Saint-Front	v. 950	SCh. 80

Larcenac	Saint-Vincent
La Chaud	St-Geney's pr. SP
Laval-Emblavès rég.	
Nolhac	Saint-Paulien
Chadernac	Céaux d'Allègre
Les Sauvages	Querryères
Bargelettes	Landos
Planèze	Moëzères
Annette	St-Julien-d'Ance
Chabreyres	Chadron
Chamboulive	Vorey
Saint-Pierre-Duchamp	Saint-Pierre-Duchamp
Pières-Bas	Chamalitres
Esconbeyre	Malrevers
Chonlet	Présailles
Les Crochets'	Lausonne
Les Tanneries flg	Yssingeaux
Aiguilhe St-Michel	Grazac
Grazac	Libeyre
Le Mazel	Le Mazel
Vazeilles-Limandres	Vazeilles-Limandres
Vernassal	Vernassal
Blanhac	Blanhac
Le Bouchet Malenc	Le Bouchet Malenc
Chabriac	Chabriac
Chomeil	Chomeil
Gordac	Gordac
Couteaux	Couteaux
Crouzet de Meyzous	Crouzet de Meyzous
Le Croutet de Rancé	Le Croutet de Rancé
L'Estival	L'Estival
La Faye	La Faye
Faypau	Faypau
Freyenet	Freyenet
Lantriac	Lantriac
Saint-Front	Saint-Front
Rageasse	Rageasse
La Séauve	La Séauve
Tence	Tence
La Tortie	La Tortie
Le Cloître du Puy	Le Cloître du Puy
La Flachère	La Flachère
Mandaloux	Mandaloux
Le Bessyre Hte, B.	Le Bessyre Hte, B.
Breyssse suc	Breyssse suc
Ebde	Ebde
Le Mazel	Le Mazel
Mazeyrac	Mazeyrac
Pouzols-Vieux	Pouzols-Vieux
Chanebeyres	Chanebeyres
Bains	Bains
La Chabannerie	La Chabannerie
	Le Mazet-St-Voy

Le Chambon	Vorey	SCh. 135	1000 SCh. 255
Charbounouse	Saint-Front	SCh. 381	v. 1000 SCh. 204
Le Cros	St-Geney's-pr. SP	SCh. 135	v. 1000 SCh. 253
Frimas	Craponne-s-A.	Cham. 266	Cham. 251
Saint-Agrève égl.	Le Puy	SCh. 139	SCh. 190 et 197
Servezeyrès	Rosières	SCh. 185	SCh. 198
Le Villaret	Coubon	SCh. 137	Chron. S. Petr. Anic.
Vaunac	Yssingeaux	SCh. 39	v. 1000 SCh. 192 et 206
Yssingeaux	Rostières	SCh. 39	v. 1000 SCh. 162
Solignac	Retournac	SCh. 201	v. 1000 SCh. 187 et 205
Solignac ss. Roche	Retournac	SCh. 201	v. 1000 SCh. 255
Les Jalayoux	Mirabel	SCh. 109	SCh. 194
Mirabel	Retournac	SCh. 165	v. 1000 SCh. 155
Sarlanges	Retournac	SCh. 109	v. 1000 SCh. 195
Ance riv.	Craponne	SCh. 109	SCh. 194
Saint-Front	Retournac	SCh. 157	SCh. 252
Chaudéyrac	Saint-Front	SCh. 147	v. 1000 SCh. 155
Champ Dolent	Le Puy	SCh. 989	v. 1000 SCh. 199
Meysignac	Bessamorel	SCh. 50	SCh. 255
Vousse	Retournac	SCh. 280	v. 1000 SCh. 255
Battarel	Lausonne	SCh. 148	SCh. 255
Brenas	Beauzac	SCh. 148	SCh. 185
Briives (Charenasac)	? (plutôt Brioude)	SCh. 105	v. 1005 SCh. 172
Confolent	Beauzac	SCh. 55	v. 1010 SCh. 184
Craponne	Vorey	SCh. 174	v. 1010 SCh. 99
Espaly-S-St-Marcel	Coubon	SCh. 320	SCh. 217
Mézères	Craponne	SCh. 175	SCh. 282
Orzilhac	Le Monastier	SCh. 163	v. 1016 SCh. 254
St-Germain-Laprade	Le Monastier	SCh. 163	v. 1020 Cham. 194
Valprivas	Le Monastier	SCh. 159	v. 1020 Cham. 217
La Varenne	Lausonne	SCh. 159	v. 1020 Cham. 194
Le Vernet	Craponne	SCh. 174	v. 1020 Cham. 198
Le Vilard	Le Monastier	SCh. 153	v. 1020 SCh. 254
Meyrous	Le Monastier	SCh. 158	v. 1020 Cham. 247
Cussac	Le Monastier	SCh. 140	v. 1020 SCh. 254
St-Pierre-Le-Monastier	id.	SCh. 140	SCh. 254
Tauliac	Saint-Front	SCh. 74	v. 1020 SCh. 254
Le Cros de Montroy	Bains	SCh. 141	v. 1020 SCh. 223
Farigoules	Saint-Front	SCh. 141	v. 1020 SCh. 223
Solignac-sur-Loire	Le Chambon-sur-L.	SCh. 141	v. 1020 Cham. 57
La Pintède	Coubon	SCh. 143	Saint-Jeures
Le Châtelard	St-Maurice-de-L.	SCh. 207	Saint-Julien du P.
Les Chatons	Le Chambon-sur-L.	SCh. 207	Yssingeaux
Les Bernauds	Beauzac	SCh. 207	Saint-Georges-Lagr.
Pouzols	Vernassal	Br. 144	Beaux
Saint-Victor	Le Monastier	SCh. 144	Retournac
Boisset	St-Pal-de-Ch.	X*	Malret
Chauvel moulin	Beaulieu	X*	Saint-Privat
Fleurac	Le Brignon	X*	St-Voy
Le Poyet	Chamalières	X*	Le Chambon-sur-L.
Le Puy	(Podium B. Mariae)	X*	Yssingeaux
La Rollandesse	Presailles	X*	St-Pierre-Duch.
Soddes	Saint-Paulien	X*	Roche-en-Régnier
Varennes	Lausonne	X*	Craponne
		X*	St-Etienne-Lard.
		SCh. 104	St-Julien-d'Ance
			v. 1021 Cham. 189
			v. 1021 Cham. 233

Essai de cartographie du peuplement en Velay  
antérieur à l'An Mil

Combriol	St-Etienne-Lard.	v. 1021	Cham. 189
Donzane	Vorey	v. 1021	Cham. 27
Laple	St-Pierre-Eynac	v. 1021	Cham. 56
Lardeyrol	St-Julien-Chap.	v. 1021	Cham. 189
La Faye-Haute		v. 1022	SCh. 214
Raucoules	Vazeille-Lim.	v. 1024	Cham. 192
Fressange-Haut	Vernassal	1025	AA. SS. VI. I. 635
Ampilhac		1025	Spic. Br.
Lissac	St-Jean-Lachalm	1025	GLU.
Mirmande	Vazeilles-Lim.	1025	Spic. Br.
Sauzet		1025	AA. SS. VI. I. 635
Saint-Jean-Lachalm		1025	Spic. Br.
Les Augiers	St-Jeures	v. 1025	SCh. 215
Glaivenas (Puy-de)	St-Julien du P.	v. 1025	Cham. 53
Retournac	St-Maurice-de-L.	v. 1025	Cham. 278
Saint-Julia	Yssingeaux	1027	Cham. 97
Marhac	St-Maurice-de-L.	1027	Cham. 59
Le Mas St-Julien	St-Maurice-de-L.	1027	Cham. 97
Les Chabanneries	Yssingeaux	v. 1027	Cham. 98
Apilhac	Yssingeaux	1028	Cham. 48
Villeneuve	Yssingeaux	1028	Cham. 48
L'Aubépin	Mondeyres	v. 1030	SCh. 227
Aurec	Craponne	v. 1030	La Mure III, pr. 16
Rochette	Coubon	v. 1030	Cham. 291
Bouzols	St-André-de-Ch.	v. 1031	SCh. 249
La Breure	St-Pierre-Duch.	v. 1031	Cham. 194
Malabrousse	Coubon	v. 1031	Cham. 221
Sérès	Chamalières	1032	SCh. 249
Sarralier	Retournac	v. 1031	Cham. 101
Le Mazel	St-Pal de Chalencon	1037	Cham. 296
Albes Peyres	St-Pierre-Duch.	v. 1037	Cham. 208
Ardenne mont.	Saint-Front	v. 1037	Cham. 213
Artias	Retournac	1039	Cham. 229
Chalencon	St-André-de-Ch.	v. 1040	Cham. 221
Chizeneuve	Beauzac	v. 1040	Cham. 202
La Chomette	Craponne	v. 1040	Cham. 246
Malebrousse	St-Pierre-Duch.	v. 1040	Cham. 221
Le Prège	St-Didier-en-V.	v. 1040	Cham. 99
St-André de Chalen-			
con			
Boisset	Bas-en-Basset	v. 1040	Cham. 202
Paucheville	Craponne	v. 1045	Cham. 202
Vertamise	Yssingeaux	v. 1045	Cham. 245
		v. 1049	CLU. 3029



Lieux cités au IX<sup>e</sup> siècle ou antérieurement.  
Dixième siècle. (Antérieurs à l'an mil)

## DES TRIPLES A MONISTROL ! . . .

Sous un titre plein d'humour, « 48 biberons par jour », les médias se sont fait récemment l'écho d'un évènement sans précédent dans les annales de l'histoire "médicale" française : la naissance de sextuplés (Journal du Dimanche 15 Janvier).

Si l'évènement paraît assez extraordinaire pour faire la une de nos journaux, quel n'a pas dû être, voilà 300 ans, l'étonnement de nos ancêtres monistroliens, lorsqu'ils apprirent, au mois d'août 1665, la naissance de triplés, arrivés, qui plus est, à un jour d'intervalle ?

Nous vous relatons les faits, à travers les actes de baptême de ces trois chers petits, ci-dessous retranscrits. A vos lunettes !

Le 7e aoust 1665 par moy soubz(sig)né a esté baptisé Francois Hylaire, fils à Antoine et de Jeanne Heritier, qu'on a dit etre né puis le 4e dud. moys et an. Son parrain a esté Francois Basset no(tai)re royal, sa marraine damoiselle Anne Faure. Le tout de Mon(istr)ol. P(rése)ns

Vigier Varillon MVerne Dupoux

Le 8e aoust 1665 par moy soubz(sig)né a esté baptisé autre Francois Hylaire, fils au susd(it) Antoine Hylaire et de Jeanne Heritier, qu'on a dit etre né puis le 5e dud. moys. Son parrain fut Francois De Pinhac s(ieu)r de la Borie, sa marraine Marg(ueri)te Faure. Le tout de Mon(istr)ol. P(rése)ns

Vigier Varillon MVerne Dupoux

Le 8e aoust 1665 par moy soubz(sig)né a esté baptisé Jean Hylaire, encor fils au susd. Antoine Hylaire et de Jeanne Heritier, qu'on a dit etre né avec le susd. Deanois le landemain que le premier nommé Francois fut nay (sic). Le parrain de ce troisième fut Jean Nayron, sa marraine Francoise Basset. Le tout de Mon(istr)ol. P(rése)ns

Vigier Varillon MVerne Dupoux

Le 4e aoust 1665 par moy soubz ne a esté baptisé —  
francois hylaire fil à antoine et de Jeanne heritier quoy a  
dit etre né puis le 4e dud. Moys et an. Son parrain a esté ?  
francois basset no(n)re royal sa marraine damoiselle anne —  
faure le tout de monsieur pris

Vigier Varillon MVerne Dupoux

Le 6e aoust 1665 par moy soubz ne a esté baptisé autre  
francois hylaire fils au susd. antoine hylaire et de Jeanne heritier  
quoy a dit etre né le susd. 6e dud. Moys son parrain fut ~~francois~~  
francois de pinhac s(ieu)r de la borie sa marraine marg(ueri)te faure  
le tout de monsieur pris

Vigier Varillon MVerne Dupoux

Le 8e aoust 1665 par moy soubz ne a esté baptisé Jean Hylaire  
encor fils au susd. antoine hylaire et de Jeanne heritier quoy a  
dit etre né le susd. francois le landemain que le premier  
nomme francois fut nay. Son parrain de ce troisième fut Jean  
Nayron sa marraine francoise basset le tout de monsieur pris

Vigier Varillon MVerne Dupoux

EN GUISE D'ENTR'ACTE... POUR METTRE NOS LECTEURS EN APPETIT...

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES  
DU

*Petit Séminaire du Sacré-Cœur*

MONISTROL-SUR-LOIRE

6<sup>e</sup> Réunion → 23 Mai 1892

— MENU —

*Saumon de Libourne sauce Montrachet*

*Jambon d'York à la Gelée*

*Epigramme d'Aigneau Moscovite*

*Cimbales de Filets de Soles Régence*

*Chaufrid de Dindonneaux*

*Ecrevisses de la Meuse Bordelaise*

*Asperges à l'Huile*

— BOMBES GLACÉES —

— DESSERT —

Louis Blattet

Monistrol.— Imp. Douçpis

# *les mariages de monistrol*

SIXIEME ET DERNIER CAHIER : 1793-1801.



« Le Mariage », image de Brepols et Dierck Zoon, Turnhout, XIX<sup>e</sup> siècle.

## **REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE**

*1673~1801*

SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE

Chroniques Monistroliennes

C. LAURANSON-Rosaz

1793	JAN 22	DUPUY Antoine	CHAUDIER Marguerite
	JAN 29	ROBIN Gabriel	GAIGNAIRE Marguerite
	FEV 5	SCEU Antoine	CHAPELAND Catherine
	5	CHAMBONET Jean	VEROT Jeanne
	12	BLANCHARD Jean	DUTREUIL Anne
	AVR 16	COLLARD Marcellin	PIARD Catherine
	AVR 30	ROMEYER Mathieu	MOURIER Anne
	AVR 30	DURIEU Marcellin	CHAUMARAT Marguerite
	MAI 7	MERLE Jean	MOGIER Marcelline
	MAI 21	FOURNERON Marcellin	FAVIER Magdelaine
	OCT 1	RAVEL Jean	GAUCHIER Magdelaine
	OCT 1	SABY Claude	HERITIER Benoîte
	OCT 29	DURIEU Jean	GUILLAUMON Catherine

AN II (Du 22 Septembre 1793 au 21 Septembre 1794)

*	GEYSSAND Jacques	DURIEU Marguerite	NOV. 12/BRU. 22
*			
PREBET Grégoire	CHAUMARAT Agnès	PLU. 2	
LIOGIER Antoine	CHAMBOUVET Susanne	PLU. 8	
ESCOFIER Pierre	MOGIER Marie	PLU. 23	
DUPLAINE Pierre	ROMEYER Marianne	PLU. 23	
LIOGIER Louis	FAURE Jeanne	PLU. 28	
CHEUCLE Gabriel	BERTHON Françoise	PLU. 29	
FRANCON Etienne	BRUYERON Françoise	PLU. 29	
HERITIER Antoine	JOUSSERAND Claudine	VNT. 4	
BERNARD Marcellin	CHALANCON Marie	VNT. 13	
HIVERT Guillaume	MOGIER Anne	VNT. 15	
DUMELY Barthélémy	RICHARD Angélique	VNT. 26	
FURNON Vital	GEYSSAND Catherine	GER. 18	
POUCET Jacques	LAPIPE Marguerite	GER. 27	
ROBIN Marc	JAQUEMARD Marianne	FLO. 3	
LAPRAS Jacques	OULION Marguerite	FLO. 7	
DUMAS Joseph	ROCHE Marianne	FLO. 13	
BRUNET Jacques	MONMEAT Marie	MES. 2	
MOGIER Jean-Benoît	GAILLARD Marguerite	THE. 10	

\*

DIVORCES

CHARBONEL JUSSAC Ben.-Michel	CHARBONEL Marie-Etienne	BRU. 13
SOLELIAC Claude	ROZE Françoise	FRI. 12

AN III (Du 22 Septembre 1794 au 22 Septembre 1795)

LISSIEUX Benoît	DOREL Antoinette	VND. 4
MAZET Jacques	VACHERE Jeanne	BRU. 6
TERME Mathieu-Noël	LAURENSON Marguerite	BRU. 13
BOUARD Sébastien	LE NOIR Marguerite	BRU. 29
VEROT Jean	FOURNEL Anne	NIV. 28
BOURGEAT Marcellin	DELOLME Marie-Anne	NIV. 15
GINOT Mathieu	VALOURS Marie	PLU. 6
BLACHON Mathieu	MOURIER Catherine	PLU. 6
PIAT Vital	COTTIER Magdalaine	FLO. 26
CIVIER Jean	VALLIERES Anne	PRA. 2
CHIBOLON Jean	MIRAMAND Anne	PRA. 10
ROME Jean-Mathieu-Laurent	DANCE Magdalaine-Ursulle	MES. 18
SABOT Jacques	GUILLAUMON Marie	THE. 9
VILLERMIN Jean-Nicolas	ROZIER Anne	THE. 23
SOLELIAC Jean-Baptiste	JERPHANION Jeanne-M.-Victoire	FRU. 1
ESCOFIER Antoine	BAURE Benoîte	FRU. 1
RICLER Antoine	VACHON Antoinette	FRU. 13
GARNIER Jean-Michel	FAUGERE Antoinette	FRU. 18

AN IV (Du 23 Septembre 1795 au 21 Septembre 1796)

ROSIER Jean	SELIERE Anne	BRU. 19
TRIBOULLE Simon	ROSIER Roze	FRI. 2
ANDRE Louis	CHEUCLE Marcelline	FRI. 10
BONTEMPS Marcellin	ROUCHOUZE Cécile	NIV. 17
RAVEL Claude	BROSSIER Roze	NIV. 20
HERITIER Etienne	BERGIER Elizabeth	NIV. 26
ESCOFIER Pierre	HERITIER Marie	NIV. 30
GAUCHIER Jean	FOURNIER Marie	NIV. 29
LAROZE Marcellin	BERGERON Anne	PLU. 6
GIRARD Julien	VIALARON Marie	GER. 16
MOURIER Benoît	MOLIN Jeanne	GER. 21
VEROT Jean	DURIEU Benoîte	GER. 23
MOURIER Pierre	ROMEYER Benoîte	FLO. 6
BOIGNIES Pierre	JEYSSAND Marguerite	FLO. 16
MONTMEAT Ennemond	REY Marianne	PRA. 8
LIMOUZIN Marcellin	JEYSSAND Claudine	PRA. 30
BLANC Guillaume	FRAISSE Louise	MES. 7
CHOMETTE Jacques	MIRAMAND Marie	THE. 6
FRAISSE Maurice	DECROIX Marianne	COM. 5
ABRIAL Antoine	MOURIER Marie	COM. 5

AN V (Du 22 Septembre 1796 au 21 Septembre 1797)

TITAUD Joseph	REVIRON Marie	BRU. 18
LIMOUZIN Claude	EYRARD Benoite	BRU. 30
ROMEYER Antoine	CHOMARAT Marie	NIV. 17
COMMUNAUD François	LIONET Françoise	NIV. 27
VERNE Pierre	COTTIER Catherine	NIV. 27
GUILLAUMON Pierre	GUEYTON Jeanne-Marie	PLU. 19
LIONET Claude	VALLOURS Marguerite	PLU. 21
FOURNEL Jacques	JEYSSAND Marie	PLU. 22
DESORMES Benoit	DUPLOMB Jeanne	VNT. 5
REVIRON Barthélémy	BARDEL Marguerite	VNT. 5
SUGNEAUD Antoine	FAURE Anne	VNT. 5
PEYRAGROSSE Jean	MONNIER Anne	VNT. 5
CHIBOLON Jean-Louis	JOUBERT Reine	VNT. 9
LAURENSON Louis	OUDIN Antoinette	VNT. 9
DELOLME Michel	LIOGIER Marie	VNT. 9
LACUVE Raymond	MONIER Marie	GER. 8
VILLARS Pierre	TOUX Antoinette	FLO. 12
MARCONNET Jean	DECROIX Marguerite	PRA. 3
VILLARS Claude	PORTE Jeanne	PRA. 11
SOULAS Jean-Etienne	SARTRE Marguerite	PRA. 3
MARNAT Jean	COURÉON Anne	THE. 5
MIRAMAND Jean	LIMOUZIN Claudine	THE. 29
BRUAS Marcellin	CHOL Agathe	FRU. 10
BOUCHARDON Marcellin	SAMUEL Elisabeth	FRU. 10
DAUPHIN Louis	EXBRAYAT Jeanne	FRU. 10
BADEL Antoine	GUILLAUMON Marianne	FRU. 26
SUC Jacques	ROYET Marguerite	FRU. 27
GOUTTON Guillaume	PETIT Marie	FRU. 28
SATRE Claude	FAURE Anne	COM. 5

AN VI (Du 22 Septembre 1797 au 21 Septembre 1798)

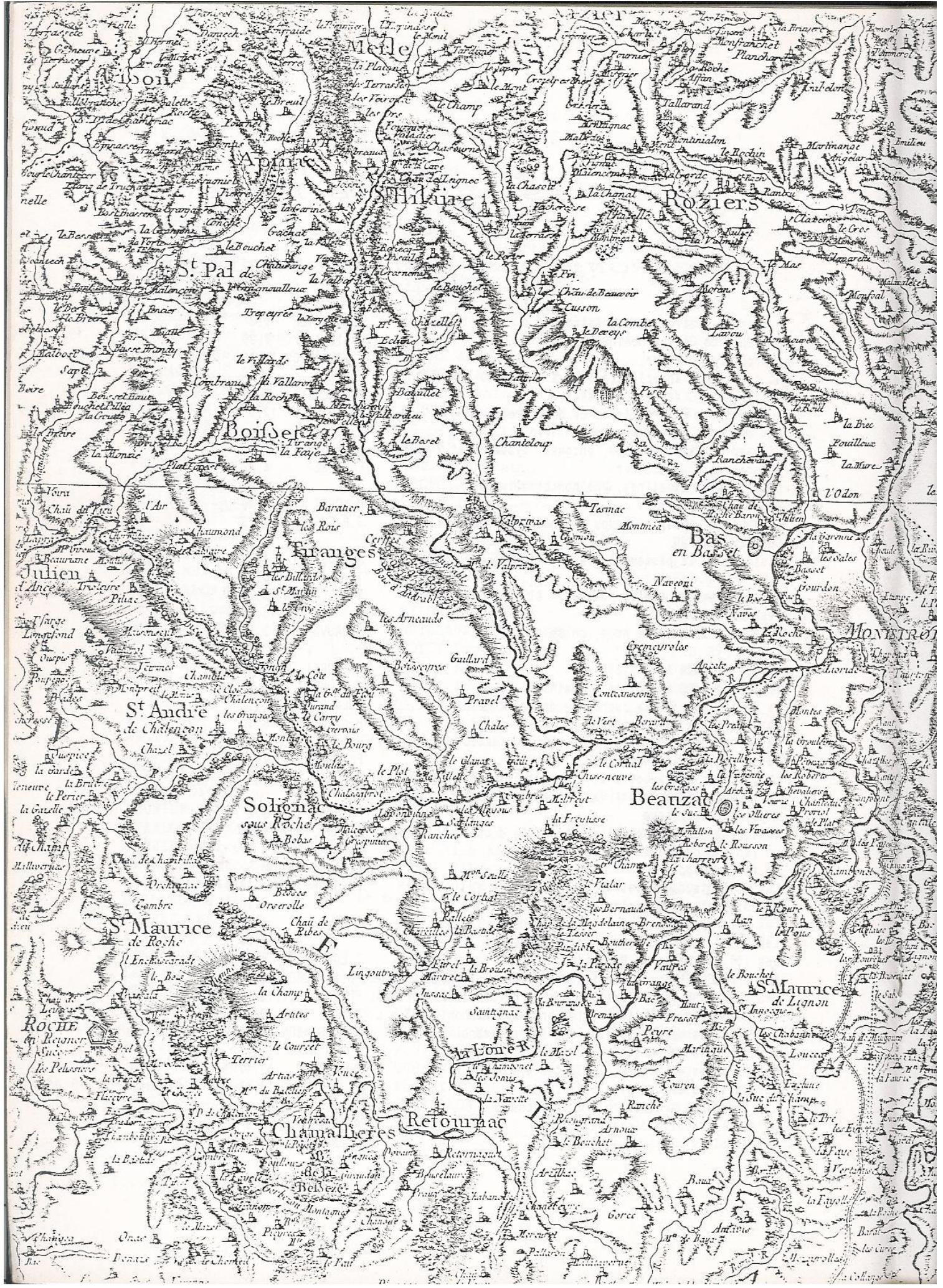
ROMEYER Jean	CHAMBOUVET Jeanne	VND. 15
DURAND Didier	FOURNIER Anne	VND. 25
MOUNIER Jean	BLANC Jeanne	VND. 26
CHAMBONNET Marcellin	MOURET Marie	BRU. 9
GARNIER Marcellin	AULAGNIER Marianne	BRU. 13
PEYROCHE Antoine	PIARD Elizabeth	NIV. 18
LIONET Claude	MASSARDIER Marie	NIV. 18
GUILLAUMON Jean	ROMEYER Marguerite	NIV. 20
PIERRE Charles	COLLOMBIER Marie	NIV. 22
MIRAMAND Pierre	CHAUDIER Catherine	NIV. 23
SABY Denis	DUPIN Gabrielle	NIV. 24
SABY Etienne	CHAMBONNET Catherine	PLU. 4
HERITIER Mathieu	MOURIER Marie	PLU. 15
BOUDAREL André	DECROIX Marianne	PLU. 16
COLLOMBET Michel	CUSSINEL Marie	PLU. 20
ABRIAL Jean	MOUNIER Benoite	PLU. 20
COLLOMBET Michel	CUSSINEL Marie	PLU. 21
DECROIX François	ALLARY Marguerite	PLU. 30
OUDIN Claude	CORNILLON Catherine	VNT. 2

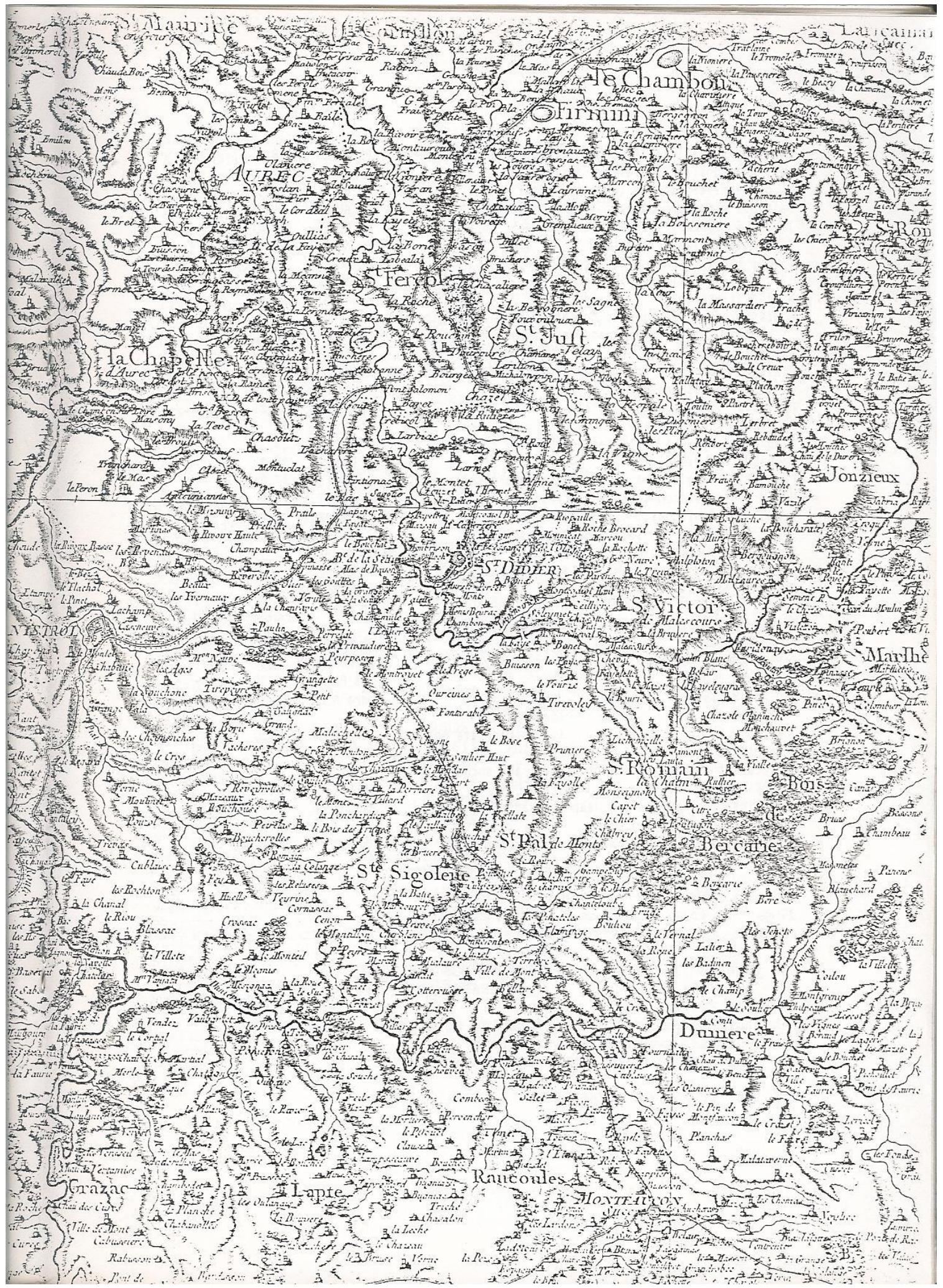
**INDEX DES ARTICLES PARUS**  
**DU N° 1 AU N° 18**  
**DES CHRONIQUES MONISTROLIENNES**

---

A notroun vezi de vè Mounistroou	A,BOISSIER	9,3
A propos de Gaëtan Moëlbeurh ...	Un lecteur	7,39
A propos du clocher...	C,LAURANSON	11,38
Au temps de l'anticléricalisme à Monistrol (doc.)		6,3
Autrefois ..., celle qui passe ...	P,BONCHE	5,26
Aux origines des Pénitents de Monistrol	Ph,MORET	12,2
Aux origines du Collège de Monistrol	J,MICHEL	9,3
Bilhard et saint Antoine, énigmes, mystères et légendes	Ph,MORET	3,3
Chroniques d'un clocher	Ph,MORET	4,22
Cotillons et Capelines, Une Monistrolienne à la mode Henri IV	M,MORET	10,30
Couleurs de tous les temps (l'enduit de l'église)	J,P,GONELLE	17,12
DOSSIER CHATEAU		17,27
Histoire de la passementerie à Monistrol et dans sa rég.	M,SAUVANET	4,3
"	"	5,12
In memoriam ... Gaëtan Moëlbeurh (1515-1789)	X,	6,37
Jean Chassanion ...	X,	8,35
Jeux de mots ; Entre nous, on se comprend "	M,SAUVANET	2,16
"	"	3,42
L'abbé Fraisse (1819-1884)	Ph,MORET	4,22
La Grande Peur à Monistrol (Mathieu Jouve)	P,SAUMET	1,10
La Généalogie ; A la recherche de ses ancêtres	C,LAURANSON	2,18
La légende de Marguerite de la Séauve (rééd.)	H,de CHABRON	8,30
La maison de retraite sort du château (article de presse)		17,36
La perception aux enchères, 1771-1774	Ph,MORET	7,26
La poste en Haute-Loire et à Monistrol	J,BONNET	7,14
La voix de l'amendement Wallon, ou la naissance d'une république	Ph,MORET	6,4
Le clocher de St-Marcellin, chronique d'une restauration	P,PONSOT	6,23
Le fantôme de Bilhard (poème)	Mme WALTER-B	2,27
Le fonds Chappellon	C,LAURANSON	18,32
Les bistrots de Monistrol	P,BONCHE,C,L	4,20
Les bistrots de Monistrol 2 <sup>e</sup> épisode	"	6,20
Les bistrots de Monistrol 3 <sup>e</sup> épisode	"	8,38
Les bistrots de Monistrol 4 <sup>e</sup> épisode	"	9,36
Les 101 Pénitents de Monistrol	C,LAURANSON	5,30
LES CHARBONNEL, une famille dans la Révolution, N°SPECIAL	Ph,&M,MORET	13/14
LES CHARBONNEL, une famille dans la Révolution, N°SPECIAL	Ph,&M,MORET	15/16
Les fêtes régionalistes et félibréennes de Monistrol s,L,X,		9,31
Les Mariages de Monistrol, répertoire chronologique	C,LAURANSON	10,12
Les Mariages de Monistrol, 2 <sup>e</sup> cahier	"	11,13
Les Mariages de Monistrol, 3 <sup>e</sup> cahier	"	12,17
Les Mariages de Monistrol, 4 <sup>e</sup> cahier	"	16,15 (+ 5e cahier : 18.15)
Les Pénitents à Monistrol; à la recherche d'une chapelle disparue	Ph,MORET	2,3
Les premiers baptêmes à Monistrol	C,LAURANSON	4,38

(SUITE DEUX PAGES PLUS LOIN...)





Les vitraux de l'église ; une oeuvre de J,B,BARRELON ...	Ph,MORET	8,3
Lettre à Monsieur le Maire, Président du conseil d'administration de l'hôpital rural	P.B., Ph.M., C.L.	17,38
Mais que signifient donc nos noms de famille ?	C,LAURANSON	1,13
1859 ; Sur l'Impériale 99, le point noir de Brunelles	Ph,MORET	11,6
1871 ; Quand la variole tue	Ph,MORET	11,3
1905 ; L'église change de façade	Ph,MORET	11,8
1914 ; La dentelle victime de guerre	Ph,MORET	11,34
Monistrol (poème)	E,DAVID	1,5
Monistrol au XVIIe siècle, Monistrol et les Monistroliens sous le « règne » d'Armand de Béthune (1665-1703)	C,LAURANSON	18,3
Monistrol en 1771	de FAGES	1,4
Monistrol-sur-Loire (notice architecturale sur l'église)	N,THIOLIER	18,35
Monsieur De Béthune est mort ...	C,LAURANSON	5,32
Mort pour la France en l'An II ...	C,LAURANSON	6,36
PENITENTS numéro spécial		12
Plan d'aménagement du château en hôpital rural		17,37
Pompes et pompiers	P,SAUMET	17,3
Pour la défense du château (article de presse)	P.B., Ph.M., C.L.	17,36
Quand Monistrol comptait 25 électeurs ...	Ph,MORET	1,5
Quand Monistrol tenait salon ...	C,LAURANSON	5,28
Quand on prenait les eaux à La Chapelle	J,HERITIER	9,28
Que faire du château de Monistrol ?	Ph,MORET	17,27
Rémy Doutre ... (avec publication d'un poème)	P,BONCHE	7,3
Saint Antoine et les Antonins	P,SAUMET et Ph,MORET	5,3
Sainte-Sigolène, 21 Février 1906, ou Les inventaires en chansons	Ph,MORET	10,3
Strip-Poker à Monistrol ...	C,LAURANSON	10,29
Sur trois cloches	M,& Ph,MORET	6,29
350 ans d'histoire ursuline "	Mère M,de J,	3,30
" (2ème partie)	"	4,15
" (3è et dernière partie)	Mère M,de J,	5,20
Un conte de chez nous...	M,CARROT	11,31
Un document inédit : Quand on vendait aux enchères publiques les meubles des Ursulines ...	Ph,MORET	2,25
Un Monistrolien oublié ... Jean Chassanion	M,ROMEYER	8,33
* Un p'tit coup d'pub * ...		17,10
Une visite à l'ancienne mairie ; le 27 mars 1808	Ph,MORET	6,28

**A bonnes-vous,  
Ré-abonnez-vous,  
aux Chroniques Monistroliennes**

160 pages de lecture par an : 60 FRANCS (RESIDENTS)  
75 FRANCS (NON-RESIDENTS)

Les anciens numéros sont disponibles au prix de :

- = 20 francs pour les n°s 1 à 12.
- = 80 francs pour les deux numéros doubles 13-14 et 15-16.

UTILISEZ LE BON DE COMMANDE DE LA DERNIERE PAGE.

BARTHELEMY Gaspard	BERNARD Marianne-Dorothée	VNT. 23
MIRAMAND Pierre	FAUGIER Françoise	VNT. 23
OLLAGNE Julien	FRAISSE Marianne	FLO. 10
MOUNIER Jacques	MIRAMAND Marianne	FLO. 29
MOUNIER Jean-Baptiste	ASTIC Marie	FLO. 29
JACQUET Gabriel	ROUSSET Jeanne	FLO. 29
MOGIER Barthélémy	LAURENSON Marie	PRA. 20
ROZIER Marcellin	PICARD Mg. vve PEYRARD Jq.	PRA. 22
VERDIER Barthélémy	CURSIER Gabrielle	PRA. 30
PLOTON André	MARGNAC Marie	MES. 7
BORIE Michel	BLANCHARD Anne	FRU. 20
COLLET Jean	GRANGENEUVE Marie	FRU. 28
COLLOMBET Jean	BORD Marguerite	FRU. 28
DURAND Vital	THOURON Marianne	COM. 4
PRAS Claude	MORIER Jeanne	COM. 5 Ann.
GARONNAIRE Antoine	GIRY Marie	COM. 5 Ann.

AN VII (Du 22 Septembre 1798 au 22 Septembre 1799)

PRAS Claude	MOUNIER Jeanne-Marie	VND. 10
GARONNAIRE Jean-Antoine	GIRY Marie	VND. 10
BOUILHOL Jacques	FAU Marie	VND. 20
JANISSON Benoît	ASPACH Marie	BRU. 10
MIRAMANT Pierre	BERNARD Agathe	FRI. 20
PICHON Claude	BARTHELEMI Claudine	FRI. 30
JOUCERAND Claude	BARTHELEMY Marie	NIV. 10
VERJAC Marcell. vf Fr. RABEYRIN	FOURNEL Jeanne	NIV. 20
LAURENSON Jean	BAYLE Catherine	NIV. 20
MARCONET François	GRANGER Antoinette	NIV. 20
BERAUD Georges	BERGER Louise	NIV. 20
HERITIER Louis	JERPHANION Marguerite	NIV. 30
SARTRE Antoine	MOURRIER Anne	NIV. 30
DEVILLE Marcellin	CUSSINEL Magdeleine	PLU. 10
MOGIER Mathieu	FOURNEL Marie	PLU. 10
LIMOUSIN Joseph	BERNARD Agathe	PLU. 10
BERNARD Jean	LIMOUSIN Marie	PLU. 10
VARENNE Jean-Pierre	BERNARD Agathe	PLU. 10
DUPLAINE Jean	VILLARD Marie	PLU. 10
MOGIER Jean	SARTRE Claudine	FLO. 10
BRUYERON Jacques	DUBOSC Anne	FLO. 10
SAUMET Pierre	FAURE Françoise	PRA. 10
MONTCHAUVET Mathieu	CHEUCLE Catherine	PRA. 10
REYMOND Etienne	BARJON M. Françoise-Victoire	PRA. 20
GRANGER Marcellin	MOURRIER Catherine	PRA. 20
LYONNET Gabriel	BARLET Marguerite	MES. 10
CHEVAILLIER Jean	DEPRAS Anne	MES. 10
ROBIN Marcellin	BRUN Catherine	MES. 10
LAURENSON Marcellin	JACON Marie	MES. 20
VANNIER Joseph	JERPHANION Jeanne-Françoise	MES. 30
GRATON Claude	LENOIR Marguerite	THE. 10

AN VIII (Du 23 Septembre 1799 au 22 Septembre 1800)

BOGGIO Philippe	CHAVANON Françoise	BRU.10
ROUVIER Jean-Pierre	VALETTE Marie	BRU.20
FAURE Jean-Baptiste	PONCY Marie	BRU.30
MOURRIER Claude	ROMEYER Catherine	FRI.20
SOULIER Jean	LIMOUSIN Marie	NIV.20
CUSSINEL Barthélemy	FAURE Colombe	NIV.20
RABEYRIN Jean	VEROT Marie	PLU.10
OUDIN Just	ROMEYER Marie	PLU.20
GAUCHER Charles	PETIT Marcelline	PLU.20
ROBIN Marc	MATHON Anne	PLU.30
SOMET André	CHOL Françoise	PLU.30
DELORME Marcellin	CHALAVON Marie	PLU.30
MIRAMAND Jean	RAVEL Catherine	PLU.30
ROYET Pierre	MONIER Marie	PLU.30
CHOL Jean	MONTMEA Ant.-Catherine-Roze	PLU.30
MOGIER Jean	CALLEYRON Claudine	VNT.10
FAURE Georges	MARTIN Marcelline	VNT.10
LIOGIER Gabriel	DELORME Jeanne	VNT.10
PREBET Jean	VEROT Marie	FLO.20
CHEUCLE Jean	SABY Marie	FLO.20
MARCONNET Barthélemy	DECCELLIERE Marie	THE.10
PEYROCHE Michel	HERETIER Marie	FRU.10
ROMEYER Mathieu	FAURE Benoîte	FRU.10
VINOIS Gérôme	BOST Anne	FRU.10

AN IX (Du 23 Septembre 1800 au 22 Septembre 1801)

ROBERT Pierre	MARCONNET Jeanne-Marie	BRU.10
REVIRON Jean-Marcellin	MIRAMAND Marie	FRI.10
BERGER Jacques	BARDEL Marie	FRI.10
DECROIX Jean	MONTMEA Claudine	FRI.10
BRUN Joseph	MARTIN Anne	FRI.10
ROCHER Claude	ABRIAL Catherine	FRI.10
BOUDAREL Antoine	REVIRONT Catherine	PLU.10
HERITIER Pierre	ROURE Catherine	PLU.10
REVIRONT Jean-Claude	BARLET Catherine	PLU.10
CHARBONNIER Barthélemy	DEMEURE Marie	PLU.10
ROBIN Antoine	GUILLET Marie	PLU.10
DRUOT Jean	DENAVE Marguerite	PLU.10
SABOT Reymond	VERDIER Marie	PLU.20
MOURRIER Jean	GAÿ Marcelline	PLU.20
GARONNAIRE Jean-Antoine	SALICHON Marie	PLU.20
FRONTON LA BATIE Georges	LAURENSON Catherine	VNT.10
MARCONNET Jean	GUILLAUMONT Catherine	VNT.10
SABY Jean	LIOGIER Anne	VNT.10
SABOT Jacques	SOMET Marie	VNT.10
BOUCHER Blaise	VERJAC Marie	VNT.20
LEFEVRE Jean-Baptiste	MOURRIER Marianne	VNT.20
GRANGER Pierre	CHALANCON Anne	GER.20
FAUGET Mathieu	BEAU Catherine	GER.30
BRIOUDE Etienne-Joseph	CHAUVIN Jeanne-Marie	FLO.10

ROUSSET Jean	DECROIX Claudine	FLO. 10
SERVI Jean	BLANCHARD Catherine	FLO. 20
GARNIER Jacques	COLLOMBIER Catherine	FLO. 20
DOUTRE Joseph	VACHER Catherine	FLO. 20
BARTHELEMY Vital	HERITIER Claudine	FLO. 27
FERRANT Benoît	AUDIN Agnès	PRA. 10
CHAMBONNET Jean	ROCHER Marie	PRA. 20
MIRAMAND Pierre	ROZIER Catherine	PRA. 20
HERITIER Marcellin	VASSALE Thérèse	THE. 30
BORYE Jean	VACHER Marguerite	THE. 30
DELAIGUE Jean-Pierre	BAYON Marianne	THE. 30
VEROT Gabriel	REVIRONT Catherine	FRU. 20
VIALATTE Marcellin	SAMUEL Marie	FRU. 28
LIXIEU François	EYRAUD Marguerite	COM. 4

AN X (Du 23 Septembre 1801 au 22 Septembre 1802)

MASSARD Jean	CHALAVON Jeanne	VND. 5
GUILLAUMON Jean-Pierre	LIONET Elizabeth	BRU. 15
ROYET Marcellin	BOURG Catherine	BRU. 15
MOURIER Marcellin	FAVIER Marie	NIV. 15
LEYRISSEL Jean	ROMEYER Marie	NIV. 25
RAVEL Antoine	CUSSINEL Catherine	NIV. 25
ROUZIER Jean	EXBRAYAT Anne	NIV. 28
FAYON Pierre	MENUT Claudine	NIV. 25
LAROZE Marcellin	MOGIER Marie	PLU. 9
CHOMETON Guillaume	BORT Louise	PLU. 9
CURTIER (CURSIER) Pierre	PREBET Marianne	PLU. 9
VERDIER Marcellin	GUILLAUMOND Suzanne	PLU. 20
DUPLAINE Antoine	SABOT Marie	PLU. 20
PIAT Pierre	FOURNEL Antoinette	PLU. 20
SABOT Jean	GARONNAIRE Anne/ROMEYER Magd.	PLU. 20
CIVIER Marcellin	REVIRONT Agnès	PLU. 21
BARTHELEMY Jean	BARRILLOT Marguerite	PLU. 22
PEYRARD Jean-François	RAVEL Marguerite	PLU. 22
FAURE André	ROMEYER Marguerite	PLU. 23
CHARBONNIER Jean	CUSSINEL Marie	PLU. 23
THOMAS Jacques	LIMOUSIN Jeanne	PLU. 25
GUILLAUMONT Benoît	GIRINON Marie	PLU. 26
VERJAT Gabriel	TAVERNIER Marianne	VNT. 30
FAURE Pierre	DEMEURE Marie	VNT. 30
FRAISSE Claude	BLANCHARD Ursulle	VNT. 30
MONNIER Claude	BAYON Catherine	VNT. 30
CIVIER Antoine	HERITIER Marie	VNT. 11
DURAND Pierre	VACHON Jeanne-Marie	VNT. 25
REVIROU Jean-Claude	GARONNAYRE Claudine	VNT. 26
MIRAMAND Christophe	GUILLAUMON Marie	GER. 8
REY Antoine	VEROT Marie	FLO. 19
JOURDA Antoine	PREBET Elisabeth	PRA. 18
GRAS Antoine	VIRLOZE Isabeau	PRA. 20
DURAND Jean	TOUCHE Marie	PRA. 20
ADIER Claude	RONNAUD Magdeleine	PRA. 21



CORRESPONDANCE DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN ET DU CALENDRIER GRÉGORIEN

Ère républicaine	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV
Ère grégorienne	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805
1 <sup>er</sup> Vend.	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1 <sup>er</sup> Brum.	Octobre	22	22	22	23	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1 <sup>er</sup> Frim.	Novembre	21	21	21	22	21	21	22	22	22	22	23	22	22
1 <sup>er</sup> Nivôse	Décembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	23	22	22
Ère grégorienne	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	
1 <sup>er</sup> Pluviôse	Janvier	20	20	20	21	20	20	20	21	21	21	22	21	20
1 <sup>er</sup> Ventôse	Février	19	19	19	20	19	19	19	20	20	20	20	21	20
1 <sup>er</sup> Germ.	Mars	21	21	21	21	21	21	21	22	22	22	22	22	22
1 <sup>er</sup> Floréal	Avril	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21
1 <sup>er</sup> Prairial	Mai	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21
1 <sup>er</sup> Messid.	Juin	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20
1 <sup>er</sup> Therm.	JUILLET	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20
1 <sup>er</sup> Fructid.	Août	18	18	18	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19

## LE CALENDRIER REVOLUTIONNAIRE

C'est un décret de la Convention du 5 octobre 1793 qui mit en usage le nouveau calendrier révolutionnaire. La proclamation de la République avait eu lieu le 22 septembre 1792, jour de l'équinoxe d'automne (au méridien de Paris). Profitant du hasard, les Conventionnels prirent cette date pour début de la nouvelle ère. Ils espéraient que leur calendrier, qui se voulait universel comme le système métrique, serait adopté dans tous les pays du monde. Hélas pour eux, les dénominations choisies, dues au poète Fabre d'Eglantine (auteur d'un grand succès du hit-parade de l'époque, « Il pleut bergère ») et dont la terminaison est accordée aux quatre saisons, ne correspondent qu'au climat de la France:

Vendémiaire, Brumaire, Frimaire (Automne)  
 Nivôse, Pluviôse, Ventôse (Hiver)  
 Germinal, Floréal, Prairial (Printemps)  
 Messidor, Thermidor, Fructidor (Eté)

Ces douze mois n'avaient que trente jours et comprenaient, au lieu de semaines, trois décades (de 10 jours). Les noms des jours y correspondaient à leur rang : *primedi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. L'année se terminait par cinq jours complémentaires, encore appelés "sans-culottides". Un sixième jour, appelé jour de la Révolution, s'ajoutait chaque quatrième année, dite "sextile" (qui ne coïncidaient pas avec les années bissextilles grégoriennes : ce furent l'an III, l'an VII et l'an XI).

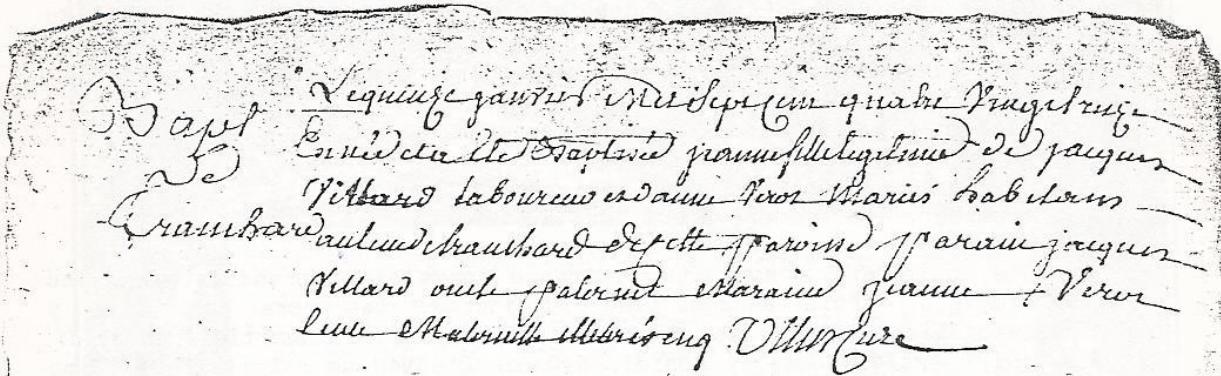
Le calendrier républicain dura treize ans : Napoléon Bonaparte l'abolit à partir du 1er janvier 1806 (décret du 9 septembre 1805). L'an I n'ayant pas été utilisé, puisque la fondation du calendrier remontait au 14 vendémiaire an II, il n'y eut que 12 années d'application.

Aucun acte authentique ne peut porter une date de l'an I, bien qu'on puisse trouver mention de cet an dans des documents où le mois grégorien est encore en usage (par exemple : « 9 novembre 1792, an Premier de la République »). L'an XIV, commencé le 23 septembre 1805 (grégorien), n'eut que trois mois et huit jours.

A Monistrol, comme dans beaucoup de localités, l'adoption du calendrier révolutionnaire correspondit à la laïcisation de l'état "civil".



Ci-dessous, le dernier acte de baptême, dans le registre paroissial, par le curé. Date chrétienne : 15 janvier 1793.



... Puis, ci-contre, commence un nouveau registre, juste à la suite du précédent. Mais c'est maintenant le registre de " l'état civil ". Les actes sont enregistrés par un officier municipal. Ce sont des actes de naissance et non plus de baptême. La datation est "mixte" : 19 janvier 1793, an deuxième de la république...



Tenu et feulles.

registre des actes de naissance et

La commune de Montréal portuans querelle  
n° 1  
Naissance  
et  
Baptême

Le vingt et un de Janvier mil sept cent quatre-vingt  
treize l'an Deuxième de la République française et deux heures  
après minuit, par devant moy Pierre Miramand membre du conseil  
général de la commune de Montréal, élu le douze Décembre  
dernier pour déposer les actes destinés à constater les naissances  
mariages, et décès des citoyens, est comparu en la salle publique  
de la maison commune Claude Chevrel cultivateur domicilié  
au lieu de la rivière basse de la municipalité du Montréal âgé  
de trente quatre ans, lequel apporté de Marcellin Chevrel son  
père demeurant avec lui, âgé de soixante ans, et de Jeanne  
Chambonnet son beau-frère domicilié au lieu de Chevrel du  
dit village âgé de trente ans a déclaré que  
la dite municipalité âgée de trente ans a déclaré que  
pierre Miramand qui épouse Rivolin son épouse  
legitime mariage est alloué hier soir à dix-sept  
les trois heures du soir dans sa maison avec bien déclaré  
basse d'un enfant male qui me présente et que cette

Le dit mariage est alloué hier soir à dix-sept  
les trois heures du soir dans sa maison avec bien déclaré  
basse d'un enfant male qui me présente et que cette

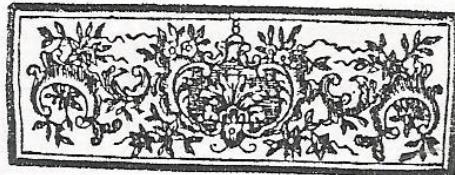
Quelques mois plus tard, en octobre 1793, le nouveau calendrier apparaît sans crier gare. L'acte de mariage n°13 est daté à l'ancienne (29 octobre). L'acte n°14 est daté dans le nouveau style, mais sans utiliser encore les noms poétiques des mois révolutionnaires : " 3e jour de la seconde décade du second mois de l'an second (!)". Symboliquement, cet acte est, non pas celui d'un mariage, mais d'un divorce - le premier divorce de Monistrol, d'entre Marie-Etiennette de Charbonnel et Benoît-Michel de Charbonnel-Jussac, l'émigré (voir sur ce "faux" divorce, le n° spécial, 13-14-15-16, de nos Chroniques sur les Charbonnel pendant la Révolution.)

No.15

Mariage

Desaulin

Le vingt-neuf octobre et au quart des fous, sont conjointement établis  
communauté de monistrol, département de la haute loire, pour  
contracter mariage, d'une part, Jean Durieu citoyen âgé de trente  
quatre ans, fils légitime d'effeu, Laurent Durieu, et a marie  
moures, domiciles duliac de St. romain, municipalité de St.  
Segolene. D'autre part, Catherine Guillauvion âgée de vingt quatre  
ans, fille légitime d'effeu, gabriel Guillauvion, et a marquise  
guignaire Julien de Desaulin, domicilié duliac monistrol, ladite  
guignaire âgée de cinquante ans, lesquels futurs époux étaient  
allongeantes des citoyens, Jean petit âgé de soixante ans, veuf de  
désfetes épouse, de Jean Guillauvion âgé de vingt cinq ans, frère de



Sur le feutre d'Orléans

Durieu, âgé de vingt-neuf ans  
cultivateur domicilié à la  
Chalauzon, volontaire de la  
milice monastrol, ami des  
officiers publics de la commune - Dudit monastrol, ayant fait lecture  
en présence des parties, et desdits témoins, 1<sup>o</sup> Des actes de naissance de  
Jean Durieu, en date du vingt-neuf octobre mil Sept cent cinquante  
neuf, déclarant que de la Segolue, du mariage légitime, entre  
Désiré, laicet Durieu, et marieuse mourut, à l'âge de vingt-sept  
ans de l'acte de naissance, de Catherine Guillamone, en date du trente  
avril, mil Sept cent soixante-neuf, dulice de paulin. De l'acte  
de mariage entre Désiré, gabriel Guillamone, et Catherine Marguerite  
Guillamone, 3<sup>o</sup> Désiré étant, dudit parrain, et ami. 4<sup>o</sup> De l'acte  
de publication de l'espousale de mariage, entre les futurs conjoints,  
Désiré parrain officier public, le vingt octobre, et officier le ditz jour  
à la porte principale de la maison commune, dudit monastrol,  
après aussi que Jean Durieu, et Catherine Guillamone, ont été  
déclarés à haute voix, l'épouse mutuellement pour époux  
jai prononcé aucun décret, que Jean Durieu, et Catherine  
Guillamone sont mis en mariage, et jai rédigé le présent acte  
que jai signé avec ledit mattheus chalauzon, les parties, et les  
autres témoins ont déclaré leur savoir faire de la cause  
faire en la maison commune, dudit monastrol, le jour, mois  
et an ci-dessus. Chalauzon. L'abbé maire, officier.

A agi devant lui un japponne le Jeuoy l'abbé Maire

No 14  
Faux  
Durieu  
Tenu le 29 Decembre 1759  
à la ville de Monastrol, dans le département de la Haute Loire  
par devant moi Pierre Miramand, membre du conseil général de  
la commune de la ville de Monastrol, et portement de la Haute Loire  
élu le douze Decembre mil Sept cent quatre-vingt deux Douze  
pour relire les actes destinés à constater l'état civil des citoyens  
est comparu en la maison commune maire et maire charbonnel  
âgée de trente-huit ans demeurante en cette ville de monastrol  
assis des citoyens Benoit Barthélémy, officier municipal

Le nouveau calendrier n'est pas encore entré dans les moeurs puisque neuf jours plus tard, le même officier municipal, le citoyen Miramand date ainsi le mariage de Jacques Geyssand et de Marguerite Durieu : " le 12 novembne et an que ci-devant ", pour surcharger ensuite de la date républicaine : 22 brumaire.

Le douze novembre <sup>22 Brumaire</sup>, et au que li Devant, sont célébrés dans la maison  
commune d'Ennemontrol, pour l'contracter mariage, Pierre-Jean, jacques  
geyssand, âgé des vingt-six ans, fils légitime de marcellin geyssand  
âgé des soixante-trois ans et de louise ~~et~~ <sup>de</sup> l'oueffe, âgée de  
cinquante-neuf ans, cultivateur, domiciles à ulieu de prayes, marié à ulie  
de montral. D'autre part ~~et~~ <sup>et</sup> Marguerite Durieu, âgée de vingt un an,  
fille légitime du défunt ~~de~~ <sup>tout</sup> marcellin Durieu, et de vivante, avec  
délitios, âgée de cinquante-deux ans, domiciles à ulieu dupont Salomon  
municipalité de ferriols, département de la haute-loire,

L'acte qui suit est enfin régulièrement daté : 12 frimaire an second.

7016

Divorcé de la dernière femme, trois mois, de son second  
citoyen, et de laquelle une et inexistante ou faute,  
est au <sup>30</sup> novembre, à midi, devant moi jure témoins

La table qui clot ce registre où ont coexisté les deux calendriers offre une autre variante du millésime : " l'an deux de la République une et indivisible, mort aux tirans".

" nomenclature des mariages contractés dans le registre fini le dix Sept floral au deux de la République une et indivisible mort aux tirans"

- A
- \* 1° - - antoine dryong et marguerite chandler 22 janvier 1793 (vieux style)
  - Demerittel
  - 2° - - antoine leeuw, et catherine chandelier paulin 5 février
  - 3° - - antoine diogier degorge, et  
susanne chambonnet - - - - - du 8 pluviose
  - 4° - - andre Boerg, et marianne rucker  
de montréal - - - - - du 22 pluviose
  - 5° - - antoine burtier, et claudine jupernant  
du mont républicain - - - - - du 14 ventose

B

- 6° - Barthélémy ducely et angelique  
richard demerittel - - - - - du 26 ventose

C

- 7° - Claude Saby, et Benoîte henriet  
Desfrayes - - - - - du 1er 86<sup>e</sup>

D

- \* 8° - - divorce demarie etienne charbonnel  
et benoît michel charbonnel jufrae  
enigre demerittel - - - - - acte contourné et illusoire  
puisque m<sup>r</sup>. charbonnel-jufrae  
était depuis longtemps décédé  
Du 13 Brumaire république du 13 brumaire  
au 1er -

- 9° - - divorce de claude sollier, et françoise  
rose de peugeaux - - - - - Du 12 frimaire

E

- \* 10 - - Etienne françon, et françoise bruyeron  
de montréal - - - - - du 29 pluviose

**1793 A MONISTROL  
OU LES CONTRASTES DE LA  
REVOLUTION**

**par F. H. FORESTIER  
professeur à l'Université de Nantes**

L'histoire est une erreur permanente, et malgré cela il n'est pas de société sans histoire. Ce paradoxe banal nous rappelle seulement que la généralisation de faits ponctuels fausse les perspectives historiques, mais aussi qu'il n'y a pas d'histoire solide qui ne repose sur une analyse fine, qualitative et quantitative, de faits locaux, de témoignages vécus. C'est l'un de ceux-ci que je voudrais rappeler.

1793 fut en France une année plus que mouvementée. Le 21 janvier, exécution de Louis XVI, plus tard soulèvement de la Vendée, développement de la Terreur; au Puy, la guillotine est installée en permanence place du Martouret, la région du Mézenc se souleve, Solon Reynaud est nommé représentant en mission en aout, il impose le calendrier révolutionnaire, destitue la municipalité du Puy, etc.

Comment ces événements sont-ils vécus à Monistrol? C'est ce que nous apprend un personnage qui, de par ses fonctions administratives, pouvait voir les événements avec un certain recul.

"Antoine Grimoald MÖNNET naquit en 1734 dans la petite ville de Champeix, en Auvergne. Il appartenait à une famille de la bourgeoisie... Après un séjour à Nantes, Monnet revint à Paris où il se fit connaître dans le monde des chimistes et des minéralogistes": ainsi le présente Henri Mosnier. Nommé inspecteur général des Mines par Louis XVI, trois ans après le décès accidentel en Auvergne de son prédécesseur Jars, membre de l'académie des Sciences, il fit plusieurs voyages en Auvergne, dont celui de 1793 qui dura plus d'un an. Le gouvernement de la Convention l'avait chargé d'activer l'exploitation de la houille dans le bassin de Brassac et d'en envoyer sur Paris.

C'est au cours de ce voyage que Monnet nous raconte, dans un manuscrit publié en 1875 par Henri Mosnier (Le Puy, Marchessou), son séjour à Monistrol-sur-Loire:

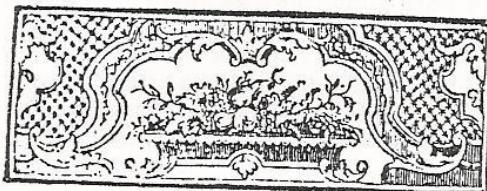
*"La situation de Monistrol est une des plus agréables que l'on puisse voir, sur une éminence plate et dominant à droite et à gauche les terrains qui l'entourent. Elle peut ainsi être débarrassée en tout temps des eaux superflues qui incommodent tant d'autres lieux. Aussi trouvais-je cette petite ville fort propre en comparaison de tant d'autres où, dans une belle saison, on se trouve dans la boue."*

*Quant à la ville elle-même, au lieu de n'être qu'une rue, comme Yssingeaux, elle est un peu ronde et percée de plusieurs rues, à la vérité tortueuses, mais assez larges pour donner passage à l'air.*

*C'était là que résidait le plus souvent l'évêque du Puy. Il y possédait un très beau château, un peu à l'antique, bâti très solidement avec de grands quartiers de granit gris du pays, ou d'une pierre primitive qui se rapproche du granit. Comme ce château se trouvait à une des extrémités de la ville, le fort beau jardin qui se trouvait derrière allait en pente et il semblait que la nature l'eût disposé pour en faire un jardin à la chinoise. Il était fort grand et le rendez-vous habituel des habitants de la ville pour la promenade. Je le parcourus avec grand plaisir et ne m'étonnai pas que les évêques se plussent davantage à Monistrol que dans leur ville épiscopale. Ils en étaient seigneurs, et une grande partie de leurs revenus reposait sur cette seigneurie qui s'étendait au-delà de Monistrol.*

*En général il me parut que tout le peuple de ce pays-là était dans le fond bon et bienfaisant, mais triste alors à cause des événements. Je n'y voyais pas les assemblées tumultueuses et criardes que j'avais vues en Auvergne; et comme j'y avais vu des étrangers, tels que d'anciens mineurs allemands, y avoir fixé leur demeure et y vivre tranquillement, je m'étais affermi dans cette idée qu'en général toute cette distance du Puy à Saint-Etienne était un excellent pays par rapport à ses habitants. Je regrettai fort de n'avoir pas connu ce pays plus tôt et j'y aurais volontiers séjourné quelque temps dans une saison favorable, pour parcourir ses environs et faire de plus amples observations minéralogiques, mais il me fallut suivre mes compagnons de voyage pour me rendre à Saint-Etienne."*

Ce témoignage est intéressant en ce qu'il souligne, à un moment critique dans l'histoire de notre pays, la différence des attitudes de la population à l'intérieur d'un même département.



LA POPULATION DE MONISTROL  
1820-1983

---

*Le brave « échatier » de 1823 ne donne pas le chiffre total de la population communale : C'est 4048 d'après le Dictionnaire topographique de la Haute-Loire de Deribier (Le Puy-en-Velay, 1820) - la partie monistrolienne des Villettes (Trevas, Les Foyes, la Chanale) comprise, naturellement. Elle était montée à 5752 en 1860, mais descendait à 4452 en 1874, la commune des Villettes étant créée en 1861.*

Pour donner à nos lecteurs une idée de l'évolution démographique de la commune, nous vous présentons une série de chiffres par hameaux : en 1820 (*Dictionnaire topographique* cité), en 1921 (*Echo paroissial* de 1923), et lors des trois derniers recensements : 1954, 1975, 1983. En plein essor. Et ça continue, paraît-il...

1. - Vue générale de MONISTROL-sur-LOIRE (Hte-Loire)





**ECHO PAROISSIAL  
DE  
MONISTROL-SUR-LOIRE**

11<sup>me</sup> Année

n° 125

Mars 1923

**CHRONIQUE PAROISSIALE**

**MONISTROL IL Y A CENT ANS**

*Nous relevons dans la GAZETTE d'YSSINGEAUX un article sur l'ancien Monistrol. Nos lecteurs auront plaisir à le lire ici.*

Voici quelle était, en 1820, la population de la ville de Monistrol et des villages situés à cette époque sur le territoire de la commune. Nous ne citons que les villages comptant en 1820 plus d'une maison :

Monistrol : 204 maisons ; 1.478 habitants.

	Maisons	Habitants		Maisons	Habitants	
Les Ages . . .	9	44		Le Mas. . . .	8	55
Antoniapne . . .	13	48		Le Monteil . . .	84	353
Béaux . . . .	10	55		Le Moulin à vent . .	3	11
Le Bets . . . .	2	12		Nant. . . . .	8	32
Billard . . . .	2	11		Nantet. . . . .	9	49
Les Bois . . . .	2	5		Ollières . . . .	10	55
Bruyères . . . .	2	12		Paulin. . . . .	32	140
Chabannes . . . .	4	42		Peyrepezon . . .	12	55
Chambon . . . .	26	106		Peyreyre . . . .	2	12
Champaux . . . .	3	15		Le Peyron . . . .	2	16
Chaponac . . . .	16	66		Pinet . . . . .	27	146
Chazelles . . . .	7	29		Pont neuf. . . .	4	17
Chenenchies . . .	3	16		Pouzols . . . .	7	33
Cheucle . . . .	11	58		Prailes. . . . .	15	73
Costechaudie . .	2	10		Praillettes . . . .	5	33
Le Cros . . . .	9	56		Les Razes. . . .	3	14
Espinasse . . . .	2	18		Le Regard . . . .	27	142
Le Flachat . . . .	4	32		Rivoire (hte) . .	6	33
Folletier . . . .	2	11		Souchonne . . . .	5	27
Les Goutes . . . .	8	36		Tranchard . . . .	10	54
Grange Valat . . .	7	52		Trevas. . . . .	27	112
Hivernoux . . . .	2	16		Vachères. . . . .	7	38
Champravy. . . .	6	32		Verne . . . . .	9	53
La Chanal . . . .	3	16		Veyrines . . . .	4	15

Ne comptaient qu'un seul foyer : Bac-de-Cheucle, Bajous, Bambare, Barasson, Benezit, Beraud, La Borie, Cazeneuve, Cotalay, Les Côtes, Estampe, Les Foyes, La Garde, Gournier, La Granette, L'Hermitage, Lachamp, La Maison de Terre, La Maisonneuve, Malfrayt, Mans, Marganses, Margarel, Marnhiac, Martinas, Le Meysonny, Moulinet, Orsimond, Pereblanche, Peygros, La Pinée, Pont-de-Lignon, Les Revendus, Reveyrolles, La Rivoirebasse, La Rouchouze, Les Saignes, Solignac-grand, Solignac petit, Tirepeyres, Tourton.

En 1820, M. le comte de Charbonnel était maire de Monistrol ; Girier Defontaines, adjoint ; Quioc et Rosier, notaires ; de Vaux de Folletier, juge de paix ; Chometon, greffier de paix ; Chavanon, perceiteur ; Chaussignac, receveur des contributions indirectes ; Fournier, receveur de l'enregistrement ; Mme Perrot, directrice des postes.

## MONISTROL AUJOURD'HUI

... EN FAIT, HIER ...

Rapprochons de ces chiffres ceux qu'à fourni le dernier recensement en 1921. Malheureusement nous n'avons pu avoir le nombre d'habitants que par groupes de village.

Villages ou Quartiers	Maisons	Ménages	Individus			
Brunelles, Les Roches et Route de Ste Sigolène	45	64	188			
Place du Marché, Place Néron et Le Château.	48	73	213	Cazeneuve, Lachamp, Les Bruyères, Revecyrolles Brulées, Chavanon, Champeaux, Prailettes,		
Grande Rue.	41	68	184	Prailes (côté gauche de la Route)	31	30
Place des Ursulines, Rues Chabron, Chaussade, Condamine.	56	79	250	Hivernoux Bas, Cordu, Champravie, Ollières, Bellevue d'Olilières, Veyrines, Espinasse (côté droit de la Route)	30	26
Rue des Fossés, Prè Evescal, Faubg Carnot, Place Jeanne d'Arc	30	37	137	Maison Neuve, Hivernoux Haut, Paulin, La Peyrière, Rochebaille.	40	37
Place de l'Eglise et de La Fontaine, Rues St Antoine, l'Herbret, Place de l'Ancienne Mairie, Rue du Collège. -	44	71	182	Les Ages, Tirepeyre, Peygros, La Grangette, Grand-Solignac.		
Grand-Chemin (côté gauche), Le Coutelier, Peygrenas, Chabannes.	66	114	387	Petit-Solignac, Peyrepezoux, Vachères, La Borie	38	36
Grand-Chemin (côté droit), Route de la Gare.	38	102	320	La Souchonne, Les Cheneches, Croix-Saint-Martin, Chazeaux, Le Cros, Le Mouinet, Bel-Air.	22	23
Le Monteil et Beraud.	113	155	455	Pont-Neut, Grangevallat, Ruisseau-de-Verne, Buisson de Verne, Verne, Pouzols.	42	38
Total : Ville et Le Monteil :	481	763	2316	Croix de Lurol, La Chomette, Le Regard, Route de Trevas, La Garde Nant, Nantet, Chazelles, La Fonasse, Pont-de-Lignon, Les Foyes.	46	40
				Le Pêcher, Les Sagnes, Pierre-Blanche Gournier-Haut, Benezit, Gournier-Bas, Tourton, Chaponnas, Bois-Pillé, Billard, Côtes du Poudrier.	55	57
				Pagnon, Le Pinet, Mans, Folletier. Cheucle, Bac de Cheucle, Le Chambon, La Rivoire Basse, Le Bruchet, Les Razes, Les Revendus.	48	46
				Le Flachat, Beaux, Malfrayt, Le Peyron Haut, Le Peyron-Bas, Le Mas, Tranchard.	32	27
				Antonianes, Martinas, La Rivoire Haute, Maisonny, Les Razes de la Rivoire Haute, Montessuc, Bas d'Orcimon, Le Betz, Beauvoir.	30	26
				Total pour les villages :	500	461
				Total pour la ville :	481	2316
				Pensionnaires des Ecoles :	—	191
				Total général :	981	1224
						4481

N° ET NOM DES LIEUX	EVOLUTION DE LA POPULATION		
	1954	1975	1983
000 Monistrol (bourg)	2437	3131	3301
001 Les Razes	14	7	13
002 (Domaine de) la Rivoire Basse	14	62	319
003 Foletier	6	11	5
004 Cheucle	38	38	63
005 Bac de Cheucle	2		
006 Chemin du Betz			4
007 Le Betz	10	13	12
008 Route d'Aurec		24	29
009 Malfrayt	9	8	13
010 Beau	29	29	30
011 Martinas	12	7	7
012 Antonianes	16	13	25
013 Tranchard	30	19	16
014 Le Mas	12	5	10
015 Le Peyron Bas	4	1	2
016 Le Bruchet	4	11	7
017 Le Chambon sur Loire	11	3	7
018 Le Peyron Haut	2		
019 Les Revendus	8	20	25
020 Le Pinet	152	91	103
021 Route de Cheucle		77	93
022 La Grangette	8	5	3
023 La Pinée		7	2
024 Tirepeyre	5	12	3
025 Les Ages	31	43	54
026 La Providence			18
027 La Souchonne	27	35	48
028 La Borie	3	4	4
029 Grand Solignac	8	7	5
030 Petit Solignac	8	5	3
031 Perpezoux	10	1	7
032 Sagnes de Vachères	7		
033 Vachères	10	2	1
034 Pont de Chazeaux	1	7	5
035 La Croix Saint Martin	4		
036 Le Prince	13	14	16
037 Le Cordu	14	8	8
038 Les Hivernoux Bas	4	2	5
039 Orcimont	10	13	17
040 Montessus	4		
041 Les Razes Brûlées	2		4
042 La Rivoire Haute	12	12	25
043 Le Petit Maisonnay	3	5	5
044 Les Baraques de Champeau	6		5
045 Champeau	11	10	6

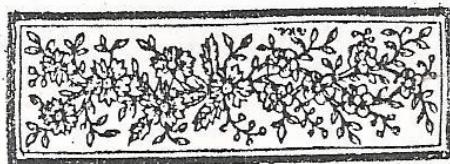
N° ET NOM DES LIEUX	EVOLUTION DE LA POPULATION		
	1954	1975	1983
046 Les Reveyrrolles Brûlées	7	10	9
047 Bellevue	23	9	16
048 Espinasse	5	7	6
049 Prailettes	14	5	11
050 Prailes	52	26	27
051 Les Gouttes	6	3	3
052 Les Bruyères de Veyrines	5	4	5
053 Veyrines	9	9	4
054 Ollières	21	8	10
055 Le Creux d'Ollières		1	
056 La Perrière	3	2	2
057 Rocheppaille	5	1	1
058 Les Murs de Paulin	20	19	11
059 Paulin	35	23	31
060 Champravie	17	19	17
061 Les Hivernoux Hauts	15	8	6
062 Pégros	4		
063 Chaponas	43	23	36
064 Le Petit Ruisseau (de Chaponas)	8	3	2
065 Tourton	12	9	11
066 Le Bois Pilé	4	4	4
067 Les Bruyères de Gournier	5	18	14
068 Gournier	25	31	45
069 Le Pêcher	20		14
070 Les Sagnes	5	10	11
071 La Croix de Lurol	12	21	39
072 Grangevalat	64	50	57
073 Les Champs du Seigneur			5
074 Les Chenenches	18	23	25
075 Le Cros	11	6	11
076 Verne			15
077 (Le Petit) Ruisseau de Verne	5	6	7
078 Le Buisson			
079 (Le Petit) Moulinet		4	8
080 Pouzols	29	19	41
081 Le Regard	69	84	160
082 Les Tours (du Regard)	4	2	2
083 La Leche	7	2	
084 La Fontasse	9	8	10
085 Nant	20	23	16
086 Pierre Blanche	14	18	44
087 Chazelles	19	10	13
088 Route de Pont de Lignon			
089 Nantet	13	3	
090 Pont de Lignon	102	88	38
091 Les Foyes	10	7	8

Ne figurent plus dans le dernier recensement les lieux suivants :

	1954	1975
Bac de Cheucle	2	
Beauvoir	5	2
Les Bruyères du Prince	6	
Le Buisson de Verne	3	
La Canlhe	4	
Cazeneuve	3	8
Chabannes	13	
Le Chalet		
Chapelon	7	
Château de Flachat	22	5
Château de Nant		
Le Communal du Regard	4	
Les Côtes de Billard	7	3
La Croix de Cheucle	2	
Fontvieille	3	
La Frétisse du Regard	4	1
Le Garay de la Croix		16
La Garde du Regard	2	5
Les Igats		
La Maison Neuve	3	
Mourier		
Pont Neuf	4	
Preynet de Grangevalat	3	
Preynet du Regard	5	
Route de la Gare		9
Ruisseau de Saint Marcellin	4	
Les Sagnes de Paulin	7	9
La Scie	2	1
Terroir de Chomette	11	

Il s'agit en fait de lieux incorporés depuis 1975 au bourg (Beauvoir, Cazeneuve, Chabannes, Chapelon, les Côtes de Billard, le Flachat, Pont-Neuf, Ruisseau de St. Marcellin, Terroir de Chomette) ou à d'autres écarts (les Bruyères du Prince, le Communal, la Frétisse et la Garde du Regard, Route de la Gare, les Sagnes de Paulin).

Sont vraiment dépeuplés, à notre connaissance : le Bac et la Croix de Cheucle, le Buisson de Verne, la Canlhe, le Chalet, Fontvieille, les Igats, Mourier, la Scie.



NB / Populations totales :

3906      4452      5123

## PETIT DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE MONISTROL

AVEC LES PLUS ANCIENNES MENTIONS DES LIEUX CITES.

(D'après le *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire* comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé par Augustin Chassaing, complété et publié par Antoine Jacotin, Paris, 1907).

- Ages-Bas (Les), h.
- Ages-Hauts (Les), h.
- Antonianes, vill. - 1285 (homm. de l'év.). - *Domus Sancti Antonii*, 1309 (év.). - *Antonana*, 1326 (év.). - *Anthonianas*, 1431 (év.). - *Anthonyanas*, 1507 (év.). - *Antounianes*, XVIII<sup>e</sup> s. (Cassini). - *Antonianne*, 1888 (Malègue).
- Beauvoir, m.i.
- Beaux, vill. - *Beals*, 1314 (év.). - *Bealhs*, 1370 (év.). - *Beaulx*, 1507 (év.). - *Beaux*, XVIII<sup>e</sup> s. (Cassini). - *Beau*, 1860 (état-major).
- Bets (Le), chât. - *La Betz*, 1345 (J. de Peyre, not.). - *La Bex*, 1431 (év.).
- Borie (La), écart. - *La Boria*, 1507 (év.). - *La Borye*, 1691 (état-civ.).
- Brunelles, faubourg.
- Brunelles (Les), affl. du Chazeaux.
- Bruyère (La), m.i.
- Caseneuve, écart. - *Caseneufve*, 1552 (ress. de Montfaucon). - *Cazeneuve*, 1888 (Malègue).
- Chabanes, h. - *Chabanae prope Monastrolium*, 1344 (J. de Peyre, not.).
- Chambon (Le), h.
- Chambouvet (Maison-), écart.
- Chamereix, m.i. - *Chamareux* (cad.).
- Champaux, h. - *Terra de Champeilz*, v.1163 (hospit. du Velay). - *Champeaux*, 1296 (homm. de l'év.). - *Champeaulx*, 1507 (év.).
- Champravie (La), h. - 1343 (tabl. du Velay, 1874-75, p.346). - *La Champ-Ravy*, 1507 (év.). - *Lachampravy*, 1820 (Deribier).
- Chapelou, m.i.
- Chaponac, vill. - *Chaponhac*, 1325 (év.). - *Chaponac*, 1333 (év.). - *Chapponacum*, 1503 (obit. de Bas). - *Chapponac*, 1555 (*idem*). - *Chaspounac*, 1695 (capitation). - *Chapona*, XVIII<sup>e</sup> s. (Cassini). - *Chaponas* (cad.). - *Chaponat*, 1879 (carte adm.).
- Chazeaux (Les), ruis., prend sa source au nord-ouest de Sainte-Sigolène et se jette dans la Loire à l'ouest de Cheucle.
- Chazelles, h. - *Chazelas*, 1354 (hôtel-Dieu). - *Chaselae*, 1394 (*idem*, B.691). - *Chaselles*, 1656 (ét. civ.).
- Chenenches, h. - *Chanenchas*, 1346 (J. de Peyre, not.). - *Las Chaynenches*, 1657 (ét. civ.). - *Les Chenenches*, 1691 (*idem*). - *Senenches*, 1748 (*idem*).
- Cheucle, vill. - 1248 (homm. de l'év.).
- Cordu (Le), h. - *Le Cordre*, 1888 (Malègue).
- Croix-de-Lurol (La), m.i.
- Croix-Saint-Marrin (La), m.i.
- Cros (Le), h. - *Crosus*, *la Croux*, 1495 (obit. de Bas). - *La Cros*, 1507 (év.) - *Lou Cros*, 1552 (ress. de Montfaucon).

- Espinasse, écart. - 1296 (homm. de l'év.). - *Espinasses*, 1552 (ress. de Montfaucon).
- Etampe, écart. *Estampes*, 1691 (ét. civ.).
- Flachat (Le), chât. - *Flachac*, 1326 (év.). - *Locus del Flaschatz*, 1431 (év.). - *La Flachatz*, 1507 (év.).
- Foletier, chât. - *Foletier*, 1498 (obit. de Bas). - *Locus de Folletier*, 1503 (*idem*). - *Falestier*, 1525 (*idem*). - *Foltier*, 1888 (Malègue).
- Fontasse (La), m.i.
- Foyes (Les), h. - 1656 (ét. civ.). - *Les Foyers*, 1888 (Malègue).
- Garde (La), mont.
- Gournier, écart. - 1744 (ét. civ.).
- Grangette (La), f.
- Grange-Valat (La), vill. - *La Grangha-Vala*, 1507 (év.). - *Grange-Valla*, 1657 (ét. civ.).
- Gravie (Maison-), écart.
- Hiverneboeuf (L'), affl. de la Loire au-dessous du Chambon. - *Le Dernebiou*, 1626 (vis. past. de J. de Serres, f°13). - *Le ruisseau des Potences*, 1626 (*idem*, f°324). - *Le Tranchard*, 1879 (carte adm.).
- Hivernoux (Les), écart. - *Locus doux Yvernos*, 1454 (hôtel-Dieu, B. 700). - *Les Yvernoux*, 1695 (capitation). - *Les Hivernaux* (cad.).
- Malfrayt, écart. - *Malfrey*, 1747 (état civ.).
- Mans, écart. - 1655 (état civ.).
- Marnhac, f.
- Martinas, chât. - *Martinas*, 1308 (homm. de l'év.). - *Martinet*, 1860 (état-major).
- Martinas (Le), affl. du Cluzel.
- Mas (Le), h. - *Lo Mas*, 1491 (obit. de Bas).
- Moulinet (Le), écart. - *Molinet*, 1691 (ét. civ.).
- Nant, vill. - *Villa quae Nant vocatur*, 1173 (cart. de Chamalières, n°121). - 1370 (év.).
- Nantet, vill. - 1507 (év.). - *Nantel*, 1691 (ét. civ.).
- Ollières, vill. - *Olieriae*, 1431 (év.). - *Ouleyras*, 1507 (év.). - *Ouleyres*, 1656 (ét. civ.). - *Olier*, XVIII<sup>e</sup> s. (Cassini).
- Paulin, chât. et vill. - *Paulianum*, v. 1096 (cart. de Chamalières, n°31). - *Pauli*, 1269 (hôtel-Dieu, B. 617). - *Paulinum*, 1346 (Peyrin, not.). - *Paulinh*, 1362 (Arch. nat., P. 491<sup>e</sup>, cote 88). - *Poulinum*, *Pouli*, 1492 (obit. de Bas). - *Pouly*, 1507 (év.). - *Poulyn*, 1555 (obit. de Bas). - *Polin*, 1614 (M<sup>me</sup> Leblanc, not.).
- Pêcher (Le), f.
- Perpezoux, h. - *Peyra pesol*, 1461 (Rhône, H. 1180). - *Peyre pesou*, 1656 (ét. civ.). - *Peyrepezon*, 1820 (Deribier).
- Peygros, écart. - *Peu gros*, 1507 (év.). - *Peygros*, 1657 (ét. civ.).
- Peyron (Le), écart. - *Locus del Peyro*, 1508 (obit. de Bas). - *Le Peyron*, 1657 (ét. civ.). - *Le Péron*, XVIII<sup>e</sup> s. (Cassini).
- Pierre-Blanche, m.i.
- Pinée (La), f. - 1738 (ét. civ.).
- Pinet (Le), vill. - 1296 (homm. de l'év.). - *Pinetum*, 1326 (év.). - *Lo Pinet*, 1344 (J. de Peyre, not.). - *Lo Pine*, 1507 (év.).
- Pont-de-la-Grange-Valat, m.i.
- Pont-de-Lignon, h.
- Pouzols, h. - *Pozols*, 1346 (J. de Peyre, not.). - *Pouzols*, 1614 (M<sup>me</sup> Leblanc, not.). - *Posolz*, 1656 (ét. civ.).

- Prailes, vill. - *Praelas*, 1314 (év.). - *Masde Praalles*, 1383 (homm. de l'év.). - *Fraylas*, 1387 (év.). - *Prayles*, 1569 (terrier de Saint-Didier de Joyeuse).
- Prailettes, h. - *Fraheletae*, 1468 (Rivière, not.). - *Frayletas*, 1507 (év.). - *Preyletes*, 1569 (terrier de Saint-Didier de Joyeuse).
- Prince (Le), écart.
- Providence (La), m.i.
- Razes (Les), m.i.
- Razes-Brûlées (Les), m.i.
- Regard (Le), vill. - *Lo Regart*, 1354 (hôtel-Dieu). - *Regartz*, 1391 (év.). - *Regardum*, 1499 (obit. de Bas). - *La Regard*, 1507 (év.).
- Revendus (Les), écart. - *Revengut*, 1326. - *Loux Revengus*, 1553 (ress. de Montfaucon). - *Les Revendus de Beaux*, 1695 (capitation).
- Reveyrolles, écart. - *Rovayrolas*, 1309 (év.). - *Reveyrolles*, 1553 (ress. de Montfaucon). - *Reveyrolles-Brulés*, 1691 (ét. civ.). - *Reverolles*, XVIII<sup>e</sup> (Cassini).
- Rivoire-Basse (La), h.
- Rivoire-Haute (La), écart. - *Roveria Superior*, 1431 (év.). - *La Reveura Alte*, 1507 (év.). - *Le domaine de la Rivoire-Haute*, 1614 (M<sup>e</sup> Leblanc, not.).
- Rocheaille, m.i.
- Ruisseau-de-Verne, m.i.
- Ruisseau-de-Verne (Petit-), m.i.
- Sagnes (Les), m.i. - *Les Saignes*, 1872 (Malègue).
- Sagnes-de-Paulin (Les), m.i.
- Solignac (Le Grand-), dom. - *Solempnec*, 1431 (év.). - *Le Grand-Solignac*, 1732 (ét. civ.).
- Solignac (Le Petit-), f.
- Souchonne (La), h. - *La Suchonne*, 1553 (ress. de Montfaucon).
- Thybur, m.i.
- Tirepeyre, écart. - 1553 (ress. de Montfaucon). - *Tirebeyres*, 1888 (Malègue).
- Tourton, écart. - *Tortos*, 1333 (év.).
- Tranchard, vill. - *Trancharderia*, 1391 (év.). - *Locus de Tranchardeira*, 1491 (obit. de Bas). - *La Tranchardiére*, 1553 (ress. de Montfaucon). - *Tranchard*, 1695 (capitation).
- Vachères, h. - *Vacheyras*, 1394 (hôtel-Dieu, B. 691). - *Vachières*, 1657 (ét. civ.).
- Verne, h. - *Verne*, 1507 (év.). - *Locus de Verneto, par. Monastrolii*, 1513 (obit. de Bas).
- Veyrines, h. - *Veirines*, 1175 (cart. de Chamalières, n°124). - *Veyrines*, 1614 (M<sup>e</sup> Leblanc, not.).

Par ordre d'apparition : 1096 Paulin - 1163 Champeaux - 1173 Nant - 1175 Veyrines - 1248 Chaucle - 1285 Antonianes - 1296 Espinasse - 1296 Le Pinet - 1308 Martinas - 1309 Reveyrolles - 1314 Beaux - 1314 Prailes - 1325 Chaponac - 1326 Le Flachat - 1326 Les Revendus - 1333 Tourton - 1343 Champravia - 1344 Chabanes - 1345 Le Betz - 1346 Chenenches - 1346 Pouzols - 1354 Chazelles - 1354 Le Regard - 1370 Solignac (Le Grand-) - 1391 Tranchard - 1394 Vachères - 1431 La Rivoire-Haute - 1431 Ollières - 1454 Les Hyvernoux - 1461 Perpezoux - 1468 Prailettes - 1491 Le Mas - 1495 Le Cros - 1498 Foletier - 1507 Grangevallat - 1507 La Borie - 1507 Nantat - 1507 Verne - 1508 Le Peyron  
 1552 Caseneuve - 1553 La Souchonne - 1655 Mans - 1656 Las Foyes - 1691 Etampe - 1691 La Moulinet - 1738 La Pinée - 1744 Gournier - 1747 Malfrayt - 1872 Les Sagnes - 1888 La Cordu -

**L'ETAT DE MONISTROL EN 1865**  
**- un rapport à la municipalité -**

Notre ami Jean-Claude Walter-Bourgeat a trouvé chez un bouquiniste une rare petite plaquette, publiée au Puy chez Marchessou en 1866, et intitulée *Ville de Monistrol. Conseil municipal. Rapport de la Commission nommée le 5 novembre 1865 sur l'examen de l'exposé de M. le Maire.* C'est une publication municipale officielle, un document d'information que tous ceux qui s'intéressaient aux affaires municipales pouvaient se procurer. Nous le reproduisons *in extenso* parce qu'il donne un panorama complet de la situation de Monistrol à cette époque.

Pourquoi la municipalité de Monistrol a-t-elle, le 5 novembre 1865, délibéré de faire ainsi le point, et a-t-elle désigné une commission à cet effet? La réponse tient dans un changement de maire. Le Préfet avait en effet, à la suite des élections municipales de 1865, nommé (c'était l'époque des maires nommés) un nouveau maire: Alphonse Néron. Il succédait à Joseph-Godegrand Monnier qui n'avait fait à la tête de la municipalité qu'un assez bref passage, après le long règne de M. Blanquet du Chayla, mort en 1859. Alphonse Néron était un homme jeune (né à Monistrol en 1820, il avait 45 ans), entreprenant (il était allé faire fortune au Mexique où il fut vice-consul de France à Puebla). Surtout il représentait les nouvelles couches sur lesquelles l'Empire devenant libéral cherchait à s'appuyer: fils d'un volontaire de 1792 revenu capitaine des guerres impériales et "demi-solde" sous la Restauration, il ne devait sa réussite qu'à ses efforts et à ses talents personnels. Son acquisition du fléchat abandonné par les Charbonnel avait été, en 1860, comme un symbole: à une noblesse déclinante succédait une active bourgeoisie, ouverte à tous les progrès.

Alphonse Néron n'avait accepté la mairie que "sous bénéfice d'inventaire". Et la commission nommée par le conseil sur sa proposition fut en somme chargée de dresser l'état des lieux. Elle travailla vite, sous la présidence d'Hippolyte de Chabron, et rendit son rapport le 28 janvier 1866. Il faut bien le reconnaître: c'est le bilan d'un certain immobilisme qu'elle a établi, sans agressivité mais sans complaisance. C'est aussi un plan de travail.

Le lecteur d'aujourd'hui mesurera le chemin parcouru en un peu plus de cent vingt ans. Mais au fond, ne pourrait-il pas reprendre au compte du Monistrol de 1869 cette phrase qui traçait les ambitions de 1866: "*Il faut attirer les étrangers, soit comme promeneurs, soit pour créer les établissements industriels qui, de la ville, cherchent à se répandre à la campagne, soit pour les y fixer et y acquérir des habitations*" ?

MESSIEURS,

La Commission que vous avez nommée le 5 novembre 1865; pour examiner les questions communales exposées par M. le Maire dans cette même séance, vient aujourd'hui vous faire son rapport.

Dès à présent, nous devons vous dire que la Commission, à l'unanimité, a reconnu que les questions soulevées par le rapport de M. le Maire lui ont paru toutes importantes et presque toutes urgentes; elles appellent la sollicitude du Conseil et doivent recevoir une solution. Ces questions ne sont pas nées d'aujourd'hui, elles sont depuis longtemps dans les préoccupations du pays: toujours ajournées, elles finissent par se présenter enfin dans leur ensemble, visibles, pressantes, indispensables. Il en est malheureusement ainsi de toutes les améliorations, de toutes les réparations longtemps ajournées; on recule devant l'entreprise ou la dépense, puis, à un jour donné, elles surgissent et naissent de la force des choses, toutes en même temps: on croyait avoir reporté à une époque reculée leur réalisation, puis, à un jour donné, la nécessité, qui les impose impérieusement, oblige à tout entreprendre dans une même période et à supporter plus durement des charges qui, réparties annuellement, eussent paru plus bénignes.

La Commission a compris les vives préoccupations de la nouvelle Administration. La commune de Monistrol se trouve dans un moment de crise, qui est dans la pensée de tous les habitants, et dont notre premier Magistrat s'est fait l'écho intelligent. A une époque de mouvement et d'affaires assez considérables, née sous l'influence de la construction du chemin de fer, a succédé un état de choses relatif, d'autant plus sensible, que la mise en circulation du tronçon déjà exécuté jusqu'à Confolent, a tout-à-coup privé Monistrol de tout le transit de sa route impériale, et lui a enlevé le peu de mouvement qu'elle y avait de tout temps entretenu.

C'est donc dans les améliorations locales qu'il faut chercher une compensation à cette source de bénéfices, qui se trouve ainsi tarie sans retour. Les améliorations locales se tiennent toutes; toucher à l'une, c'est montrer la nécessité de l'autre; ici, nous avons tout à améliorer. Pour attirer les étrangers, grâce au chemin de fer, il faut que nous devenions un faubourg de Saint-Etienne, et peut-être un jour, le chef-lieu d'arrondissement: il faut, disons-nous, attirer l'étranger, soit comme promeneur, soit pour y créer les établissements industriels qui, de la ville, cherchent à se répandre à la campagne, soit pour les y fixer et y acquérir des habitations. Pour cela, il faut améliorer les chemins vicinaux, afin de sauver le peu qui nous reste de nos marchés, et créer dans notre ville tout ce qu'aujourd'hui l'on trouve partout où la civilisation pénètre et ce qu'elle réclame: des rues, des pavés, des eaux, des routes, toutes choses dans lesquelles nous nous sommes laissés devancer par nos voisins.

Après ces quelques mots, dans lesquels la Commission

67

a cru devoir mettre, comme au frontispice de son rapport, les idées générales qui l'animent, nous allons entrer dans l'examen détaillé du rapport de M. le Maire.

## II

### Fontaines.

La première question qui est soumise à nos réflexions, c'est celle des fontaines publiques. Le rapport de M. le Maire dit avec raison que le hasard de quelques pluies tardives, arrivées à propos l'été passé, ne devrait pas nous faire oublier les souffrances des années précédentes. La Commission se plaît à reconnaître qu'il n'est pas de question plus importante, si on la considère au point de vue du peuple, et surtout de la portion la moins aisée de la population; outre que cette question, comme alimentation et comme propreté, intéresse au plus haut point l'hygiène publique, elle est une des faces, et la plus intéressante, de la question d'économie communale: nous avons vu, pendant une partie de l'été, de pauvres femmes rester deux heures à faire queue et à se *disputer* une cruche d'eau. C'est surtout dans les classes peu aisées que le temps est précieux, qu'il a de la valeur: il importe moins que la domestique du riche perde une partie de sa journée à attendre un peu d'eau, qu'il n'importe que la femme du travailleur aille au plus vite rejoindre son ménage et ses enfants. La question des fontaines est, dans une ville qui comprend quelque chose aux nécessités sociales, la première, la plus vitale, la plus démocratique des questions à résoudre. Quand l'eau devient aussi rare, quand elle coûte si cher, qu'elle devient presque inaccessible aux malheureux,—puisqu'elle coûte un long temps, et que le temps c'est l'or du travailleur,—il arrive alors que les soins de propreté deviennent difficiles ou impossibles; car, on le sait, le savonnage au baquet, à l'intérieur, est, le plus souvent, la lessive des pauvres: alors la santé, si fortement liée à ce besoin de propreté, est bientôt en souffrance, et nous pourrions citer tel quartier où la privation d'eau pure, et en suffisante quantité, pèse sur la santé publique d'une manière évidente.

D'autre part, nous n'avons pas un réservoir d'eau où l'on puisse largement puiser en cas d'incendie; l'on frémît à la pensée d'un sinistre, se produisant dans Monistrol, pendant le temps de sécheresse et d'absence d'eau, comme nous en avons tant vus!

La Commission a reconnu, sans discussion, l'urgence d'une dépense largement et libéralement votée pour cet objet. En exprimant ce vœu, elle ne peut s'empêcher de remarquer combien peu sont utiles, pour un pareil objet, les petites sommes fractionnées et incapables de produire de suite un ouvrage suffisant. En effet, nous voyons que, depuis 1832, 20,800 francs ont été employés à des tentatives ou des réparations infructueuses pour cet objet. Nous pensons donc que ce n'est qu'en opérant largement, qu'on tarira enfin la cause de dépenses toujours renaisantes et toujours présentes dans nos budgets, qu'elles achèvent d'amoindrir.

Il faudra de toute nécessité trouver d'autres sources, les joindre aux anciennes, les réunir dans un tout,

servoir, qui puisse parer à quelques jours de sécheresse trop prolongée, pour de là les diviser. La Commission pense qu'il conviendrait de donner une borne-fontaine au quartier du Collège, et une seconde au fossé des Ursulines; elle croit aussi qu'il y aurait lieu d'adopter, pour les fontaines jaillissantes, un système qui permet de les fermer entièrement pendant la nuit, si cela devenait nécessaire en certaine saison, afin de ménager la provision du réservoir: ce serait un des meilleurs moyens pour prévenir la pénurie dans les temps de sécheresse prolongée.

Les villes qui nous entourent nous ont donné, dans la question des eaux, des exemples à suivre. La commune d'Yssingeaux y a dépensé près de quatre-vingt mille francs; celle de Saint-Didier, le tiers de cette somme. En ce moment, la petite commune de Montfaucon, qui compte à peine 1,200 âmes, va affecter à ses fontaines une somme de 45,000 francs.

Messieurs, cette nécessité d'avoir des eaux, toujours reconnue, toujours avouée, toujours ajournée, doit enfin recevoir une large et définitive solution.

Dans cet ordre d'idées, la Commission a pensé qu'il fallait faire acte de conservation pour la petite source qui se trouve sur la grande route, par suite du rélargissement, et qui donne de l'eau au quartier du Grand-Chemin. Elle convie M. le Maire à s'entendre avec l'administration des ponts et chaussées, pour en obtenir quelques concessions, à l'aide desquelles on pût la transformer en borne-fontaine, que l'on ferait jaillir à l'angle du jardin de Saby, châtelier.

Un des quartiers qui aurait le plus besoin d'eau, pour les divers usages que nous avons indiqués, est certainement celui du Monteil. A cet égard, la Commission pense que le réservoir, qui est sur le chemin du Monteil à Bas, pourrait suffire à alimenter une pompe, qui devrait être élevée sur la place de ce faubourg.

### III.

#### Pavés.

L'état de nos pavés et chaussées attire ensuite l'attention de M. le Maire et appelle notre examen. Nul ne saurait disconvenir que, sous ce rapport, nous ne soyons des plus arriérés; la grande rue est impraticable! St-Didier qui, seul, pourrait avoir, en ce cas, de l'analogie avec nous, est en train de remettre à neuf la totalité de ses pavés. Ici, leur état est tel, que nul ne saurait conseiller de les réparer. Leur réfection générale est reconnue urgente par tout le monde. La Commission exprime le vœu que ce travail soit entrepris le plus tôt possible. A propos des rues et pavés, il paraît juste à la Commission que la rue du Monteil soit nivelée, qu'un macadam accoté de rigoles pavées y soit fait en même temps, et que ce travail soit complété en construisant des parapets sur la chaussée du pont.

### Pompiers.

Une question encore sur laquelle, nous en avons le pressentiment, tout le monde sera d'un même avis, c'est celle posée par M. le Maire à propos de la compagnie des pompiers.

Il existait autrefois à Monistrol une belle compagnie de pompiers, qui faisait la sécurité dans les jours de sinistres, et l'ornement de nos fêtes publiques, devenues si importantes déjà, sous un Administrateur dont chacun se rappelle avec plaisir le louable zèle. Fêtes patronales, compagnie des pompiers, tout est tombé. C'est là encore l'occasion d'une de ces amères comparaisons qui se produisent malgré soi et où se montre notre infériorité sur tout ce qui nous entoure. Nous sommes ici en famille et nous pouvons l'avouer sans détours : les belles compagnies d'Yssingeaux, de St-Didier-la-Séauve et celle de nos plus proches voisins, à Bas, que nous avons vue manœuvrer au dernier comice agricole, doivent faire notre envie. Cette belle solennité de l'agriculture, qui prend chaque jour plus d'éclat, doit avoir lieu, cette année, à Monistrol ; n'aurons-nous pas le plaisir d'y voir notre compagnie réorganisée ? La Commission recommande cette question à toute votre sollicitude, à tout votre patriotisme.

## V

### Eclairage.

L'éclairage de notre ville, trop abondant sur certains points, ne l'est pas assez dans d'autres. Il semble à la Commission que ce service pourrait être amélioré sans augmenter beaucoup la dépense, et elle croit que, pour cet objet, il faut s'en rapporter à l'appréciation de M. le Maire. Cependant, tout en n'insistant pas davantage sur ce point, nous pensons avec lui que le Montceil, ce faubourg intéressant par sa nombreuse population d'ouvriers, devrait être enfin pourvu de deux appareils d'éclairage.

## VI

### Eglise.

L'exposé de la situation de notre premier Magistrat attire ensuite notre attention sur l'état de décrépitude de notre église à l'extérieur, et sur celui de ruine complète où se trouve la coupole du clocher. Cette jolie flèche qui, au loin et depuis si longtemps, donne sa forme élégante à la perspective de notre ville, est dans un état tel, qu'il n'est plus possible de songer à une réparation, et il serait à craindre que si M. l'architecte du département était appelé pour donner son avis sur cette question, il ne fasse ordonner sa démolition, par suite du danger dont elle menace et l'église et la population. C'est donc à une reconstruction entière qu'il faudra bientôt songer, reconstruction qu'il est désirable de voir exécuter dans son plan primitif. Dans votre Commission, Messieurs, aucun

79

membre ne voudrait accepter la responsabilité des malheurs que pourrait occasionner la chute d'une masse semblable, venant à crouler quelque jour. Nous devons signaler ce danger. Voilà donc encore une grande dépense qui va s'imposer bientôt impérieusement.

Quant à l'église elle-même, Messieurs, surtout à l'extérieur, et principalement sa façade, elle offre l'aspect le plus délabré : le crêpissage, partout, tombe et s'effrite ; il descend par énormes plâtras, qui laissent à découvert une maçonnerie disjointe. Cet aspect effusque la vue ; il n'est pas un catholique qui ne se sente attristé par ce délabrement et qui ne convienne que la maison de Dieu présente, à l'extérieur, un aspect peu digne du culte. On a longtemps reculé devant la pénurie des budgets, mais peut-on reculer encore ? La Commission pense que personne ne sera de cet avis ; elle propose, en conséquence, que l'Administration s'occupe au plus tôt de cet objet. La Commission a pensé qu'en cette circonstance M. le Maire devait faire un appel à la fabrique et au zèle de Messieurs du clergé, pour nous aider dans ces deux entreprises.

## VII

### Cimetière.

L'ancien cimetière était situé au Sud  
et bordait l'ancien marché  
(actuelle place de Vaux)

Partie du domaine de Mans

Une autre question est soulevée par M. le Maire à l'occasion de notre nouveau cimetière ; l'on craint que si l'on achève le transport des terrains de l'ancien cimetière sur la partie du nouveau qui reste à niveler, le mur d'enceinte, du côté du pré de M. de Larochette, ne soit pas assez solide pour les supporter. M. le Maire proposerait de construire, à trois mètres de l'enceinte, un mur au niveau des concessions futures des terrains, de manière à en répartir le coût proportionnel à chaque concession, afin de faire rentrer alors la commune dans ses fonds. La Commission est d'avis que l'on peut suivre cette marche, ou bien remblayer seulement jusqu'à la distance convenable, pour que le mur d'enceinte n'en souffre pas.

M. le Maire observe ensuite que le socle de la croix qui est dans le cimetière n'est pas en harmonie avec les monuments élevés en ce lieu de repos par la piété filiale ; il proposerait de saisir cette occasion pour placer au-dessous de la croix une tombe destinée à l'inhumation des curés et vicaires, ainsi que cela se pratique dans la plupart des paroisses. M. le Maire expose que ce serait une occasion tacite de reconnaissance pour notre curé actuel, qui est destiné à laisser sa dépouille vénérable parmi nous. Voici comment s'exprime M. le Maire en cette partie de son rapport :

« Pour nous, c'est un devoir d'autant plus impérieux,  
» que nous devons à notre vénérable curé actuel, en  
» outre des services qu'il a rendus à notre population  
» pendant sa longue carrière, des largesses qui ont per-  
» mis de constituer la gratuité de l'instruction primaire  
» à tous les enfants de la commune, ce dont nous ne  
» saurions nous montrer trop reconnaissants. »

Nous n'avons point voulu omettre cette recommandation textuelle de M. le Maire, de crainte d'affaiblir par notre simple adhésion le zèle qui pourrait porter le Conseil à souscrire à ce vœu.

Le cure Bonnet,  
qui mourra en 1867

### Ecole des Frères.

Une grande et importante question communale se pose ensuite, et, non content d'exposer la situation, M. le Maire a voulu que nous visitions nous-mêmes les lieux : il s'agit de l'établissement communal des Frères de l'Ecole chrétienne.

Au château

Quel plus important sujet pourrait être soumis à vos délibérations ? L'instruction n'est-elle pas le premier de tous les besoins ? Peut-il y avoir une question plus importante ? Donner l'instruction gratuite à tous les enfants d'une commune, les faire participer à ce grand bienfait de l'instruction, qui est le point de départ de tout progrès, de tout succès, de toute dignité personnelle ; donner, à tous ceux qui se présentent, à boire dans cette coupe de civilisation, autrefois réservée aux privilégiés de la fortune seulement ! N'est-ce pas là, comme nous le disions à l'instant, le plus important sujet qui puisse être soumis aux délibérations d'un Conseil municipal intelligent ? N'oublions jamais que, si quelquefois nous rencontrons dans certaine région ces crimes qui ont leur dénonciation devant les tribunaux, ou bien ces vices de l'indolence, de l'oisiveté ou de l'ivrognerie, qui sont la plaie saignante de tant de familles, les statistiques sont là, avec leurs chiffres inexorables, pour nous montrer que les illétrés forment la grande masse de ces malheureux.

Nous avons visité notre établissement primaire et nous l'avons trouvé en bien mauvais état : les ruines sont peu faites pour donner aux enfants les sentiments de propriété, de régularité, d'ordre, qui sont les premières assises d'une bonne éducation. Cependant une partie des planchers est défoncee et pourrie jusqu'aux poutrelles ; des ouvertures bénantes, des enfoncements irréguliers existent en plusieurs lieux. Il y a danger réel pour les enfants à les parcourir. Les murs des vestibules, des escaliers, sont entièrement décrépis ; des galandages entiers branlent et oscillent en se séparant des murs et des assiseurs, menacent de leur chute ceux qui ouvrent les portes de communication. Une partie considérable de plafond s'affaisse, quitte le mur et ses appuis ; l'aiguille, au nord et à l'extérieur, tombe en ruines. Pour tout dire, il est difficile, sans l'avoir vu, de se faire une idée de l'état pitoyable dans lequel se trouve l'établissement où se donne cette instruction, dont nous vous vantions tout à l'heure les bienfaits.

La Commission déplore que les trois centimes obligatoires n'aient pas toujours été présents au budget, pour pourvoir chaque année à tous ces besoins, qui s'accumulent ensuite, de manière à devenir trop importuns pour un seul exercice. Elle propose de les laisser figurer à leur place dans le futur budget, afin de pourvoir aux nécessités que nous venons de signaler.

## IX

## Maison commune.

L'exposé du 5 novembre par M. le Maire, sur la situation communale, appelle ensuite notre attention sur l'insuffisance du local de l'hôtel-de-ville. Les réunions cantonales y sont difficiles, celles du conseil de révision y sont presque impossibles. Les délibérations du Conseil municipal, réuni à Messieurs les plus forts imposés, sont dans le même cas ; il n'est pas un Conseiller qui, dans cette unique salle, ne comprenne l'impossibilité de réunir les 46 personnes convoquées aux délibérations. Il n'y a pas de secrétariat ; il n'y a pas même certain lieu indispensable aux pressants besoins de la nature. La Commission accueille avec empressement les observations de M. le Maire ; elle désirerait que les magistrats, qui donnent tout leur temps aux intérêts de la commune, fussent au moins pourvus du local indispensable à la bonne gestion des affaires : elle pense que si la commune pouvait reprendre la salle des audiences de la justice de paix, il y aurait peut-être alors possibilité de pourvoir aux exigences, toujours nouvelles, de la bonne administration des affaires publiques,

## X

## Télégraphie.

La question de télégraphie privée, qui fait aujourd'hui partie indispensable de nos moyens de communication, pour tout centre de population qui a la noble ambition de suivre le progrès et de posséder quelques établissements industriels, ne pouvait être laissée de côté par le Maire, qui s'occupe avec tant de sollicitude de tous les moyens qui peuvent contribuer à donner une nouvelle vie, une impulsion salutaire à notre pays. La Commission reconnaît qu'en cette matière les projets de M. le Maire ne laissent rien à désirer ; tout ce qui était possible a été fait pour le moment.

Sans engager la commune dans la moindre dépense, le service de télégraphie privée sera établi ; les personnes qui recevront des dépêches en payeront les frais de factage, de la gare à destination.

## XI

## Plan de ville.

C'est le plan de 1860,  
restaure et exposé  
depuis peu dans la salle de réunion  
de la mairie

Le plan de ville a déjà rendu de grands services en ouvrant de nouvelles rues et de nouveaux passages, indispensables à la circulation. C'est une des acquisitions les plus utiles, léguées par l'Administration précédente à la ville de Monistrol. Sous la règle inflexible, établie pour la régularité et la commodité de l'endroit, 27 maisons déjà ont été reconstruites sur ce plan. M. le Maire se demande, dans le rapport précité, s'il ne serait pas possible de consacrer quelques ressources à la création de nouvelles percées, indiquées dans le plan, telles que celles de Mourier-Vialatte, celle de Pancet, celle de Martin Ferrand? Sans doute, ces nouvelles communications seraient très-utiles au commerce pendant les foires, qui sont une des meilleures sources d'aisance pour le pays; elles feraient communiquer ce que l'on peut appeler la foire extérieure, celle qui se tient sur les fossés, avec la foire intérieure, qui est celle du commerce proprement dit. Mais la Commission, tout en recommandant d'affecter annuellement au budget une allocation pour cet objet et pour le prix des terrains concédés sur la voie des alignements ordinaires, ne se dissimule pas que la pauvreté de notre budget nous mettra toujours dans l'impossibilité de songer sérieusement à l'application un peu générale du plan de ville. Si, plus tard, le budget des recettes ordinaires pouvait s'améliorer, ce serait sur ces ressources qu'il faudrait s'appuyer pour donner à cette partie de nos améliorations une impulsion que nous ne pouvons pas lui donner quant à présent.

## XII

## Route du Chambon.

Une affaire des plus importantes a été étudiée par la Commission, afin de répondre à un des points indiqués dans l'exposé de la situation de M. le Maire. Elle se rattache, d'une manière vitale, à la création de la route du Chambon. Vous savez, Messieurs, que, sur notre demande de reclassement de la route vicinale de Monistrol au Chambon, les agents de la voirie nous avaient présenté un tracé inacceptable, et qui avait surtout l'inconvénient de supprimer à un quartier de la ville la seule entrée qu'il

## Ce qui fut fait

possédât; de plus, on manquait ainsi à un des vœux du Conseil municipal, qui demandait qu'en créant le nouveau tracé de la route de Monistrol au Chambon, on reliât celle de Cheucle. Le difficile était de pénétrer facilement, et sans une pente trop rapide, du Pinet à Monistrol, l'entrée actuelle étant impraticable. La Commission, après une étude qu'elle a déjà communiquée au Conseil municipal, n'a pas hésité à conseiller le tracé de l'entrée sur le terrain de l'ancien cimetière; elle est convaincue que l'on pourra ainsi arriver du pont à la place du Collège avec une pente de 7 p. 0/0. Un autre avantage très-grand de cet aboutissant, c'est de profiter, d'ores et déjà, de la route de Cheucle jusqu'au champ de rectification. La Commission regarde cette création comme un grand bien-fait pour tous les cultivateurs des terrains du Pinet, dont les exploitations étaient si pénibles; et elle croit que cette route, qui nous fait communiquer avec les villages de Cheucle, du Chambon, de Bruailles, de la Biée, de Mayol, de l'Hermet, de Malvalette, de la Mure et tant d'autres, rendra les plus grands services à nos marchés au grain, en permettant à tous ces villages d'apporter leurs denrées sur notre place, ce qu'ils ne peuvent plus faire absolument depuis longtemps. Notre gare, d'ailleurs, va bientôt leur fournir de la houille, presque au même prix que Firminy, d'où, quand ils portaient du grain, ils ramenaient du charbon. Si peu que ces localités trouvent ici cet avantage, elles préféreront Monistrol, où elles ont une tendance à venir, que protègent nos marchés du vendredi et nos foires. Mais pour cela il fallait leur ouvrir un accès, car depuis longtemps tout transport par cette voie est devenu impossible.

## XIII

## Pont de St-Marcelin.

Dans le même ordre de besoins, c'est-à-dire la communication facile de la ville à la banlieue, M. le Maire rappelle, dans son exposé, que déjà plusieurs délibérations du Conseil municipal se sont occupées d'un moyen de passage sur le ruisseau de St-Marcelin, dans la direction du village des Ages; mais les allocations votées pour cet objet ont été tellement insuffisantes, qu'on n'a jamais pu souger à les appliquer à cette réparation. La Commission n'a pas hésité un instant à reconnaître la nécessité absolue d'un pont en cet endroit. Ce ruisseau, si souvent grossi par les pluies, devient alors infranchissable.

Pendant l'hiver, les pierres en l'air qui servent à franchir ce torrent se couvrent d'une couche de glace. Les chutes dans le ruisseau sont alors difficiles à éviter. Cet accident, qui s'est renouvelé bien des fois, ne permet pas de différer plus longtemps de s'occuper de ce passage. Les nombreux habitants qui viennent en ville par ce point verront enfin leurs justes désirs satisfaits et les propriétaires de Monistrol, qui ont des fonds de l'autre côté du ruisseau, y trouveront leur avantage.

Il  
aux  
lim  
"pr  
d'I

## XIV

## Voies et moyens.

Messieurs, nous serions arrivés au terme du travail dont vous nous avez chargé de faire le rapport, si, en même temps que nous avions à examiner les grandes questions communales soulevées par la nouvelle Administration, nous n'avions aussi à étudier, ainsi que vous nous en avez donné la mission, celles des voies et moyens.

Si nous avons été heureux d'approuver l'ensemble des réformes proposées par M. le Maire, il nous est pénible de ne pouvoir vous conseiller d'y appliquer, dès aujourd'hui, des ressources suffisantes et dignes de cette grande commune, de ce chef-lieu de canton qui, par sa situation, a la juste ambition d'être le premier de notre arrondissement.

Pour arriver à faire face, dès aujourd'hui, à toutes les mesures devenues et reconnues nécessaires, il faudrait grever notre budget communal de sommes considérables, eu égard à nos habitudes budgétaires, car le budget de la commune de Monistrol est un des moins imposés parmi ceux qui, comme le nôtre, sont dépourvus de revenus de consommation. En effet, sur les revenus locaux tirés des produits des fermages, de la grenette, des étalages et des poids publics, nous prélevons encore un certain nombre de dépenses non obligatoires, telle que celle des vicaires de la commune qui, partout où la fabrique ne peut y suffire, est l'objet d'un rôle spécial.

Vous savez tous, Messieurs, quel est le mécanisme d'un budget communal ; il se divise, quant aux dépenses, en dépenses obligatoires et en dépenses facultatives. Les premières sont imposées d'office par l'Administration supérieure, telles sont : celles du garde-champêtre, du commissaire de police et des vicaires, en cas d'insuffisance du budget de la fabrique. Les recettes se divisent également en recettes obligatoires, qui concernent les dépenses du même nom, et en recettes facultatives, qui sont celles que la loi met à la disposition des Conseils municipaux, pour pourvoir à leurs besoins.

Mais la loi ne laisse à la libre disposition des Conseils que 20 centimes du principal.

Sur ces 20 centimes, il est imposé 5 centimes pour les besoins administratifs et 3 centimes pour les charges de l'instruction primaire. Nous n'avons donc que 12 centimes laissés à notre libre disposition pour faire face à tous les besoins que nous venons d'énumérer.

Or, ces douze centimes étant toujours restés sans emploi, nous avions raison de vous dire que notre budget, eu égard aux charges qu'on lui fait supporter, était un des moins imposés qu'il soit possible de citer, puisqu'en fait il n'est productif que des 5 centimes d'office, et qu'il leur fait supporter les charges résultant de dépenses extraordinaires. C'est même à cause des ressources dont nous ne faisons pas emploi, et que la loi met à notre disposition, que l'Administration supérieure a refusé à l'autorité lo-

Il s'agit des "centimes additionnels" au "quatre vieilles" taxes, et limités à 20% de leur produit, dont le "principal" allait alors, en l'absence d'IRPP, à l'Etat.

cale l'établissement d'un impôt sur les boissons, observant à bon droit, que, dès l'instant où nous n'utilisions pas nos centimes facultatifs, nous n'avions pas le droit de créer des recettes prélevées sur un droit de consommation.

En jetant un coup d'œil sur nos anciens budgets, pour les comparer à ceux d'aujourd'hui, on s'aperçoit bien vite d'une énorme différence, toute à l'avantage des anciens.

Comparons, par exemple, le budget de 1832 et celui de 1864, en ne nous occupant que des recettes ordinaires et des dépenses de même nature.

En 1832, nous trouvons :

Recettes ordinaires...	.....	3,880	»
Dépenses ordinaires...	.....	850	»
Restant disponible.....		<u>3,030</u>	»

En 1864, nous trouvons :

Recettes ordinaires.....	.....	4,140	»
Dépenses ordinaires.....	.....	2,325	»
Restant disponible.....		<u>1,815</u>	»

Ce qui fait une différence, au profit des anciens budgets, d'une somme de 1,215 francs ; et si nous prenions les budgets antérieurs à cette époque, la différence deviendrait encore bien autrement considérable, puisque nous y trouverions en plus une somme de 2,400 francs, produite par ce que l'on appelait le courtage des vins.

Vous le savez tous, Messieurs, en même temps que nos dépenses se sont accrues de toutes les charges nouvelles qui résultent, pour notre budget, des frais d'administration, de la gestion de la Caisse d'épargne, de la dépense considérable que nous faisons pour la gratuité de l'instruction primaire et pour les salles d'asile, du plan de ville, etc., nous avons vu parallèlement décroître notre budget des recettes, et le seul fermage des places et de la grenette, d'une somme de 1,400 francs ; si nous ne voyons pas se relever nos marchés, les fermages actuels, soyez-en sûrs, ne seraient même pas maintenus.

Ces quelques chiffres sommaires vous donnent l'explication des besoins qui surgissent tout-à-coup de toutes les parties du service de la commune. Ils expliquent en même temps, en les exonérant de toute responsabilité, les Administrations précédentes, du reproche de n'avoir pas fait face à toutes les nécessités de dépenses qui se présentaient, puisqu'elles étaient dans l'impossibilité d'y pourvoir.

Voilà pourquoi votre établissement des Frères est dans un état si déplorable ; pourquoi votre compagnie des pompiers n'existe plus, ne pouvant faire pour elle aucun sacrifice ; pourquoi le clocher est arrivé à un délabrement irréparable ; pourquoi les murs de notre église paroissiale sont dans un si piteux état ; pourquoi nos pavés sont impraticables ; pourquoi, enfin, nous nous trouvons arriérés, sous tous ces rapports, si nous nous comparons aux cités qui nous environnent.

Il est temps de sortir de cette situation, qui est ruineuse pour nos intérêts, et qui doit blesser à bon droit le légitime amour-propre de tous nos concitoyens.

Pour sortir de cette situation, de cet état précaire, le moment est décisif, les besoins sont impérieux, urgents. Tout le monde le comprendra, tout le monde voudra donner son concours à la nouvelle Administration, qui a le courage de jeter les yeux sur tout ce qui peut nous faire sortir de cet état d'infériorité, laquelle nuît si gravement aux intérêts de la commune, et remédier enfin à l'insuffisance de nos budgets, cause première de tous ces besoins accumulés.

Mais, comme nous vous le disions, il nous a paru convenable de ne pas vous proposer, quelle qu'en fût l'utilité, de créer une surimposition capable de répondre à tous nos besoins, en la faisant porter sur un petit nombre d'exercices, de crainte d'en rendre la charge trop lourde. Une affectation de 24 centimes pendant 10 ans aurait pourvu, en grande partie, aux nécessités; mais, jalous de seconder les vues de l'Administration elle-même, en rendant les nouvelles charges aussi peu pesantes que possible, nous proposerions de ne disposer que des 12 centimes disponibles dans notre budget, et d'élever à 20 années le temps de leur perception, de manière à rendre un emprunt possible dès à présent.

Ce dernier mode nous paraît le plus juste, en ce qu'il ne fait pas seulement supporter aux contribuables actuels une dépense productive d'avantages, dont jouiraient sans charges ceux qui viendront plus tard; et juste aussi en ce que, si quelques avantages semblent devoir être faits à la ville, il devient évident que c'est le contribuable de la ville qui en acquittera la plus grande part, puisque le vote de ces 12 centimes doit frapper les quatre contributions. De plus, le vote de 24 centimes additionnels pendant 10 ans, dépassant les centimes facultatifs mis à notre disposition par la loi, nous placerait sous le régime des autorisations et entraînerait des longueurs préjudiciables aux grands intérêts qu'il s'agit de satisfaire.

En conséquence, nous émettons le vœu que les 12 centimes additionnels que nous vous proposons de voter, pendant la période énumérée, soient recouvrables à partir de cette année.

Messieurs, notre travail a été entrepris et poursuivi avec une scrupuleuse attention. Nous nous sommes pénétrés avant tout des intérêts de la commune entière, il ne s'agit pas ici d'avantages ou d'améliorations purement urbaines, il s'agit d'intérêts généraux; les salles d'asile, le culte, l'instruction gratuite, les routes, l'église, les ponts, sont autant de questions communales d'intérêt général. Aussi espérons-nous que tous les votes vont être déposés avec cet élan patriotique, qui sera le plus démonstratif des remerciements pour une Administration dont le travail assidu et le zèle infatigable signalent les débuts.

Délibéré par les Commissaires soussignés :

DE CHABRON, *président.*

GIVET.

D<sup>r</sup> MOURET, *secrétaire, rapporteur.*

GOURGAUD.

COUCHOUX.

CHEUCLE.

## LA MORT D'UN GÉANT

Quelques jours avant Noël, ouvrant ma fenêtre, je me suis aperçu qu'il manquait quelque chose à la silhouette du château, mais je ne savais quoi !... Alors, je suis allé me rendre compte sur place, et là, j'ai eu le cœur serré en voyant, gisant sur l'herbe, le tronc de ce bel arbre qui, depuis si longtemps faisait pendant aux tours et agrémentait le site du Château des Evêques. Depuis le début du siècle, les gens de ma génération l'avaient vu grandir, montant à l'assaut des tours qu'il voulait dépasser. Il y était arrivé largement, et ce fut sa perte, car, à plusieurs reprises, il a été foudroyé.

Il y a une dizaine d'années, devenu un danger, il dut être amputé d'un bon tiers (comme la grosse tour « Barbe », trois siècles auparavant). J'avais alors suggéré aux responsables de l'époque de tailler dans le tronc restant une statue moderne, comme cela s'est fait dans quelques communes de la région, sous le ciseau d'Yves Gaillard. Cela n'a pu se réaliser, et je le regrette. Il eût été agréable, à mon avis, pour les visiteurs du château, d'être accueillis, par exemple, par la haute silhouette d'Armand de Béthune, lui qui avait tant aimé ce château des évêques, jusqu'à y sacrifier toute sa fortune personnelle.

Ce géant abattu paraissait encore plus grand couché que debout, et c'est avec nostalgie que j'évoquais ces cent dernières années où, se dressant fièrement auprès des deux tours qu'il complétait harmonieusement, il faisait vraiment partie de l'ensemble du château.

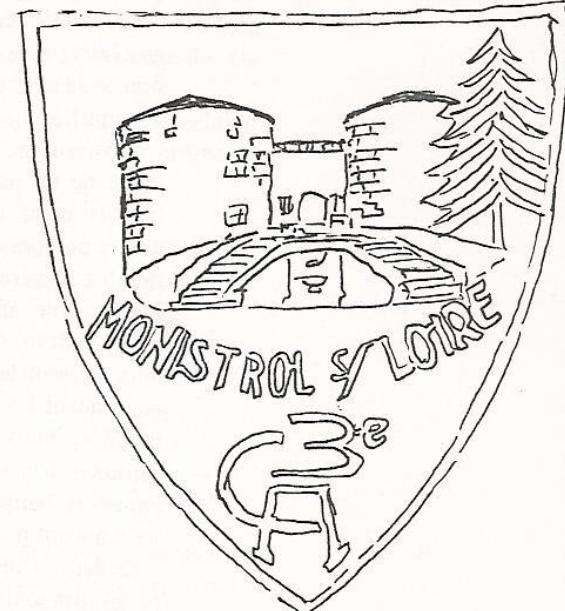
Le même jour, à côté de l'arbre abattu, et cela ajoutait encore à ma mélancolie, dans la morgue, à quelques mètres, gisait le corps d'une monistrolienne qui avait aimé passionnément son pays. Très attachée et fière de le faire connaître, elle en parlait avec plaisir aux nombreuses élèves qu'elle avait initiées à l'art de la dentelle au carreau. Elle aimait aussi porter cet écusson du club des ainés qui faisait figurer, avec le château et pour le compléter, cet arbre à peu près de son âge \*.

Quelle tristesse de voir disparaître un arbre aussi chargé de souvenirs. Heureusement qu'en cette année du Bicentenaire de la Révolution, on verra pousser de nouveaux arbres de la Liberté ! ...

---

\* Si j'évoque le souvenir de Marie-Jeanne Chalavon, c'est qu'elle était une femme extraordinaire, et j'étais plein d'admiration devant sa joie de vivre. Ce fut une des premières lectrices de nos Chroniques Monistroliennes. Elle était l'une des dernières à parler patois et réciter des poèmes occitans. Elle aimait les traditions et les choses du passé. Je l'avais conduite à Sainte-Sigolène lors d'une réunion internationale d'étudiants comme ambassadrice de l'Auvergne ; Elle avait eu un succès formidable, parlant patois et faisant une démonstration de dentelle au carreau. Les 50 participants l'avaient reconduite à la voiture lui faisant un véritable triomphe ! ...

Paul Bonche

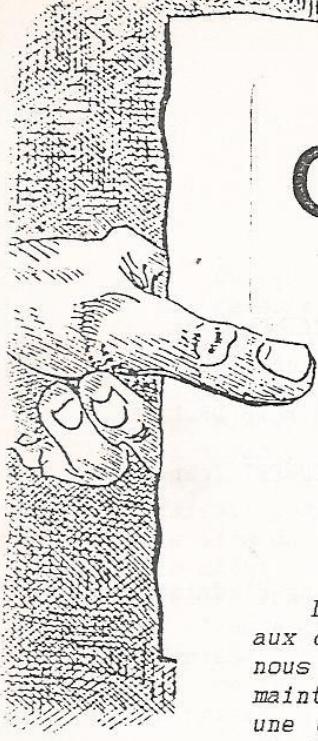


ET POUR TERMINER,

Une question d'actualité...

**LES MAIRES DE MONISTROL**

1790	MORET (DU MONTEIL) Jean, « procureur-syndic » et LE MORE DE LA GARDETTE Joseph-André-Simon, « maire »
1792	MORET (DU MONTEIL) Jean, « procureur-syndic » et JOUBERT Jean-Mathieu
1793	SOLELIAC Claude
1796	SOULIER
1797	GRANOUILLET DE LA ROUVEURE, « président du directoire d'administration cantonale ».
1800	MANAUT Basile
1810	Comte DE CHARBONNEL Louis
1815	Comte DE CHARBONNEL Louis
1824	QUIOC Jean-André, notaire royal
1829	DE CHABRON Bertrand
1830	DUBOIS, juge de paix
1831	DE VEYRINES Claude, docteur en médecine
1838	DE CHABRON Bertrand (†1847)
1847	DE CHABRON Hippolyte
1848	DE VEYRINES Claude, docteur en médecine
1848	Vicomte BLANQUET DU CHAYLA Jacques
1852	Vicomte BLANQUET DU CHAYLA Jacques
1858	MONNIER Joseph-Godegrand
1865	NERON Alphonse
1870	DE CHABRON Hippolyte
1882	NERON Alphonse (†1891)
1892	NERON-BANCEL Emile
1896	NERON Edouard
1919	FRANC Pierre, liquoriste-distillateur
1923	NERON Edouard
1925	NERON-BANCEL Emile
1931	NERON-BANCEL André
1939	NERON Edouard
1940	NERON-BANCEL André
1944	PERNEL Camille, hôtelier-restaurateur
1946	GUILLAUMOND Jean, retraité P.L.M.
1952	GUILLAUMOND Jean, retraité P.L.M.
1959	VIALATTE Jean, agent d'assurances
1965	VIALATTE Jean, agent d'assurances
1971	BOSCHER Georges, agent d'assurances
1977	BOSCHER Georges, agent d'assurances
1983	LAVAL Joannès, gérant de société
1988	NERON-BANCEL Yves, ingénieur retraité
1989	GRANGER Guy, professeur



# CHRONIQUE



## LE MOT DU SECRETAIRE

*Pour un bilan quinquenal...*

La parution plus que tardive de ce double numéro 19-20 correspondant aux deux dernières livraisons de l'année 1988, avec toutes nos excuses, nous amène à dresser un bilan-constat : La S.H.M. a plus de 5 ans maintenant, et depuis 5 ans le travail repose sur les mêmes personnes, une équipe restreinte : à lire les noms des auteurs des articles ou simplement à venir aux réunions, vous comprendrez facilement ce que le secrétaire veut dire. Rédaction, secrétariat et trésorerie sont de lourdes tâches. Ceux qui les assument sont trop souvent submergés, et ils ne peuvent tenir le « rythme », notre retard dans la publication le prouve. Ce n'est pas faute de matière, c'est faute de temps. Aussi, la décision est prise (cf. Assemblée Générale du 17 février) : il n'y aura plus quatre numéros par an, mais un numéro annuel, ou deux, un normal et un spécial consacré à un thème précis comme le Bicentenaire, le Château ou la Serrurerie. La quantité de pages livrées sera la même, et la qualité aussi, du moins l'espérons-nous. Nous vous laissons juges.

---

ETES-VOUS ABONNE(E) ? - AVEZ-VOUS PENSE A VOUS RE-ABONNER ? - ETES-VOUS ABONNE ? - AVEZ-VOUS

---

BULLETIN D'ABONNEMENT-ADHESION A REMPLIR OU A RECOPIER ET A RENVOYER,  
ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT A :

SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE  
SYNDICAT D'INITIATIVE, Rue de l'église, 43120 MONISTROL SUR LOIRE.

NOM ET PRENOMS .....  
ADRESSE.....

CODE POSTAL..... BUREAU DISTRIBUTEUR..... TEL.....

= ADHERE A LA SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE ET M'ABONNE AUX CHRONIQUES MONISTROLIENNES POUR 1 AN.

= DESIRE RECEVOIR LES ANCIENS NUMEROS SUIVANTS .....

CI-JOINT MON CHEQUE DE 60 FRANCS (RESIDENT)

75 FRANCS (NON RESIDENT)

..... (ANCIENS NUMEROS) (tarifs page page 42.)



